Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

1950
2000

50e
ANNIVERSAIRE



Volume XXVIII • Numéro 3 • Été 2000 • 5,95 $

Cité libre

1950 2000

Pierre Elliott Trudeau
Gérard Pelletier
Jean Pellerin
Jacques Hébert
Anne-Marie Bourdouxhe
Monique Nemni
Max Nemni

DANS CE NUMÉRO...



En juin 1950 *Cité libre* voyait le jour. « Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. » Voilà comment les fondateurs de *Cité libre* annonçaient la naissance de la revue. Débuts modestes... inversement proportionnels à l'impact qu'a eu *Cité libre* sur la société québécoise et sur l'histoire de tout le Canada.

Cinquante ans plus tard, *Cité libre* tire à 7 000 exemplaires, en français et en anglais, et ses lecteurs proviennent de toutes les provinces du Canada. Les conditions de production et la présentation de la revue ont bien changé ; le prix aussi. Par contre, les directeurs et le conseil d'administration travaillent toujours bénévolement, nos auteurs et la plupart de nos collaborateurs aussi, et les objectifs sont demeurés les mêmes : combattre le nationalisme ethno-territorial et la langue de bois et promouvoir l'esprit libéral, la liberté individuelle et l'unité canadienne.

Un numéro tout à fait spécial...

DANS CE NUMÉRO...

DOSSIER : LANGUE, CULTURE ET IDENTITÉ

Comme on l'a vu au dernier congrès du Parti québécois, la protection du français « menacé » continue à servir de rationalisation aux excès du nationalisme québécois et à la stratégie séparatiste. Les auteurs de ce dossier se penchent sur divers aspects des questions de langue, de culture et d'identité.



L'évanescence du Québec

MAX NEMNI ET MONIQUE NEMNI

On n'a nullement besoin d'être prophète, ni spécialiste des sondages, pour prédire qu'aux prochaines élections fédérales, des cinq partis politiques canadiens, trois n'obtiendront aucune représentation significative au Québec. À l'exception des nationalistes qui semblent en être inconscients, tout le monde sait que l'appui massif au Bloc québécois, avec un appui plus modeste au Parti libéral, se traduit en fait par une prise en otage de la population, qui a pour conséquence la marginalisation politique du Québec au sein du Canada. Bien sûr, on nous affirme que le Bloc est « bien de chez nous », que de toute manière l'objectif ultime étant la « souveraineté », seul compte notre « vrai » gouvernement, celui qui siège à Québec, dans « notre capitale nationale ». Le Bloc, nous explique-t-on, a pour fonction de préparer notre éventuelle accession à l'indépendance : se souvient-on encore que cette indépendance était si proche qu'il n'allait siéger à Ottawa que pour un seul mandat ? Il ne faut pas être dupes de ce discours démagogique qui cache une réalité autrement plus inquiétante : l'évanescence du Québec sur la scène fédérale.

La course à la chefferie de l'Alliance canadienne montre à quel point le Québec occupe peu de place sur l'échiquier politique canadien. En effet, ce nouveau parti, qui va siéger aux Communes en tant qu'Opposition officielle et qui pourrait un jour accéder au pouvoir, est en train de se façonner presque entièrement en dehors des problématiques québécoises. Par exemple, la nécessité pour le chef de tout parti canadien d'être bilingue – une exigence que l'on croyait acquise pour le Québec depuis l'avènement de la loi sur les langues officielles – ne joue plus dans la balance. Tom Long, l'un des candidats dont on parle le plus dans cette course, est un unilingue anglophone non repentant, et Preston Manning, fondateur du Parti réformiste et de l'Alliance, baragouine depuis peu quelques mots de français.

De plus, aucun des trois candidats ne fait une campagne serrée au Québec. Et pour cause. Ils savent que leurs efforts ne donneraient pas grand-chose. Leurs rares apparitions au Québec ont essentiellement pour fonction de montrer aux Ontariens que leur parti est national et que l'Alliance n'est plus le Parti réformiste, c'est-à-dire un parti régional, des « red-necks » de l'Ouest. À l'Alliance canadienne, comme dans tous les autres partis politiques fédéraux, on sait que la vraie lutte aux prochaines élections aura lieu à l'ouest et à l'est du Québec. Un seul chef de parti continue fidèlement à courtiser le Québec : Joe Clark du malheureux Parti progressiste conservateur. Cette exception ne sert qu'à confirmer la marginalisation du Québec puisque ce parti, dépassé par les événements, lui-même marginalisé par son double échec de Meech et de Charlottetown, est incapable de rallier ses appuis classiques dans le monde des affaires et se trouve criblé de dettes. Il est donc clair qu'aux prochaines élections fédérales, la bataille n'aura pas lieu au Québec. Avec 40 à 50 de ses 75 sièges monopolisés par le Bloc, même le Parti libéral du Canada, qui peut compter en décrocher entre 20 et 30, sait que la vraie lutte se fera ailleurs.

Pourtant, pendant plusieurs décennies, le Canada tout entier a été à l'écoute du Québec. En fait, dès la première élection du Parti libéral du Québec, en 1960, Jean Lesage demandait le rapatriement de la Constitution, ainsi que des réformes qui tiendraient compte de la réalité francophone canadienne. En 1962, il lançait le célèbre « Maîtres chez nous », et la réponse du gouvernement fédéral de Lester Pearson ne se fit pas attendre. Dès 1963, il mit sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (la commission B.B.). Moins d'un an plus tard, se tenait une conférence fédérale-provinciale où la question du Québec occupa la place centrale, comme ce fut le cas pendant de longues années à venir.

C'est ainsi que naquit, dès 1964, un projet de réformes constitutionnelles, dit Fulton-Favreau, qui fut, dans un premier temps, accepté avec enthousiasme par le gouvernement

de Jean Lesage. Mais les nationalistes québécois – dont René Lévesque – qui faisaient partie de ce gouvernement, ne trouvaient pas cette entente satisfaisante. Ils étaient persuadés que puisque la victoire avait été facile, en mettant plus de pressions sur « Ottawa », ils pourraient obtenir *plus*.

Conciliant, Pearson essaie de donner une place plus importante au Québec. Il réaménage son gouvernement pour accueillir les trois colombes : Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau. Ce dernier devient premier ministre en 1968, avec l'appui massif de tous les Canadiens et surtout des Québécois. Un an à peine après son arrivée au pouvoir, le gouvernement Trudeau fait adopter la loi sur les langues officielles qui met en application la recommandation centrale de la Commission B. B. Le français acquiert un statut égal à l'anglais dans toutes les institutions fédérales. Et c'est ainsi qu'en quelques années, la fonction publique fédérale, qui était largement dominée par les anglophones, non seulement s'ouvre aux francophones, mais les favorise : leur représentation, à tous les échelons, dépasse leur poids démographique. Le « French Power » instauré par Trudeau à Ottawa constitue, sans aucun doute, une réussite éclatante. Mais les nationalistes québécois ne s'en réjouissent pas. Ils sont convaincus que puisqu'on leur a offert sur un plateau d'argent le bilinguisme et l'accès à la fonction publique fédérale, c'est qu'ils auraient pu obtenir davantage, en mettant plus de pressions sur le « Canada anglais ». Ils veulent *plus*.

En 1971, Trudeau propose la formule de réformes constitutionnelles dite de « Victoria », considérée aujourd'hui par plusieurs comme la formule la plus équilibrée que l'on ait proposée aux Québécois. C'est au tour de Robert Bourassa d'être satisfait de ce projet de réforme et d'accepter l'entente avec Ottawa. Mais, de retour à Québec, il cède aux pressions des nationalistes, notamment à celles du Parti québécois, qui vient d'être fondé et dont le discours « souverainiste » enflamme une part grandissante de la population. Grâce à leur nouvelle arme, les nationalistes sont sûrs qu'ils peuvent obtenir mieux que ce que Trudeau leur a offert à « Victoria ». Bourassa revient sur sa parole : les Québécois veulent *plus*.

À partir de novembre 1976, date de l'accès au pouvoir du Parti québécois, l'agenda politique canadien, déjà entièrement axé sur la question du Québec, est dominé, pendant de longues années, par la lutte entre le « séparatisme » et le « fédéralisme », incarnée par un duel entre deux Québécois : René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau. Victoire du fédéralisme. D'abord au référendum de 1980, ensuite avec le rapatriement de la Constitution en 1982, accompagnée d'une Charte des droits et libertés. Une nouvelle ère s'ouvre pour le Canada tout entier.

Le fait français est en plein cœur de cette Constitution : le bilinguisme officiel et les droits des minorités linguistiques y sont enchâssés et sont mis hors de portée de la clause dérogatoire. Aucun politicien ne peut y toucher. Chose moins connue, cette Constitution permet, dans les faits, à la législation linguistique québécoise de limiter l'accès à l'école anglaise aux seuls anglophones. En cela, et sans aucun doute afin de renforcer le fait français, la Constitution enfreint le principe libéral de la liberté de choix de l'individu. Les nationalistes auraient dû s'en réjouir. Cette Constitution répond aux besoins du Québec tels qu'exprimés depuis 1960, et, par voie de conséquence, a même transformé le Canada tout entier. Mais, n'ayant pas obtenu l'intégralité de leurs demandes, les nationalistes transforment cette victoire en échec, et dénoncent ce qu'ils qualifieront inlassablement de « coup de force de 1982 ». Ils veulent *plus*, beaucoup *plus*. Et à partir de ce moment, ils obtiennent de *moins* en *moins*.

Pourtant, avec l'élection de Brian Mulroney, on a l'impression, dans un premier temps, que les nationalistes pourront, au contraire, obtenir bien plus d'Ottawa, et que le Canada tout entier veut trouver une solution au problème québécois, une bonne fois pour toutes. En effet, René Lévesque, mal remis de l'échec référendaire et du rapatriement de la Constitution, se lance dans le « beau risque » et met la machine électorale péquiste au service du Parti conservateur qui reçoit en son sein un contingent massif de nationalistes québécois, dont Lucien Bouchard. Et c'est ainsi qu'en 1984, Mulroney, qui avait louangé publiquement la réforme de 1982, change de musique, et dans le fameux discours de

Sept Îles, clame sur les toits que cette réforme a « frappé le Québec d'ostracisme constitutionnel », et il promet de ramener le Québec « dans la famille canadienne, dans l'honneur et l'enthousiasme ». On sait aujourd'hui que ce discours a été écrit par nul autre que Lucien Bouchard.

La tentative de modifier la Constitution pour accorder au Québec un statut spécial au sein du Canada se traduit, en 1987, par l'accord du lac Meech, qui est endossé par les dix provinces et le gouvernement fédéral. Mais ce projet de réforme constitutionnelle, présenté comme le « Quebec Round », doit être ratifié par toutes les législatures provinciales dans un délai de trois ans. Comme on le sait, l'accord du lac Meech échoue, Bouchard quitte le cabinet Mulroney en claquant la porte et va fonder le Bloc québécois. Certains pensent aujourd'hui que si Meech avait été ratifié, tous les problèmes québécois auraient été résolus. Ils oublient que cet accord n'était pour Bourassa qu'un premier pas vers d'autres demandes. Ils oublient qu'en février 1990, soit quatre mois avant l'expiration du délai pour la ratification du projet, son gouvernement avait mis sur pied la Commission Allaire qui réclamait une dévolution massive de pouvoirs vers le Québec. Les nationalistes s'apprêtaient à réclamer *plus, plus* et encore *plus*.

Le 23 juin 1990, Bourassa réagit à l'échec de Meech en déclarant que le Québec « est libre d'assurer son destin » et que son gouvernement ne veut plus négocier avec le « Canada anglais ». Pourtant, c'est lui qui pousse indirectement Mulroney à une nouvelle ronde de négociations, en mettant sur pied la Commission Bélanger-Campeau, quelques semaines après l'échec de Meech. C'est également lui qui a utilisé la menace du « couteau sur la gorge d'Ottawa » de la manière la plus crue, de toute l'histoire du Canada. En effet, suite aux recommandations de la Commission, l'Assemblée nationale adopte la loi 150 qui décrète qu'à moins d'obtenir des réformes acceptables pour le Québec, un référendum sur la sécession serait tenu en automne 1992, suivi un an plus tard par la création d'un État québécois indépendant. Le Québec veut *plus*, beaucoup *plus*, sinon...

La fièvre nationaliste ayant été ranimée par Bourassa, Mulroney met en branle la ronde de négociations qui sera connue sous le nom d'accord de Charlottetown. Ce projet, qualifié cette fois de « Canada round », accorde à chaque province, à chaque territoire et à chaque peuple autochtone ce qui est accordé au Québec, y compris la reconnaissance de son caractère distinct. Mais les Canadiens, qui sont de plus en plus attachés à la Constitution, se rendent compte que ce nouveau projet met en danger l'esprit civique de 1982. La menace de sécession du Québec, provenant du gouvernement « fédéraliste » de Bourassa, ne les effraie plus. Et en octobre 1992, un référendum pan canadien rejette massivement l'accord de Charlottetown. Les nationalistes québécois le rejettent également, parce que, eux, ils en veulent *plus*. La marginalisation du Québec s'accentue.

Le 25 octobre 1993, soit un an après la défaite de « Charlottetown », le Parti libéral du Canada, sous la direction de Jean Chrétien, forme un gouvernement *majoritaire* sans l'appui du Québec. En 1997, le Parti libéral se fait réélire, toujours majoritairement et toujours sans l'appui du Québec. Jusqu'en 1993, il était inconcevable au Canada de gagner des élections fédérales sans l'appui du Québec. Aujourd'hui, les partis savent qu'ils peuvent s'en passer. Avec l'appui massif qu'il donne au Bloc québécois, le Québec a réussi à se marginaliser encore plus.

Mais cette situation convient aux séparatistes québécois. Arrivé au pouvoir, Jacques Parizeau met en branle le « grand jeu » qui aboutira au référendum d'octobre 1995. Lucien Bouchard vient à la rescousse des séparatistes et parvient à faire monter la fièvre nationaliste. Mais pas assez. Le « grand jeu » échoue.

En cinq ans, le Québec a subi trois échecs. En fait, depuis 1960, en exigeant toujours *plus*, les nationalistes ont essuyé un échec après l'autre, minant la crédibilité du Québec tant sur la scène canadienne qu'internationale. La réforme constitutionnelle de 1982, qui aurait dû être acclamée par l'élite québécoise comme la très grande victoire du fait français, est au contraire considérée comme un échec humiliant. À force de demander *plus* au reste du Canada, cette élite a fait perdre au Québec la place centrale qu'il a traditionnellement occupée dans la politique canadienne.

À la fameuse question : « *What does Quebec want* ? » posée à la télévision dans les années 70 à René Lévesque, celui-ci répondit : « What does Quebec want ? MORE. We want MORE. » Toute l'élite politique nationaliste québécoise, qu'elle soit « séparatiste » ou « fédéraliste », a systématiquement adopté ce point de vue : ils ont demandé *plus*, toujours *plus*. À force de dire non à tout ce que proposent les autres Canadiens, à force de ne pas se réjouir des nombreuses ententes conclues avec le gouvernement fédéral, à force de ne pas reconnaître leurs propres victoires, les nationalistes ont obtenu l'évanescence du Québec sur la scène fédérale. L'avenir du Canada est en train de se jouer sans le Québec. La cupidité des nationalistes pénalise les Québécois.

Au Québec, l'éternelle demande de *plus* a fini par donner beaucoup *moins*.





Cité libre

Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Site internet : http://www.citelibre.com

Dépôt légal : *1er trimestre 1995* ISSN : 1183-7144 Envoi de Poste Publication, Numéro d'enregistrement n° 09379

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

AVIS À TOUS LES CITÉLIBRISTES

Le 11 avril 2000, les directeurs de *Cité libre* émettaient un communiqué de presse annonçant la suspension de la publication de la revue sur une base régulière. Nous reproduisons intégralement ce communiqué pour le bénéfice de tous les citélibristes.

À 50 ans, *Cité libre* s'oriente vers de nouveaux moyens d'action

À l'aube du 50e anniversaire de sa fondation, *Cité libre* se porte bien, et d'autant mieux que la population du Québec, selon tous les sondages et presque toutes les analyses sérieuses, a carrément opté pour le maintien du système fédéral qui lui permet de s'épanouir dans un Canada prospère qui continue d'être l'envie du monde. C'est ce qui explique que, pour une troisième fois de son histoire, *Cité libre* prend du recul afin de rajuster ses modes d'action et d'intervention en fonction du nouveau contexte marqué par l'essoufflement du « modèle québécois » issu de la Révolution tranquille.

Créée en juin 1950 par un groupe d'intellectuels québécois, dont Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau, *Cité libre* a laissé à trois reprises sa marque dans l'histoire du Québec et de l'ensemble du Canada. Dans sa première mouture des années 50, *Cité libre* a été l'un des principaux véhicules de la lutte contre le cléricalisme et l'autoritarisme qui caractérisaient l'ère de Maurice Duplessis. La mort de ce dernier, en 1959, marque la fin de la « grande noirceur » ainsi que le point d'aboutissement de la première lancée de *Cité libre*.

En 1962, l'équipe de *Cité libre* comprit immédiatement les dangers de la nouvelle idéologie nationaliste ethno-territoriale, bien illustrée par le slogan triomphaliste et nombriliste de « Maîtres chez nous ». C'est ainsi que parut, cette même année, dans les pages de *Cité libre*, le très célèbre article de Pierre Elliott Trudeau, « La nouvelle trahison des clercs ». Cette deuxième étape de *Cité libre* prit fin avec l'entrée sur la scène politique canadienne des « trois colombes » : Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau. Et c'est ainsi que les idées présentées dans les pages de *Cité libre* prirent une forme institutionnelle concrète, notamment en 1982, par le biais du rapatriement de la Constitution accompagnée d'une Charte des droits et libertés enchâssant le français comme langue officielle et affirmant, pour la première fois dans l'histoire du Canada, la souveraineté du peuple et l'égalité des citoyens.

C'est en juillet 1991, au lendemain de l'échec de l'Accord du lac Meech et à la veille de la défaite du référendum pancanadien sur l'entente de Charlottetown que *Cité libre*, dans un isolement presque total, reprit le flambeau de la lutte pour le libéralisme et l'unité canadienne. Une fois de plus, et graduellement, les idées exprimées dans *Cité libre* se sont répandues et ont pris des formes institutionnelles concrètes. Par exemple, c'est *Cité libre* qui a ouvert ses pages en premier à Guy Bertrand et qui l'a fortement appuyé. L'avis de la Cour suprême de 1998 sur la question de la sécession du Québec représente une victoire de la raison et du droit à laquelle *Cité libre* est fière d'avoir participé. La loi fédérale C-20, dite sur la clarté, à laquelle *Cité libre* donne son appui, constitue une garantie essentielle que le Canada ne sera pas brisé à l'insu des Québécois.

La menace sécessionniste s'est ainsi estompée. À un tel point que Jean-François Lisée, un des conseillers politiques les plus appréciés de Parizeau et de Bouchard, reconnaît, dans son dernier livre, que cette stratégie a mené à un cul-de-sac. Parallèlement, Alain Dubuc, éditorialiste en chef de *La Presse*, reconnaît, lui aussi, que le « modèle québécois » issu de la Révolution tranquille a fait son temps et qu'il faut chercher de vraies solutions à nos problèmes. À *Cité libre*, nous nous réjouissons que tous les partis politiques québécois s'éloignent de la politique du « couteau sur la gorge d'Ottawa » et que la menace référendaire se soit estompée. Nous sommes fiers d'avoir participé à ce changement de climat tout à fait salutaire. *Cité libre* a donc sans doute joué le rôle qu'on attendait d'elle, mais elle restera en état d'alerte.

Les dîners de *Cité libre* auront lieu comme prévu à Montréal et à Ottawa en avril, mai et octobre. Nous fêterons le 50e anniversaire de *Cité libre* le 8 juin à Montréal et le 13 juin à Toronto. À partir de 2001, nous publierons la revue, en français et en anglais, d'une façon irrégulière, en fonction des besoins et du nouveau contexte politique en émergence. Nous pourrions, par exemple, produire un numéro advenant la montée de la nouvelle droite au Canada ou à l'occasion, fort improbable, d'un référendum sécessionniste. De temps en temps les amis de *Cité libre* seront conviés à l'un de nos habituels dîners causeries pour faire le point.

Cité libre garde intacte sa structure organisationnelle : le Conseil d'administration et tous les directeurs maintiennent leurs fonctions. Max et Monique Nemni demeurent les directeurs de la revue. Il y a de l'argent en caisse et le comité de financement reste opérationnel.

Pour une troisième fois de son histoire, *Cité libre* prend du recul afin de mieux examiner la manière la plus efficace d'intervenir dans un nouveau contexte.

Merci à tous les citélibristes !

Nous voulons profiter de cette occasion pour vous remercier chaleureusement, vous tous, abonnés, lecteurs, bénévoles et généreux donateurs, de votre confiance et de votre appui. Votre soutien constant nous est très précieux.

À vous dont l'abonnement expire après le numéro d'automne 2000 (volume XXVIII, nº 4), veuillez noter que vous pouvez demander un remboursement pour la portion non utilisée de celui-ci. Vous pouvez également laisser cette somme à *Cité libre* et être ainsi parmi les premiers à recevoir les numéros occasionnels dès qu'ils paraîtront. ■

Max et Monique Nemni
Directeurs





« Cherchons projet politique novateur »

Félicitations aux directeurs pour leur éditorial dans le dernier numéro de *Cité libre* (Hiver 2000) dans lequel ils font une brillante analyse des politiques crypto-séparatistes du Parti libéral du Québec. Avec l'humoriste Josh Freed, de *The Gazette*, ils sont assurément les penseurs politiques les plus lucides et les plus éloquents du Québec. Toutefois, j'ai beau souscrire entièrement à leur analyse, je ne suis pas d'accord avec leurs prévisions. Ils semblent tenir pour acquis que le Parti québécois se fera battre à plates coutures aux prochaines élections. Je ne le pense pas, et ce, pour les raisons suivantes.

La séparation n'est peut-être plus un sujet d'actualité brûlant, mais les politiques sociales, elles, le sont plus que jamais. Or, en matière de politique sociale, le PLQ ne fait pas mieux que le PQ. Je dirais même que les intentions de Charest d'emboîter le pas au gouvernement Harris de l'Ontario reflètent une perspective beaucoup moins séduisante que le discours social-démocrate de Bouchard, même si celui-là se traduit par des mesures néo-conservatrices. Je connais des fédéralistes bon teint qui ont préféré voter pour le PQ, lequel promettait au moins de préserver l'État-providence, plutôt que d'appuyer un PLQ « Mulroneysé », qui menaçait de le détruire. Pour moi, ces deux options représentent un choix tellement douloureux que je finirai peut-être par m'abstenir de voter.

Nous avons besoin d'idées neuves au Québec comme ailleurs, faute de quoi la population deviendra de plus en plus apathique et la politique sera accaparée par des politiciens ignorants et carriéristes. D'où viendront les idées neuves ? Des départements de science politique ? C'est peu probable, car les chercheurs préfèrent écrire plutôt que de participer à la vie politique, et encore, lorsque leurs cerveaux n'ont pas été irrémédiablement endommagés par des philosophies obscurantistes du genre herméneutique, constructivisme-relativisme, paléo-marxisme…

Malheureusement, je n'ai pas de réponse à ma question. Je propose quand même (ça ne peut pas faire de mal) d'en faire le titre d'un éditorial ou d'une annonce publicitaire : « Cherchons projet politique novateur ». On pourrait en profiter pour inviter les politologues canadiens à cesser pendant quelque temps de citer des pseudo-sommités ou d'échafauder des modèles théoriques irréalistes pour réfléchir sérieusement, et avec un regard neuf, à la crise politique qui secoue en permanence le Québec, qui entrave sa croissance économique et, partant, celle de tout le pays.

Nous avons besoin d'une évaluation scientifique des causes du problème si nous voulons être en mesure de concevoir des solutions réalistes. Ici comme ailleurs, une politique saine passe par une approche scientifique rigoureuse. Si nous nous laissons bercer par les beaux discours et les ratiocinations postmodernistes, nous ne sortirons jamais de la caverne.

Mario Bunge
Montréal, QC

Un noble objectif

Votre site Web est superbe et vos idées sur l'unité canadienne tout à fait pertinentes ! J'ai lu plusieurs articles avec beaucoup de plaisir, même si je n'ai pas encore fini. Vous poursuivez un noble objectif, et je vous en félicite. J'espère que l'unité du pays ralliera un nombre croissant de Canadiens, au fur et à mesure qu'ils en comprendront les bienfaits. Les enjeux sont trop importants pour que le débat se réduise à des questions personnelles qu'on laisse dégénérer en crises avant d'essayer de les résoudre. Vous offrez une tribune où l'on peut admirer ou contester les opinions, les idées, les idéaux et les principes des autres. Mille mercis, et que Dieu nous vienne en aide !

Al Soligo
Orangeville, ON

Les parasites de *Cité libre*

Pour que nos lecteurs aient une idée du type de lettre que nous recevons de temps en temps à* Cité libre*, nous reproduisons celle-ci exactement comme nous l'avons reçue, fautes incluses.

Vous avez dû trouvez mes précédents messages crus et futiles. C'est pourquoi je tiens à vous signaler en language décent que je considère vos opinions comme insultants, stupides et je vous souligne que vous faites parti de la race de parasites qui empoisonnent le Québec, font de la propagande pour les Anglais qui ne cherche qu'à nous assimiler.

Vous êtes les victimes de votre propre crédulité : vous ne vous rendez pas compte, avec vos petits esprits bouchés que si nous restons unis au Canada, on se fera écrasés, manger tout crus et que les Québécois francophones seront condamnés à disparaître ? Bien sûr, si vous mêmes êtes des anglophones, c'est la moindre de vos considérations...

Pour terminer, je vous rappelerez comment, vous êtes minables, détestables et à quel point je vous méprise. En espérant que vous vous serez rendu jusqu'ici, je vous adresse des salutations juste pour la forme.

Marc-Antoine Faubert
Montréal, QC

Une société juste

En tant que citoyen des États-Unis, pays dont la structure constitutionnelle est fixée, pour ne pas dire figée, depuis bien longtemps, je suis fasciné par l'intérêt des Canadiens, surtout des Québécois, pour les questions constitutionnelles. Je constate qu'au Canada (y compris et, parfois, notamment au Québec), il existe une volonté, peut-être moins forte qu'avant, d'édifier une société juste. Si j'ai un conseil à vous donner, c'est de ne pas vous laisser séduire par l'illusion reaganienne que des baisses d'impôt régleront comme par enchantement tous les problèmes économiques : qu'on l'invoque au nom de la « social-démocratie » ou de la responsabilité budgétaire, c'est toujours une illusion.

Lors d'un récent voyage à Montréal, j'ai eu l'occasion de lire *Cité libre*. Cela m'a beaucoup intéressé, même si, pour un simple touriste, vos positions paraissent un peu exagérées (l'anglais ne semble pas très menacé sur l'île de Montréal ; en tout cas, on y entend plus d'anglais que de français à Toronto).

Nathan Landau
Berkelay, California

L'héritage de Trudeau

L'article incisif de Robin Arguin, « L'autre réalité sur Trudeau » (*Cité libre*, Hiver 2000), m'amène à faire une comparaison entre la décentralisation du gouvernement fédéral réalisée par Trudeau et un mouvement similaire qui visait à donner plus de pouvoirs aux États de la fédération américaine. Ce mouvement a été le cri de guerre des idéologues aux deux niveaux de gouvernement aux États-Unis. En pratique cependant, cela n'a guère donné de résultats. Récemment, toutefois, la Cour suprême américaine a amorcé un virage vers la décentralisation. Elle a par exemple décrété que le gouvernement ne peut pas assujettir les employés d'un État aux lois fédérales sur la discrimination fondée sur l'âge.

Les juristes et législateurs américains seraient sans doute les derniers à le reconnaître, mais l'héritage de Trudeau en matière de décentralisation fait tache d'huile.

Frank Casey
Denver, CO

Un témoin privilégié

Je viens de renouveler mon abonnement à votre excellente revue pour une autre année. D'origine japonaise, le destin m'a donné la chance d'étudier la science politique à l'Université Laval de 1967 à 1970. Je suis retourné au Japon après la crise d'Octobre et suis revenu à Québec en 1975 avec l'intention d'y vivre en permanence. Toutefois, je vis à Toronto depuis 18 ans.

Mon séjour à Québec coïncidait avec la période des grands événements politiques du Québec et du Canada, la période la plus excitante de l'histoire politique canadienne, ce qui a fait de moi un témoin privilégié du Québec et du Canada auprès des Japonais. Je suis actuellement chroniqueur pour *The New Canadian*, un hebdomadaire bilingue destiné aux Japonais et aux Canadiens d'origine japonaise. Votre revue alimente ma réflexion.

Yukio Endo
Toronto, ON

Où est l'esprit de Maritain ?

Je vous félicite d'avoir publié l'analyse incisive et perspicace de Frédéric Boily, « L'esprit de l'abbé Groulx » (*Cité libre*, Hiver 2000), sur la série d'articles publiée par *Le Devoir* l'été dernier et intitulée « Penser la nation québécoise ».

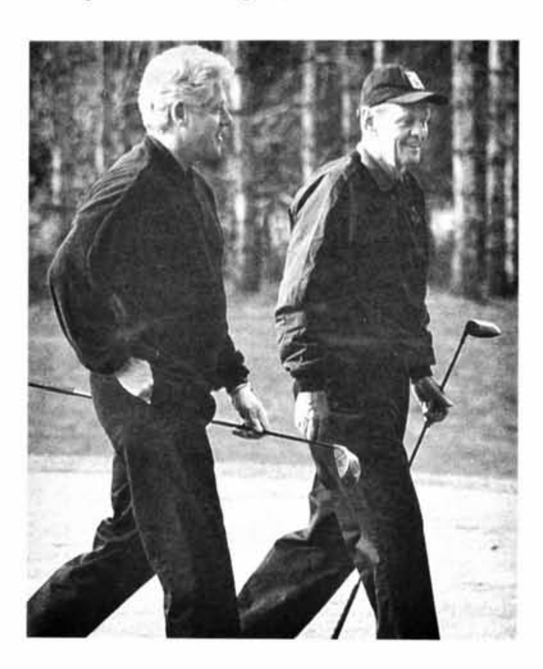
Boily montre qu'un grand nombre d'intellectuels bien en vue au Québec continuent de souscrire à la philosophie politique de Lionel Groulx, qu'il qualifie de *nationalisme organisciste* (la Nation, entendez l'État, est un organisme vivant, un individu collectif). Cela m'a incité à relire *L'homme et l'État*, de Jacques Maritain, qui fut publié en 1953 par les Presses universitaires de France. Ce livre reste pour moi l'ouvrage de référence pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans une saine démocratie. Le premier chapitre, « Le peuple et l'État », propose des définitions lucides de termes ordinaires : nation, corps politique et État. Pour Maritain, l'État est une conception de la raison, une œuvre d'art, une action morale décidée par le peuple, pour le peuple, et destinée à servir et à protéger – en toute justice – les individus et les nations regroupés dans le tout que constitue la société politique. L'État n'est pas une personne, ce n'est pas une sorte de surhomme collectif. Ceux qui l'ont affublé de ces attributs ont favorisé, sinon l'instauration d'un État totalitaire divinisé, tout au moins un climat propice à des rivalités ethniques futiles.

Contemporain de Lionel Groulx, Maritain était lui aussi un catholique convaincu, mais il s'opposa vigoureusement au nationalisme organiciste de celui-là en prônant la séparation de l'Église et de l'État, en affirmant que le véritable pluralisme doit se nourrir d'amour civique, et en montrant que tout amalgame entre l'État et la Nation aboutit à une perversion des deux. D'aucuns prétendent qu'à une certaine époque, l'œuvre de Maritain faisait partie des programmes scolaires du Québec. Mais aujourd'hui, ses idées n'ont plus cours. J'aimerais bien savoir pourquoi ?

Robert Verral
Saint-Jean-Baptiste, QC

Michael Behiels a tort

Dans un récent article (*Cité libre*, Hiver 2000), Michael Behiels écrit, à propos de Jean Chrétien et de Stéphane Dion : « Le président Clinton leur sauva littéralement la mise ». Stéphane Dion et Jean Chrétien maîtrisent bien mieux la politique et le golf que Michael Behiels ne maîtrise l'analyse politique. Le président Clinton n'aurait pas pu profiter de cette tribune si Dion n'avait pas organisé le Forum des fédérations. Jean Chrétien n'a peut-être pas l'éloquence de Pierre Trudeau, mais il est suffisamment malin pour savoir encaisser un jeton auprès d'un partenaire de golf, au moment



opportun. J'ai plutôt du mal à imaginer Pierre devant le neuvième trou avec Bill…

Clinton est un dirigeant de stature internationale, qui se tient à l'écart de la politique sectaire et antagoniste des nationalistes québécois. Il a su par son discours, et mieux qu'un premier ministre n'aurait pu le faire, replacer dans leur contexte les arguments spécieux de Bouchard et de Facal.

John Taylor
Merritt, CB

Les jurons et l'intégration

Nous avions beaucoup de points communs, mon voisin et ami Maurice, et moi. Tous les deux à quelques années de la retraite, nous luttions contre la récession, chacun dans notre petite boutique : moi, dans l'imprimerie, lui, dans la confection de voilages sur mesure. Nous avions aussi tous deux des difficultés avec une langue officielle : lui avec l'anglais, moi avec le français, que nous n'avions pas appris à l'école mais bien glané dans la rue et au travail.

Et pourtant, cela ne nous empêchait pas de nous rendre visite dès que le carnet de commandes s'allégeait, et d'avoir de longues conversations en « franglais » autour d'une tasse de café brûlant, en hiver, ou d'une bière bien fraîche, en été. Nous étions voisins et nous nous entendions bien, nos deux boutiques se faisant face à l'intérieur d'un énorme bâtiment industriel situé le long d'une voie ferrée bruyante. Nous buvions notre bière en jasant un peu de tout, parfois de rien, mais tôt ou tard, même si nous nous efforcions d'éviter le sujet, la question de la langue et de la constitution revenait sur le tapis.

Bien sûr, ni l'un ni l'autre n'était expert en la matière, mais si les experts étaient les seuls autorisés à émettre une opinion politique, Québec et Ottawa seraient plongées dans un silence macabre. « Dis-moi, *franchement*, lançait invariablement Maurice pour entamer l'un de nos mini-débats culturels, tu étais jeune quand tu es arrivé à Montréal, pourquoi as-tu commencé par apprendre l'anglais plutôt que le français ? ». Et je lui donnais toujours les mêmes raisons, que je connaissais par cœur : les écoles françaises ne voulaient pas de moi ; la plupart des entreprises de Montréal étaient dirigées par des anglophones ; comme j'étais immigrant, j'avais d'autres priorités : trouver un emploi, un appartement pas trop cher et une voiture d'occasion. (Pour des raisons qui m'échappent aujourd'hui, la voiture me paraissait alors indispensable.) « Bien sûr, répondait Maurice, tu me l'as déjà dit, et de bien des façons, mais voyons, tu aurais pu apprendre le français si tu avais vraiment voulu. » À ce moment-là, comme par consentement tacite, le débat s'arrêtait net. « Je crois que mon téléphone sonne », disais-je avant de retourner dans ma boutique. C'est vrai que, la plupart du temps, nous avions alors terminé notre bière.

De retour dans ma boutique, bercé par la cadence des rotatives, je repassais dans ma tête toutes les raisons valables et rationnelles qui m'avaient amené à adopter l'anglais, et tout d'un coup, l'explication qui m'avait échappée et qui rendait Maurice perplexe me venait à l'esprit : comme la majorité des immigrants en Amérique du Nord, j'avais choisi l'anglais non pas parce que c'était la langue de Chaucer, de Shakespeare ou de la reine Victoria, mais parce que l'anglais déformé et abâtardi de l'immigrant américain n'en était pas moins une langue parlée avec bonheur par des millions de bouches, grandes ou petites, glabres ou moustachues, et que cette langue, tolérante et facile à apprendre, aurait certainement pu cimenter la tour de Babel. Avec un total de 300 mots, un nouvel immigrant pouvait raisonnablement fonctionner n'importe où en Amérique du Nord. Il pouvait trouver un emploi, négocier la location d'un appartement, courtiser une fille, se marier et avoir une progéniture. Avec un vocabulaire de 500 mots, il pouvait créer sa propre entreprise et se tailler un empire industriel. Avec 1 000 mots, il pouvait se faire élire ou écrire un grand roman canadien.

Du balai, l'esperanto ! Le monde entier baragouine l'anglais ! Comme beaucoup d'autres jeunes immigrants arrivés juste après la guerre, je me sentais symboliquement accepté par cette nouvelle langue, même lorsque j'essayais de me familiariser avec les jurons : « Qu'est-ce qui ne va pas avec mon *maudit* ? mon *tabarnouche* ? », demandais-je, inquiet, à mes collègues francophones. « C'est ton

accent qui est drôle », répondaient-ils en riant. Comme je voulais vraiment être intégré par mon nouveau milieu, je passais des heures devant le miroir à essayer de prononcer correctement *tabarnouche*. Mais en vain. Même quand j'avais un problème avec une rotative, mon *tabarnouche* angoissé faisait hurler de rire mes collègues de travail. Manifestement, même pour jurer, je n'étais pas assez *pure laine* ! Je me suis donc mis aux jurons anglais et là, Eureka, même avec mon fort accent d'Europe de l'Est, ça marchait. Personne ne se moquait plus de moi, ni chez les anglophones, ni chez les francophones. Finalement, j'étais accepté, j'étais devenu canadien. Pour les jeunes immigrants dont je faisais partie et qui se retrouvaient dans les sous-sols des cafés modernes du centre-ville, l'emploi de jurons anglais était devenu synonyme d'égalité et d'acceptation dans la société canadienne. Nous avions pris l'habitude de nous saluer, de nous féliciter et de nous consoler de nos échecs à grands renforts de jurons. Je pensais à mes parents restés dans la vieille Europe : « S'ils m'entendaient ! ».

Avec du recul, je pense que c'est l'aspect tolérant, indulgent, inclusif et non prétentieux de l'anglais abâtardi de l'immigrant nord-américain qui nous a attirés, comme il a attiré d'innombrables autres immigrants démunis dont la priorité était de trouver un emploi, un toit et de la nourriture, avant la langue et la culture. L'anglais a été pour l'immigrant une langue généreuse. Et nous, ses anciens bourreaux, ne l'oublierons jamais. Quand on vous offre, de quelque façon que ce soit, de faire partie d'une société, et que vous acceptez, le ciment qui vous unit est indestructible.

Ed Binder
Montréal, QC

L'étiquetage des OGM

En tant que vice-président de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario, je tiens à vous dire que la polémique qui entoure toute la question de l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés (OGM) est d'autant plus absurde que, dans la plupart des aliments fabriqués à partir de végétaux transgéniques, il est impossible de détecter des OGM.

Modification génétique signifie changement de l'ADN (le code génétique) des plantes, ce qui implique généralement un changement d'une ou de plusieurs molécules. On peut généralement détecter ces changements par un test de l'ADN ou des protéines. Toutefois, dans le cas du maïs, du soja et du canola transgéniques, (qui sont les principales céréales génétiquement modifiées au Canada), l'ADN ou les protéines ainsi modifiés disparaissent dans le processus de transformation de la céréale en toutes sortes de produits alimentaires. Les fécules et les sucres fabriqués à partir du maïs ainsi que les huiles végétales (margarine, etc.) fabriquées à partir des trois céréales ne contiennent pas d'ADN ou de protéines. L'ADN et les protéines que contiennent le maïs, le soja et le canola cultivés au Canada se retrouvent quasi entièrement dans les aliments pour le bétail et sont réduits en simples unités biochimiques pendant la digestion animale. Si bien qu'on ne trouve pratiquement aucune trace d'OGM dans la plupart des aliments fabriqués à partir du maïs, du soja et du canola génétiquement modifiés.

Les tests posent d'autres problèmes : étant donné que les gènes utilisés pour le maïs, le soja et le canola transgéniques proviennent de bactéries qu'on trouve communément dans la terre de culture, il suffit qu'un peu de terre se mélange aux graines récoltées pour que les tests soient positifs, quand bien même l'espèce cultivée n'aurait pas été génétiquement modifiée. De plus, la plupart des tests commerciaux sont soit très coûteux (environ 500 $ par échantillon pour un test d'ADN), soit imprécis, ou encore les deux.

Cela nous amène à la question de l'étiquetage. Certains magasins en Angleterre et ailleurs affirment ne pas utiliser d'aliments fabriqués à partir d'ingrédients transgéniques, mais d'après les fournisseurs, ils veulent parler d'« ingrédients transgéniques détectables ». En fait, les nouvelles normes européennes dépendent de la capacité de détection. Mais s'il est impossible de mesurer les modifications génétiques, que signifie alors « non transgénique » ? Comment le consommateur pourra-t-il savoir si le vendeur dit la vérité ?

Les règles d'étiquetage proposées au Japon ne portent que sur les aliments dans lesquels on peut détecter des ingrédients transgéniques. Les Japonais reconnaissent donc qu'il est tout aussi inutile d'élaborer des normes qu'ils ne pourront pas faire appliquer que d'étiqueter des aliments dont les ingrédients provenant d'espèces transgéniques sont chimiquement identiques aux mêmes ingrédients non transgéniques. Par ailleurs, les Japonais et les Européens continuent d'être très rigoureux quant à la définition de « modification génétique ». Ils incluent les transferts d'un seul gène d'une espèce à l'autre, mais ils excluent la plupart des formes de modification génétique, notamment les mutations génétiques induites artificiellement (par irradiation ou par drogues mutagènes).

Le Canada a adopté une approche originale en ce sens qu'il exige que soient soumis à des tests laborieux tous les « nouveaux aliments » produits à partir d'une mutagénèse artificielle ou d'autres formes de modification génétique, y compris la technique courante du transfert d'un seul gène d'une espèce à l'autre. Le gouvernement du Canada continue de privilégier l'étiquetage facultatif. Il est clair que les militants et les consommateurs lui demandent d'adopter une définition de « transgénique » aussi large que possible. Les enquêtes réalisées auprès des consommateurs, en décembre 1999, pour l'Ontario Agri-Food Technologies, qui a son siège à Guelph, montrent que le public canadien se méfie bien davantage de la modification génétique due à une mutagénèse artificielle que d'un transfert de gène d'une espèce à l'autre, et qu'il se méfie au moins autant des aliments dans lesquels on ne peut pas détecter d'ingrédients transgéniques que des autres.

Si l'on veut tenir compte de ces inquiétudes, il faudra peut-être étiqueter 95 %, et même plus, des aliments importés ou produits au Canada. La modification génétique se pratique depuis des années pour améliorer le rendement, la qualité et la résistance des cultures, d'où la fréquence des organismes transgéniques dans l'alimentation moderne.

Terry Daynard
Guelph, ON

Réflexions sur la langue

Je n'avais pas un don particulier pour apprendre une autre langue, mais cela a néanmoins été un élément décisif dans ma carrière politique. Comme tous les apprentis pilotes de guerre des pays du Commonwealth, j'ai dû quitter mon pays, l'Angleterre, pour me rendre à Halifax avant de gagner Montréal par train. Le Canada offrait en effet à ses alliés la sécurité de son vaste territoire pour y entraîner ces fameux pilotes de guerre qui devaient jouer un rôle décisif dans l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

J'ai passé les six premières semaines à Montréal avant de me rendre à l'École de pilotage de l'est de l'Ontario, à St-Eugène, et c'est là que j'ai eu mon premier contact avec la « langue »... Après avoir constaté que tout le monde parlait anglais à Montréal, j'ai été surpris de voir qu'on parlait principalement français dans ce petit aéroport. Les instructeurs portaient des noms français et parlaient peu anglais. Tous les employés étaient francophones, y compris le cuisinier, petit et trapu, que nous aimions tous. Les habitants du petit village ne parlaient que le français et, pourtant, nous étions en Ontario.

Lorsque je suis monté pour la première fois dans un avion Fleet Finch, sur la banquette arrière, la seule chose que je voyais, c'était la nuque de mon instructeur. Il m'expliquait ce qu'il fallait faire, et je ne comprenais pas un traître mot. Finalement, nous avons tous réussi le cours. Ensuite, j'ai été affecté à l'aéroport d'Uplands, à Ottawa. Dès que nous avions du temps libre, nous allions de l'autre côté de la rivière, à Hull. Quand, plus tard, j'ai reçu mon insigne de pilote, j'étais absolument convaincu, tout comme mes camarades, que le Canada était un merveilleux paradis bilingue. C'est donc tout naturellement qu'après la guerre, j'ai décidé d'émigrer au Canada, plus précisément au Québec.

Je n'entrerai pas dans les détails. Sachez simplement qu'en 1972, je me suis fait élire au Parlement fédéral. Pierre Trudeau, qui était mon idole, m'y avait précédé de quelques années. Le gouvernement fédéral prêchait le bilinguisme, mais il ne joignait pas toujours l'acte à la parole. Un jour, je me fis gentiment reprocher par M. Trudeau mon excès de zèle. Ma femme avait reçu du

« Gentilhomme au Bâton noir » une invitation officielle, mais rédigée uniquement en anglais, et j'avais eu l'audace de suggérer qu'en cas de doute sur la langue parlée par le destinataire, on envoie une invitation dans les deux langues officielles, comme c'était le cas de tous les documents déposés à la Chambre par le gouvernement. Un autre jour, John Turner, alors ministre des Finances, demanda le consentement unanime de la Chambre pour déposer des documents en anglais uniquement. Je refusai, tout en sachant que j'allais me faire couper la tête ! Mais permettez-moi de replacer l'incident dans son contexte.

Je m'étais lié d'amitié avec deux députés du Crédit social qui m'invitaient régulièrement à leur table, au dîner, afin de parfaire leur anglais, et moi, mon français. Un soir, je leur demandai pourquoi ils n'avaient pas participé au débat à la Chambre, sur une question qui les intéressait directement. Leur réponse me sidéra : ils n'avaient pas pu y participer car les documents pertinents, rédigés en anglais uniquement, n'avaient été envoyés qu'à ceux qui pouvaient lire des documents « anglais » ou « bilingues ». J'avais du pain sur la planche !

Mon action ne m'attira pas que des sympathies, loin de là ! Le bureau de poste livrait les documents du gouvernement aux bureaux des députés, mais comme je voulais recevoir tous les documents dans les deux versions, ils devaient être déposés dans deux paniers distincts,

« Herbert français » et « Herbert anglais ». De cette façon, j'étais sûr que les règles étaient respectées. Cela me permettait également de vérifier où en était la traduction d'un communiqué ou d'un document ministériel. Je devins la bête noire des fonctionnaires et du personnel des ministres. Je me demande souvent comment les choses ont évolué après ma défaite aux élections. Maintenant, il appartient à d'autres de poursuivre le combat. Plus de 50 ans après mon arrivée au Canada, je vis dans une famille bilingue, dans un environnement bilingue, et dans une province et un pays qui offrent la meilleure qualité de vie au monde.

Hal Herbert
Hudson, QC

Un gouvernement ethnocentrique

Dieu merci, il n'y a pas que la politique dans la vie ! Au Québec, la plupart des francophones n'ont pas avec les anglophones une expérience aussi négative que l'élite nationaliste voudrait nous le faire croire. Et les relations de la plupart des anglophones avec les francophones ne sont pas souillées par le venin et la vulgarité des dirigeants nationalistes francophones et des Galganov de ce monde.

Sur le front social, c'est très branché, chez les jeunes francophones d'aujourd'hui, d'avoir une copine anglaise et de parsemer ses conversations de termes anglais. C'est aussi très branché d'être un fils ou une fille d'immigrant « trilingue ». À l'instar du maire Bourque, bon nombre de francophones adultes, fatigués de voir leurs familles s'entre-déchirer dans les débats référendaires, se sont débarrassés de l'obsession nationaliste qui se nourrit d'humiliations d'antan. La plupart des anglophones sont bilingues et beaucoup sont mariés à des francophones. Sur le front économique, la collaboration entre les milieux financiers francophones et anglophones n'a jamais été aussi intense ; elle s'est aussi nettement améliorée entre les syndicats canadiens et québécois. Les troupes de danse et de théâtre travaillent ensemble plus que jamais. Toutes ces activités témoignent d'une certaine assurance, d'une certaine confiance en soi, et certainement pas d'une perte d'influence des francophones.

Or, la raison d'être du PQ – son programme, son orientation et sa composition – est de défendre les droits et les privilèges de la majorité franco-québécoise. Un tel ethnocentrisme peut convenir à un mouvement ou à une association, mais pas à un gouvernement. Lorsqu'un parti politique dirige un gouvernement, il doit s'efforcer de représenter tout le monde. Le PQ n'a pas fait beaucoup d'efforts dans ce sens, c'est le moins que l'on puisse dire. Prétendre que le PQ n'est pas ethnocentrique revient à s'extasier sur les atours d'un empereur tout nu.

James G. Kelly
Montréal, QC

Qui a peur des stéréotypes ?

Avez-vous remarqué comment on dit souvent que dans le monde de demain, les différences raciales et ethniques ne voudront plus rien dire ? Tout ceci est évidemment attribuable à une certaine forme de rectitude politique bien connue, qui découle d'un paradoxe des plus étranges relatif au discours sur les minorités.

Ainsi, alors qu'on nous dit de toute part qu'il faut reconnaître les minorités et leurs différences, l'on stigmatise par ailleurs ceux qui remarquent certaines de ces différences fondamentales, même s'ils ne le font qu'à titre comparatif : l'on s'imagine à tort que celles-ci ne sont en rien révélatrices. Les exemples démontrant le contraire sont pourtant nombreux. Prenons simplement la série de tueries aux États-Unis : les attentats des dernières années dans les établissements scolaires ont tous été commis par de jeunes Blancs. Or, dans le contexte actuel, personne ne peut souligner la chose sous prétexte de passer pour raciste. Et pourtant, il s'agit d'une question intéressante. Car si les guerres de gang sévissent dans certains quartiers Noirs ou latinos particulièrement durs des États-Unis, le geste de folie meurtrière névrotique reste, à une écrasante majorité, une affaire de Blancs. Ce qui est dangereux dans les stéréotypes, c'est, bien sûr, la généralisation de quelques traits que l'on applique sans discernement à un certain groupe social. Cependant, nier complètement la base factuelle du stéréotype est souvent aussi néfaste que contre-productif.

Si le stéréotype veut que les immigrants indiens excellent aujourd'hui à Silicon Valley, ce n'est pas parce que quelqu'un s'est levé un matin en disant : « Tiens, si on inventait le stéréotype des Indiens bons en informatique ! », c'est parce que de 1995 à 1998, par exemple, les Indiens ont crée environ 10 % des entreprises informatiques de la région.

Si le stéréotype de la forte présence juive dans l'industrie du textile existe encore aujourd'hui, c'est parce que, dans cette communauté comptant pour seulement 2,3 % de la population américaine, on retrouve un très grand nombre de *designers* connus, dont : Donna Karan, Calvin Klein, Ralph Lauren, la famille Fisher, fondatrice de la chaîne Gap, Isaac Mizrahi, et Levi Strauss, fondateur de l'empire Levi's au XIX[e] siècle. Si le stéréotype de l'excellence athlétique des Noirs existe, c'est parce qu'aux États-Unis, on retrouve dans ce groupe un pourcentage d'athlètes et de champions beaucoup plus grand que le 12 % de la population qu'ils représentent : de Muhammed Ali à Tiger



Woods, en passant par Mike Tyson, Michael Jordan, Wilt Chamberlain ou Carl Lewis… Ce n'est pas parce qu'un hurluberlu en a décidé ainsi, indépendamment de toutes les observations ou informations statistiques. Si le stéréotype de l'immense contribution artistique des gays au monde de la littérature et des arts existe, c'est parce qu'avec une population de quelque 5 ou 10 % de l'humanité, ils ont donné à celle-ci Marcel Proust, André Gide, Walt Whitman, Andy Warhol, Michel-Ange et combien d'autres. S'il faut, avec raison, combattre les exagérations abusives des stéréotypes, il ne faut pas pour autant les nier systématiquement chaque fois qu'ils ne font pas l'affaire de tel ou tel groupe.

Les jeux Olympiques sont aussi fort révélateurs. Au début du mois de juillet, un coureur Danois remportait la finale du 800 mètres lors d'une compétition internationale. Or, ce coureur Danois est d'origine africaine. La raison de ce succès

danois ne pouvait pourtant pas être mentionnée, comme si le fait de dire que le Danemark a remporté cette course parce qu'il alignait un Noir à la ligne de départ était raciste. Quelle idiotie ! Si le Canada a remporté la médaille d'or au 4x100 mètres aux Jeux d'Atlanta, c'est parce que son équipe de relais était composée de quatre Noirs capable de tenir tête aux quatre autres de l'équipe américaine. Tout simplement. Dans quelques décennies, j'espère que lorsqu'on annoncera les résultats des jeux Olympiques, on nous dira que le Japon avec un athlète d'origine éthiopienne aura remporté la finale devant le Coréen originaire du Soudan. En finale du plongeon de trois mètres, le Français Chung Yu Fat l'aura remporté devant l'Allemand Kim Yu Kong et le Rwandais Jean-Pierre Duhamel. Bien entendu, cette évolution ne se limitera pas aux seuls jeux Olympiques. En finale du concours canadien de mathématiques ou de sciences, le Québécois Ahmed Abdel Kébir aura alors remporté le premier prix devant l'Ontarien Vim Kim Thong et l'Albertaine Désirée Ametooyona.

Imaginez un peu ! Enfin un monde idéal. Enfin un monde sans frontières géographiques où les différences ethniques et raciales ne voudront plus rien dire…

Yvan Petitclerc
Montréal, QC

Les identités s'ajoutent

« La vision dualiste de l'histoire canadienne », tel était le sujet d'un débat tenu le 23 février à l'Université Laval. Les trois conférenciers – Claude Ryan, Guy Laforest et Hugh Segal – ont tour à tour expliqué leur vision personnelle du Canada.

Après un certain moment, une question a accaparé mon esprit. J'entendais continuellement dualité, dualité… alors je me suis hasardée à demander : « Je vous entends beaucoup parler de dualité, que pensez-vous de l'affirmation suivante : *dans une démocratie, les identités s'ajoutent et ne se soustraient jamais !* Qu'en pensez-vous, est-ce conforme ou en contradiction avec la dualité ? »

Un silence se produisit, comme si tout le monde réfléchissait en même temps. Chacun se regardant pour savoir qui répondrait à cette tuile lancée dans le discours officiel par une simple petite madame. Peut-être que ce questionnement n'a jamais fait partie des discours structurés et prévus par les spécialistes de la politique.

Hugh Segal a plongé et m'a dit : « Madame vous êtes très optimiste ! » Et là il a refait le discours des nationalistes : « Vous comprendrez, il faut protéger notre culture », etc. Il y avait des jeunes de diverses origines. L'un d'eux m'a lancé un regard d'admiration et j'ai senti qu'il partageait mon affirmation du début. Je crois fermement que l'exclusion d'une identité, parce qu'elle est différente de la nôtre, est une offense à la démocratie. Et la Déclaration universelle des droits de l'Homme est formelle à ce sujet. Le fédéralisme nous permet justement de ne pas nous départir d'une identité, mais d'en ajouter une.

Marie-France Legault
Québec, QC

Qui est derrière cette confusion ?

Il y a quelque temps, je causais à Paris avec une dame française très distinguée qui me demandait pourquoi le Canada refusait au Québec l'indépendance que cette province désirait. Cette dame avait rencontré des Québécois qui l'avaient bien mal renseignée. Je lui ai expliqué que dans notre système fédéral, contrairement au système français, les gouvernements provinciaux sont souverains en plusieurs domaines importants, tandis que le gouvernement fédéral canadien a des pouvoirs limités. J'ai précisé que même s'il en avait eu le pouvoir, le gouvernement canadien n'aurait pas pu proposer l'indépendance au Québec, parce que lors des deux référendums organisés par le gouvernement québécois en mai 1980, puis en novembre 1995, les électeurs québécois avaient voté contre l'indépendance, même accompagnée d'une association ou d'un partenariat avec le reste du Canada.

Il y a quelques années, ma femme et moi étions invités à rencontrer des touristes français dans un restaurant d'Ottawa. Après les présentations d'usage, on me dit : « Dites monsieur Rainville, vous êtes d'Ottawa et vous parlez français ? Expliquez-nous, s'il vous plaît. Nous

sommes arrivés du Québec hier soir, et en entrant à Ottawa, notre jeune guide québécoise nous a dit ceci : "Maintenant c'est fini, il n'y aura plus de français ; partout ce sera la langue anglaise". En conséquence, en visitant votre ville ce matin, nous n'avons fait qu'utiliser le peu d'anglais que nous connaissons et, dans tous les cas, on nous a répondu en excellent français. Expliquez-nous, s'il vous plaît, nous ne comprenons pas. »

Je leur ai alors expliqué que l'intense propagande sécessionniste a fini par faire croire à beaucoup de monde qu'au Canada, c'est seulement au Québec qu'on parle français. Pourtant, dans la seule ville d'Ottawa, en Ontario, on compte plus de 110 000 personnes de langue maternelle française. C'est deux fois plus qu'à Hull au Québec, ville voisine d'Ottawa, et c'est à peu près le même nombre de francophones qu'au Lac-St-Jean (Saguenay exclus), où je suis né. De plus, bon nombre d'anglophones parlent aujourd'hui français. J'ai ajouté que la propagande soutenue des 40 dernières années avaient engendré beaucoup d'ignorance au sujet de notre histoire et de nos réalités.

Il y a deux ou trois ans, je mangeais dans un petit restaurant du centre-ville d'Ottawa. Une femme et deux jeunes enfants attendaient patiemment que des places se libèrent. Lorsque trois chaises devinrent libres près de moi, je me suis levé et j'ai dit à la dame :

« Prenez place, je vous en prie. Aussitôt elle me regarde, souriante :

– Monsieur est québécois ?

– Non, je suis de nationalité canadienne.

– Mais Monsieur parle français !

– D'où venez-vous, chère Madame ?

– De la Beauce, au sud de Québec.

– Vous ne savez peut-être pas qu'il y a plus de 110 000 francophones à Ottawa. Se pourrait-il qu'il y ait plus de francophones ici que dans la Beauce ? »

Le ciel venait de tomber sur la tête de cette dame, découvrant qu'il y avait des francophones en Ontario… et plus que chez elle.

Plus récemment, j'expliquais à un jeune homme de Grenoble, France, étudiant à la Cité collégiale d'Ottawa, que lors du référendum du 30 octobre 1995, un peu plus de la moitié des électeurs québécois avaient répondu Non au projet de souveraineté-partenariat du gouvernement du Québec. Ce jeune homme fut surpris, car il croyait que c'était l'ensemble des Canadiens hors Québec qui avaient voté contre le projet québécois. Or, ce référendum avait été organisé par le gouvernement du Québec et s'adressait aux seuls citoyens du Québec.

Les faits mentionnés ci-dessus (et beaucoup d'autres semblables) reflètent la confusion énorme qui entoure notre histoire politique récente. Y a t-il un système de propagande derrière cette confusion ? Qui sont les propagandistes ? Les éducateurs ? Les journalistes ? Les politiciens ? Qui, sinon l'élite nationaliste, a intérêt à propager cette confusion ?

Roland Rainville
Ottawa, ON

Le mythe Bill Johnson

Bon nombre des observateurs qui ont analysé la décision de Bill Johnson de quitter la présidence d'Alliance Québec (AQ) négligent plusieurs éléments. En supposant que M. Johnson va disparaître complètement de la scène politique, ils trahissent, sinon un vœu pieux, tout au moins une profonde méconnaissance de l'homme en question. Celui-ci est resté à la tête de l'AQ jusqu'en mai et a pu livrer l'assaut aux dispositions de la loi 101 relatives à la langue de travail. Cette poursuite judiciaire n'a pas manqué de déclencher des salves oratoires, auxquelles M. Johnson n'est certes pas resté indifférent. À moins qu'il ne soit atteint d'une maladie incurable ou que ses talents ne soient sollicités par nos voisins du sud, M. Johnson va encore faire parler de lui pendant un bon bout de temps. C'est un animal politique, et il ne restera pas sur la touche pendant longtemps.

D'autres observateurs s'imaginent aussi que l'AQ retrouvera sa docilité d'antan. C'est peu probable et, comme le faisait remarquer John Trent dans *The West Quebec Post*, le remplaçant de M. Johnson sera peut-être encore plus radical que lui. Enfin, certains prétendent que la présidence de M. Johnson a été un échec total, que son refus de se représenter est un désaveu de ses politiques et de sa stratégie. Or, Johnson est sans doute le président le plus efficace que l'AQ ait

jamais eu : sans lui, elle n'aurait jamais réussi à contester la loi sur l'affichage devant les tribunaux, pour ne donner qu'un exemple des succès qu'il a enregistrés pendant ses deux mandats.

Sur un autre plan, il y a deux éléments qu'il faut prendre en compte : Johnson n'est pas et n'a jamais été un radical, et la communauté anglophone du Québec a besoin d'un porte-parole influent. Nous, Québécois de toutes les communautés linguistiques, sommes engagés dans un combat politique à long terme. À cet égard, Bill Johnson a joué et continuera de jouer un rôle important. Il est ridicule et suicidaire de s'imaginer qu'il faut à tout prix se ranger derrière un seul homme, que l'« unité » exige une approche homogène et qu'il faut ménager les susceptibilités de l'adversaire, même du plus belliqueux. Il faut savoir brasser la cage.

J'ai commencé par affirmer que Johnson n'est pas radical ; cela peut paraître extrême mais, dans n'importe quel pays à part le nôtre, la cause qu'il poursuit serait jugée plutôt libérale : l'égalité devant la loi, l'égalité en matière d'éducation, l'égalité dans le monde du travail... Il n'y a rien là de particulièrement radical. D'aucuns rétorqueront que si ses objectifs ne sont pas radicaux, ses tactiques le sont, par contre. Qu'en est-il vraiment ? Des manifestations, des lettres publiques, des contestations devant les tribunaux, des appels au boycottage de certains magasins et entreprises : qu'y a-t-il de radical là-dedans ? Dans les années 60, de telles tactiques auraient été jugées bien timorées. Les radicaux sont des révolutionnaires qui veulent modifier de fond en comble un système économique et politique. Ils remettent constamment en question, à tort ou à raison, un système social donné, et c'est le cas par exemple du maoïsme et du marxisme. Or, Johnson ne s'est jamais aventuré sur un terrain aussi glissant.

Enfin, Johnson n'est ni un démagogue ni un fanatique. Il sait quand il doit faire marche arrière, et il en donne la preuve aujourd'hui. Les fanatiques courent à leur propre destruction, entraînant avec eux leurs partisans et ceux qui se trouvent sur leur chemin. Johnson, lui, a su mettre un terme à sa campagne pour l'affichage en anglais dans les magasins de Montréal au bon moment, juste avant que les fanatiques nationalistes ne lancent leur contre-offensive. Sa stratégie était efficace, bien pensée et opportune. Certes, ses propos peuvent être cinglants, sa ténacité, fatigante, et sa rhétorique, profondément frustrante. Il ne joue pas au tennis avec ses adversaires, contrairement à certains chroniqueurs de *The Gazette*. Mais Bill Johnson n'est ni un fanatique, ni un radical, ni un nihiliste, sauf pour les nationalistes et leurs thuriféraires parmi les médias. Il vient de faire un beau coup dans la partie d'échec qui se livre au niveau politico-linguistique ; elle n'est pas près d'être finie... lui non plus d'ailleurs. Tant mieux si ce n'est pas notre seul combatant, mais heureusement qu'il est de notre côté.

Fred Ryan
Aylmer, QC

Voilà une question claire !

Quand on pense au projet de loi sur la clarté, on peut se demander ce que veut dire au juste « une question claire » ? D'après la loi québécoise sur la protection du consommateur, celui-ci a le droit de savoir, avant de signer un contrat, non seulement ce qu'il obtient en échange, mais aussi combien il va payer exactement. Pour moi, c'est ça une question claire : êtes-vous prêt à payer tant pour avoir telle chose ? Il faut connaître à la fois la nature de la marchandise et son prix.

Pour ce qui est du projet de loi sur la clarté lui-même, j'ai une critique à formuler. Je dois être un genre d'extrémiste car je ne reconnais pas à l'« Assemblée nationale » le droit de décider du libellé de la question. Si les Québécois, les Albertains ou les Terre-Neuviens ne veulent plus faire partie du Canada, ils ont le droit de se séparer, mais ils ont aussi le devoir d'exprimer clairement et sans équivoque, au reste du Canada tout autant qu'à eux-mêmes, leur désir de ne plus être canadiens. J'estime que les Canadiens ont le droit d'exiger cela du Québec.

Pour ce qui est d'une question claire, je me souviens qu'en mars 1995, le PQ discutait déjà ouvertement du libellé de la « question gagnante ». À peu près à la même époque, le magazine québécois *L'actualité* publiait un sondage exhaustif sur

les attitudes des Québécois, sondage qu'il avait intitulé NOUI. Ce qui m'a le plus surpris dans ce sondage, c'est que même si 49 % des répondants se disaient *souverainistes*, seulement 16 % étaient prêts à renoncer à la citoyenneté canadienne au cas où le Québec deviendrait indépendant.

Voici la question que je préconise : « Voulez-vous renoncer, pour vous et pour vos descendants, au droit à la citoyenneté canadienne et recevoir à la place la citoyenneté d'un État indépendant du Québec ? ».

Jack Shultz
Montréal, QC

Quand séparation signifie annexion

Les séparatistes du Québec prétendent que, si une majorité claire se déclare favorable à la souveraineté, Ottawa sera bien obligé de négocier un nouveau partenariat avec un Québec indépendant. Mais l'avenir leur réservera peut-être autre chose car la sécession du Québec fera inévitablement ressortir les similitudes qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Une fois le Québec séparé, les régions anglophones de l'Amérique du Nord deviendront des parties d'un même tout, et la frontière artificielle qui les sépare aura de moins en moins sa raison d'être. L'union politique entre les deux familles anglophones sera une solution de plus en plus séduisante pour la plupart des Canadiens et des Américains. D'où le scénario fort possible d'une gigantesque fédération anglophone entourant le Québec sur trois fronts. Ce ne sera pas une mauvaise chose en soi, car le pays qui est déjà le plus puissant au monde en sortira encore plus fort politiquement, militairement et économiquement. Mais cela marquera aussi la fin du rêve et des réalisations de plusieurs générations de Canadiens qui voulaient prospérer dans un pays à eux. Toute notre histoire passera dans l'oubli. Les générations futures, qui se diront Américaines, se demanderont comment les générations antérieures ont pu vouloir bâtir un pays distinct. À cet égard, les soins de santé ne sont certainement pas le seul enjeu pour le Canada.

Même s'il est possible qu'un Québec indépendant réussisse à mieux protéger sa langue et sa culture, sa grande dépendance économique à l'égard de la gigantesque fédération américaine le rendra extrêmement vulnérable. Il se sentira à l'étroit, encerclé par la nation la plus puissante au monde, si bien qu'il sera obligé de négocier une sorte d'intégration dans cette super fédération, où il aura encore moins son mot à dire qu'auparavant. Contrairement à l'Union européenne, qui regroupe plusieurs pays occupant des territoires comparables, la scène politique et économique sera tellement dominée par la fédération nord-américaine que le Québec risquera de perdre toute influence, à telle enseigne que sa souveraineté ne signifiera plus grand-chose. Il deviendra comme le protectorat américain hispanophone de Puerto Rico, qui n'arrive pas à décider s'il veut devenir un État ou s'il veut conserver un statut semi-autonome.

Ce n'est pas la première fois que le Québec court le risque de devenir un protectorat américain. On se souviendra en effet que, lors de la négociation du projet de Confédération dans les années 1860, les *Rouges* (des nationalistes guère différents des péquistes d'aujourd'hui) encouragèrent les Québécois à rejeter le projet et à opter pour la création d'un État indépendant. Les partisans de la Confédération réagirent en disant, non pas que l'indépendance du Québec était un objectif condamnable, mais simplement qu'elle n'était pas réaliste. Voici ce qu'on pouvait lire dans *Le Courrier de St-Hyacinthe*, le 25 novembre 1864 : « Nous serons seuls, et notre faiblesse évidente nous mettra à la merci de notre puissant voisin du sud. Les Canadiens-Français doivent bien comprendre qu'à moins de mettre sans tarder le cap sur la Confédération, ils seront inévitablement emportés par le courant de l'annexion. »

L'exode d'un grand nombre de Canadiens-Français vers les entreprises manufacturières d'une Nouvelle-Angleterre en plein essor ne faisait qu'accentuer cette faiblesse, et l'union des provinces

canadiennes apparaissait alors comme la solution pour accélérer leur développement économique et, partant, endiguer cet exode. *La Revue canadienne* écrivait déjà en 1865 que, si les provinces canadiennes ne s'unissaient pas, leurs économies finiraient tôt ou tard par être tributaires de leur puissant voisin du sud « et, ajoutait-elle, chacun sait que la dépendance économique entraîne inévitablement la dépendance politique ».

Si le Québec craignait de devenir une dépendance américaine au XIXe siècle, alors que les États-Unis n'étaient encore qu'une petite puissance économique et politique (l'Angleterre étant incontestablement la première puissance mondiale), on peut facilement imaginer où se situerait aujourd'hui un Québec indépendant.

Un Québec indépendant devra aussi faire face à un exode de ses jeunes professionnels vers les États-Unis, comme le firent tant de jeunes Québécois avant la Confédération. En fait, le Québec et le reste du Canada sont déjà confrontés à ce phénomène qui s'accentue très rapidement. La combinaison d'un faible taux de natalité – le plus faible d'Amérique du Nord, voire du monde entier – et d'un exode de jeunes professionnels vers des États-Unis « élargis » serait catastrophique pour un Québec « souverain ». La plupart des Québécois sont bien conscients qu'un Québec indépendant serait très vulnérable sur les plans économique et politique. Il est donc raisonnable de penser que, si la conjoncture nord-américaine reste inchangée, les séparatistes n'ont aucune chance de remporter un référendum.

Le moment est peut-être venu pour le Parti québécois de renoncer à ses ambitions séparatistes improductives et de canaliser plutôt ses énergies vers la promotion de la langue et de la culture françaises. Sans pour autant recourir à des lois linguistiques coercitives, dont l'administration coûte cher, il devrait plutôt augmenter les budgets de l'enseignement du français aux anglophones et aux allophones, renforcer l'enseignement du français auprès des nouveaux immigrants et tendre la main aux francophones des Maritimes et de l'Ontario pour qui le Québec est une source de d'inspiration et de réconfort.

Je suis moi-même néo-canadien et je parle aussi le français ; je suis convaincu que la fédération canadienne est le plus bel exemple de succès au monde. La langue française s'est tellement épanouie que le Québec produit aujourd'hui per capita plus d'écrivains et d'artistes que la France elle-même. Le fédéralisme canadien fonctionne tellement bien que bon nombre de pays, déchirés par des conflits ethniques et linguistiques, essaient de s'en inspirer ; c'est notamment le cas de l'Espagne, qui cherche une solution au séparatisme catalan. Il est temps d'apprécier le fédéralisme canadien que tant d'autres peuples nous envient.

Terminons sur une dernière note historique. D'aucuns se souviendront que, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique reçut la sanction royale le 29 mars 1867, peu de temps avant la proclamation, le 1er juillet, du « Dominion du Canada », on ne savait pas comment les Américains allaient réagir à cette union d'anciennes colonies. Pendant des générations, les gouvernements américains avaient cherché à élargir leur territoire sur toute l'Amérique du Nord, poursuivant ce qu'ils croyaient être leur « destin manifeste ». Le jour même où l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique reçut la sanction royale, les États-Unis achetèrent l'Alaska à la Russie, définissant ainsi leur frontière septentrionale. La confédération était-elle une étape vers l'annexion ? La question reste posée. La désintégration du Canada au XXIe siècle permettrait sans doute aux Américains de réaliser un rêve vieux de 200 ans, mais c'est le Québec qui en souffrirait le plus.

Mahmood Elahi
Ottawa, ON

Lettres en anglais traduites par
Monique Perrin d'Arloz



Langue, culture et identité

MONIQUE NEMNI
Comment on cultive l'insécurité linguistique

JEAN-LOUIS ROUX
Les arts et les deniers publics

BETTY KOBAYASHI ISSENMAN
Leçons de sagesse inuit

ALBERT BRETON
Les langues sont des biens de capital

ROBERT D. TAMILIA
Le français et l'intervention de l'État

SYLVAIN LAVOIE
Bibliothèques publiques et maintien du français

MARC ANGENOT
Littérature et nationalisme : mission impossible



Comment on cultive l'insécurité linguistique

MONIQUE NEMNI

Sometimes legends make reality and become more useful than the facts.
Salman Rushdie (*Midnight's Children*)

Comment ai-je l'audace d'insinuer qu'au Québec, on cultive l'insécurité linguistique des francophones ? Mais sur quelle planète est-ce que je vis pour ne pas savoir que cette insécurité est la conséquence logique de la menace qui pèse ici sur la langue française jusqu'à la fin des temps, puisque les francophones ne constituent que 2 % de la population d'Amérique du Nord ?

Désolée de faire bande à part, mais pour moi, quand on constitue 2 % d'une population, on est *minoritaire*, on n'est pas nécessairement *menacé*. Ces mots ne sont synonymiques dans aucun dictionnaire – sauf, peut-être, dans celui des idéologues. Prenons comme preuve un petit exemple : les barbus au Canada sont certainement *minoritaires*, mais direz-vous qu'ils sont *menacés* ? Les femmes, par contre, ne sont pas minoritaires, et Dieu sait qu'un grand nombre d'entre elles sont menacées à tout point de vue ici et ailleurs ! On peut, évidemment, être à la fois minoritaire et menacé, mais l'un ne découle pas nécessairement de l'autre.

Quelle est donc la situation du français au Québec ? Pour commencer, vous admettrez que si on se limite au Québec, le français n'y est même pas minoritaire. Toutefois, les francophones sont effectivement minoritaires à l'échelle du Canada et du continent nord-américain. Soit. Mais si, comme le clament Lucien Bouchard, Louise Beaudoin et tant d'autres séparatistes, la menace venait du fait que les francophones constituent 2 % de la population de l'Amérique du Nord, à quoi nous servirait l'indépendance ? Le Québec demeurerait en Amérique du Nord, que je sache.

Mais admettons qu'il y ait menace et que celle-ci soit la cause du sentiment d'insécurité linguistique dont nous serions affublés. On nous affirme que depuis la Révolution tranquille, toutes les lois linguistiques ont eu pour seul et unique objectif, non de brimer de leurs droits les allophones ou les anglophones – oh non ! jamais de la vie – mais de permettre aux francophones de mettre fin à ce sentiment d'insécurité en protégeant notre langue si menacée. Or, comme on continue à nous dire qu'il ne faut surtout pas assouplir les lois linguistiques parce que le français est encore très menacé, on peut en conclure que cette menace éternelle résulte en quelque sorte d'une malédiction des dieux... à moins que – oserai-je le dire ou même le penser ? – elle ne soit bien pratique et bien rentable sur le plan politique...

Comme je voulais savoir si nous étions victimes d'un sort ou d'une manipulation, je me suis dit que pour y voir plus clair, je devais commencer par le commencement, comparer la situation du français d'hier à celle d'aujourd'hui. Si je trouve que celle-ci n'a pas changé, malgré toutes les mesures prises, notamment la loi 101– ô combien parfaite, combien efficace et combien respectueuse des droits des minorités ! – alors nous sommes victimes d'une malédiction des dieux. Si, par contre, la situation s'est nettement améliorée et qu'on continue à nous répéter que nous sommes menacés, alors nous nous sommes trompés de cible ou... on nous raconte des histoires.

Je dirai tout de suite que lorsque je décris la situation du *français*, je veux parler des *francophones* du Québec, parce que seuls les êtres humains peuvent souffrir. Quand on dit qu'une langue souffre, qu'elle est menacée, on utilise une métaphore anthropomorphique (Il fallait bien que je vous montre que je suis linguiste ! Dans une langue compréhensible, ça veut dire qu'on

utilise une image qui traite les objets comme s'ils étaient humains). Comme point de départ pour mon analyse comparative, comme je ne voulais pas remonter à la nuit des temps, j'ai choisi la situation des francophones du Québec en 1960, date communément associée au début de la Révolution tranquille.

Pour mesurer les progrès réalisés, je pense qu'il faut d'abord déterminer les sources de ce sentiment d'insécurité. Si la menace au français venait d'une source *externe*, des « autres », des « Anglais » par exemple, on pourrait alors évaluer l'efficacité des mesures de défense prises contre ces « autres ». En cas d'inefficacité, on pourrait concevoir d'autres mesures, plus efficaces. Par contre, si l'insécurité venait d'une source *interne*, des francophones eux-mêmes, de leur mauvaise maîtrise du français, par exemple, ou de leur abandon de cette langue, limiter l'usage de la langue de ces « autres » ou leur taper sur la tête ne règlerait pas le problème. Ça semble logique, vous ne trouvez pas ? Il m'apparaît donc important qu'en comparant la situation des Québécois francophones de 1960 avec celle d'aujourd'hui, on traite séparément de l'état du français dans ses usages *externes* et *internes*.

Si les Québécois francophones vivaient une menace externe, ils souffriraient sur le plan économique ou sociopolitique. Ils pourraient être victimes, par exemple, de persécution, de nettoyages ethniques, de discrimination sur le plan de l'emploi ou de la promotion sociale. On pourrait leur interdire de parler leur langue, de l'apprendre à l'école ou de l'afficher publiquement. Par contre, si la menace était interne, c'est-à-dire qu'elle venait de l'intérieur du groupe, la langue serait menacée par les francophones eux-mêmes, qui la parleraient et l'écriraient de plus en plus mal ou qui ne voudraient plus la parler du tout, lui préférant une autre. Quelle était donc la situation en 1960 ? Quelle est-elle aujourd'hui ?

Situation des francophones au Québec en 1960

1) *Situation économique et sociale (menace externe)*

Du point de vue économique, on prend aujourd'hui pour vérité absolue que les Québécois francophones étaient alors maltraités par les « Anglais » et qu'ils occupaient les postes au bas de l'échelle, même s'ils étaient bilingues. Vous avez certainement lu, comme moi, et mille fois plutôt qu'une, que c'étaient les « Nègres blancs d'Amérique », qu'on leur demandait de *Speak White* et ainsi de suite. Les immigrants allaient tous grossir les rangs des Anglais, ne fréquentaient que leurs écoles et ne voulaient pas apprendre le français. J'aurais beaucoup de choses à dire, surtout sur les causes de cet état de choses, mais pour mon analyse, j'accepterai ces données sans discussion.

Dans la vie courante, d'autres écrits ont souligné le fait que les francophones devaient souvent parler anglais pour se faire servir à Montréal. On se souvient des mots devenus célèbres du ministre libéral Pierre MacDonald qui se plaignait des « maudites grosses Anglaises chez Eaton » qui ne voulaient ni ne savaient parler français. Je ne sais pas si ces « maudites Anglaises » ont jamais existé, mais je ferai comme si cette description était exacte. Sur le plan de l'affichage, nous dit-on, l'anglais était roi. Quant aux affiches bilingues, du genre *École Saint Patrick School*, elles semaient la confusion parce qu'on ne savait pas où commençait une langue et où finissait l'autre. Là encore, je ferai comme si tel était le cas. La faute était-elle seulement aux « Anglais », comme on l'a si souvent répété ? Je ne le pense pas, mais je ferai comme si je le pensais. Je partirai donc de la prémisse que du point de vue économique et social, les francophones avaient de bonnes raisons de souffrir d'insécurité linguistique et que la menace externe était réelle.

2) *Maîtrise du français par les Québécois francophones (menace interne)*

En 1960, quel était l'état du français parlé et écrit par les Québécois francophones? Le témoignage le plus célèbre que nous possédions à ce sujet est sans contredit celui des *Insolences du Frère Untel*, premier best-seller québécois, publié justement en 1960, date de départ de mon analyse. Vous avez déjà certainement lu à ce sujet l'excellent article de Jacques Hébert dans le dernier numéro de *Cité libre*. Sinon, faites-le sans tarder: vous ne le regretterez pas.

Que pensait le frère Untel du français des Québécois? Vous savez, bien sûr, que c'est lui qui a rendu célèbre le mot *joual* – inventé par le directeur du *Devoir* André Laurendeau – pour décrire cette langue. Mais vous rappelez-vous ce qu'il en disait?

> Parler joual, écrivait-il, c'est précisément dire joual au lieu de cheval. C'est parler comme on peut supposer que les chevaux parleraient s'ils n'avaient pas déjà opté pour le silence et le sourire de Fernandel[1]. Nos élèves parlent joual, écrivent joual et ne veulent pas parler ni écrire autrement. [...] Le joual est une langue désossée. [...] Le joual ne se prête pas à une fixation écrite. Le joual est une décomposition. [...] Cette absence de langue qu'est le joual est un cas de notre inexistence, à nous, les Canadiens français. (p. 24-25)

Vous trouvez que c'est trop fort? Attendez la suite:

> Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'échanger des remarques sur la température ou le sport , aussi longtemps qu'il ne s'agit de parler que du cul, le joual suffit amplement. Pour échanger entre primitifs, une langue de primitifs suffit.[...] Mais si l'on veut accéder au dialogue humain, le joual ne suffit plus. (p.25).

Le frère Untel (Jean-Paul Desbiens, de son vrai nom) trouvait désespérant d'enseigner le français parce que ses élèves ne parlant que joual, il devait parfois avoir recours à la traduction pour se faire comprendre. « Nous parlons littéralement deux langues, eux et moi. Et je suis le seul à parler les deux. » (p.27)

Comment des gens ne parlant que le joual pourraient-ils se sentir linguistiquement en sécurité?

J'anticipe un peu, mais avant d'aller plus loin, je voudrais vous rappeler que c'est précisément cette langue que les poètes et les écrivains nationalistes ont promu avec le plus grand enthousiasme, pensant qu'il suffisait de transformer le « joual-honte » en « joual-fierté », en « joual-identité » pour mettre fin à ce sentiment d'insécurité. Ont-ils réussi? Nous le verrons plus loin, mais en 1960, le joual était sans conteste source de honte et d'insécurité.

Bilan de la situation en 1960: vu l'esprit conciliant qu'on me connaît, j'accepterai tout ce qu'on a dit de cette époque. Je partirai donc de l'hypothèse que non seulement ce sentiment était fondé sur une menace réelle, mais également que toutes les lois linguistiques qui ont suivi étaient destinées à protéger les francophones, et avec raison. Qu'en est-il aujourd'hui?

Situation des francophones en l'an 2000

1) *Situation économique et sociale (menace externe)*

À croire ce qu'on lit, voit et entend dans les médias francophones, à entendre les ténors péquistes, les « Anglais » menacent encore tellement qu'il est urgent de renforcer les lois linguistiques pour protéger le français. Le statisticien Charles Castonguay, la Société Saint-Jean-Baptiste, le Mouvement Québec français et tous les autres prophètes de malheur ne parlent que de recul du français et en prévoient même la disparition imminente si on ne prend pas les mesures radicales qui s'imposent. Les nationalo-séparatistes décrient constamment « l'anglicisation triomphante de

[1] Acteur comique français très aimé du public qui avait une mâchoire et de grandes dents qui le faisaient ressembler à un cheval quand il souriait.

Montréal ». Nous serions donc à la veille de l'apocalypse. Mais que disent les faits ?

Dans *Sortie de Secours* (Les Éditions du Boréal, 2000), de Jean-François Lisée – que l'on ne peut vraiment pas accuser d'être « vendu aux Anglais » –, on lit que, alors qu'en 1961 les Anglo-Québécois « avaient un revenu salarial moyen de 24 % supérieur à celui de leurs voisins ontariens », 30 ans plus tard, comme des centaines de milliers d'entre eux, parmi les mieux rémunérés, étaient partis vers l'Ontario, ils avaient « perdu la totalité de cet avantage » (p. 30). Mais Lisée aurait pu – aurait dû ? – également nous faire part du fait que les Anglo-Québécois ont perdu leur avantage non seulement par rapport aux Ontariens, mais aussi par rapport aux Franco-Québécois. En effet, une étude publiée par le Conseil de la langue française en 1992 révélait des statistiques surprenantes. Cette étude avait eu peu de retentissement avant février 1995, c'est-à-dire au moment où Pierre-Étienne Laporte, qui était alors président de ce Conseil, a fait une déclaration fracassante. Celui-ci s'était inquiété publiquement du fait que c'étaient maintenant les anglophones du Québec qui subissaient une espèce de « discrimination inverse ». A-t-on idée de dire des choses pareilles en public ! Mais Laporte était bien placé pour savoir de quoi il parlait : l'étude publiée par le Conseil en 1992 montrait que dès 1985, toutes choses étant égales par ailleurs, un anglophone bilingue gagnait 10 % de moins qu'un francophone bilingue et *4 % de moins qu'un francophone unilingue*. Pierre-Étienne Laporte dérangeait : le président du Conseil de la langue française ne pouvait pas impunément remettre en cause des idées reçues, et bien utiles politiquement. On l'a donc fait taire. Vous préférez peut-être la version officielle ? Comme par hasard, Laporte a démissionné de son propre gré, sans dire un mot, très peu de temps après sa « sortie » intempestive...

En fait, les francophones du Québec sont moins menacés économiquement par les anglophones de leur province que par la province elle-même. Figurez-vous que Statistique Canada révélait qu'en 1992, les Franco-Québécois avaient un revenu familial moyen de 4 121 $ *inférieur* à celui d'une famille Franco-Ontarienne (*The Gazette*, 26 mars 1994).



Le Québec n'est pas, et ne peut pas être seulement français. Il est bilingue, et c'est notre force.

Et comment se comportent aujourd'hui les « maudites grosses Anglaises chez Eaton » ? Acceptent-elles enfin de parler français à leurs clients ? Dieu seul le sait, puisque, comme 500 000 autres anglophones, elles ont pris l'autoroute 401 en direction de l'Ontario... et on ne les a plus revues. Les magasins Eaton les ont d'ailleurs suivies, mais ils se sont rendus, eux, jusqu'au ciel...

Et quelle est aujourd'hui la langue de l'affichage à Montréal ? Je dis, « à Montréal », parce que la question ne s'est jamais posée ailleurs : le français y a toujours régné en maître absolu. Eh bien, en l'an 2000 « le français est présent partout et prédominant dans la majorité des commerces de la métropole et au Québec : sur l'île de Montréal, il est présent dans 94 % des vitrines, et 84 % des affiches ne comportent que du français » (Lisée, *op. cit.* p. 164).

Vous trouvez que 84 %, ce n'est déjà pas mal et vous vous demandez pourquoi on fait tant d'histoires à propos de la taille des lettres des quelques malheureuses affiches qui restent ? Que diriez-vous alors si je vous apprenais que selon une étude du Conseil de la langue française, dans l'est de Montréal, ce sont 90,4 % des affiches qui sont en français seulement ? (*The Gazette*, 12 décembre 1997).

Quant à la fréquentation des écoles françaises, « les immigrants, qui, en 1968, s'inscrivaient à l'école anglaise à hauteur de 89 %, vont maintenant, loi 101 oblige, à l'école française dans une proportion de 95 %. On note même que, chaque année, plus de 10 000 enfants ayant le droit de s'inscrire à l'école anglaise prennent plutôt le chemin de l'école française ». (Lisée, *op. cit*. p. 164).

Vous devez commencer à vous demander où se cache cette « anglicisation triomphante » qui justifie que les militants du PQ continuent à nous rebattre les oreilles de l'urgence de revenir à l'affichage unilingue, de limiter drastiquement l'accès aux cégeps anglophones, de limiter l'accès aux soins de santé en anglais, de renforcer la loi 101, et j'en passe. Vous vous le demanderez encore plus quand je vous aurai communiqué les résultats du rapport *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, publié par le Conseil de la langue française en 1999. Voici ce que j'ai trouvé :

- Au sujet de la langue de travail : « Parmi les locuteurs du français, 85 % de ceux qui ont un emploi parlent le français au travail 90 % ou plus du temps » (p. 31). De plus, pratiquement tous (95 %) effectuent les autres activités reliées au travail en français (p. 39). Parmi les francophones inactifs sur le marché du travail, 96 % effectuent la presque totalité de leurs activités en français. (p. 36)

- Dans les magasins, cette fois, 95 % des francophones affirment qu'ils utilisent le français 90 % ou plus du temps lorsqu'ils parlent à des vendeurs (p. 31). Autant dire que tous les francophones ne parlent que français dans les magasins.

- Pour la lecture des journaux, 86 % des francophones ne lisent qu'en français. À ceux-là s'ajoutent 7 % qui les lisent de 60 % à 89 % du temps. Comme vous le voyez, *The Gazette*, le *National Post* et *The Globe and Mail* peuvent raconter ce qu'ils veulent : les francophones ne lisent que la presse francophone !

- Quant aux nouvelles télévisées, 71 % des francophones ne les regardent qu'en français. À ceux-là s'ajoutent 14 % qui les regardent surtout en français. Pour ce qui est de l'information donc, pour 85 % des francophones, c'est presque comme si la télévision anglaise n'existait pas…

De plus, vous n'avez pas besoin de compter sur des études pour savoir, comme moi, que nous pouvons regarder une bonne quinzaine de canaux de télévision en français, que nous pouvons écouter des tas de postes à la radio, que nous avons, à Montréal, trois grands quotidiens en français – et j'exclus, évidemment, les genres *Allô Police!* et les journaux de quartiers. Nous avons deux grandes universités françaises rien qu'à Montréal, auxquelles s'ajoutent celles de Québec, de Sherbrooke, de Chicoutimi, etc., etc. Au dernier Salon du livre, il y avait 131 maisons d'édition. Huit cents auteurs y ont eu des séances de signature de leurs ouvrages.

Alors, quelle est le bilan de la situation économique et sociale du français en l'an 2000 ? Avouez que malgré toute la bonne volonté du monde, vous seriez incapable de trouver dans ce qui précède une menace quelconque du français ni une cause d'insécurité linguistique de la part des francophones. Pour utiliser une expression à la mode : « Plus français que ça, tu meurs ! » Examinons maintenant la situation du français du point de vue de la menace interne.

2) *Maîtrise du français par les Québécois francophones (menace interne)*

D'abord quelques faits, rapportés par le sociologue bien connu, Fernand Dumont, dans *Raisons communes* (Boréal, 1995), dans le chapitre six, au titre qui en dit déjà long : « Le français, une langue en exil » :

- En 1990, 48 % des élèves des écoles publiques de Montréal échouent à l'examen de français du ministère de l'Éducation du Québec.

- En 1992, 40 % des diplômés des collèges échouent aux examens de français.

- En 1991, les étudiants de l'Université Laval font une faute par phrase. Dumont ajoute que dans cette même étude, « un étudiant sur 20 s'exprimait de façon à ce qu'on puisse le lire sans qu'on se casse la tête ».

- En 1991, 50 % des étudiants échouent aux examens d'entrée de français de l'Université de Montréal.

- En 1992, c'est 65 % des étudiants qui échouent aux examens de l'Université du Québec à Montréal (p. 146).

« Le moins qu'on puisse dire, c'est que la situation est alarmante et requiert des mesures d'urgence », écrit Dumont (p. 146). Il trouve que « le bilan est catastrophique » (p. 124). « C'est l'ensemble de notre système d'apprentissage qui est en cause » (p. 154).

Par ailleurs, dans une analyse de l'opinion des Québécois par rapport à la qualité du français à l'école, Pierre Bouchard et Jacques Maurais[2] trouvent que 84 % des parents souhaitent que les professeurs améliorent leur français, et 75 % des francophones pensent qu'à la fin du secondaire, les jeunes francophones sont incapables d'écrire en bon français.

Vous vous souvenez peut-être de la mini-tempête qu'avait créée, en 1996, la parution de l'essai de Georges Dor sur le langage parlé des Québécois, intitulé *Anna braillé ène shot* (qu'il a dû traduire en français pour qu'on comprenne : Elle a beaucoup pleuré). Georges Dor se désolait de l'état du français au Québec : « Je ne veux plus m'abstenir de dire à quel point je suis triste [...] de notre pauvreté de langage, de notre indigence même en ce domaine. » (p. 14) Plus loin, il ajoute : « On ne parle pas de liberté avec le même vocabulaire qu'on emploie pour parler de ses vaches, et on ne construit pas un Boeing 777 avec des *meneu-meneu* et des *t'sé veux dire*. » (p. 20). Ma parole, on croirait entendre le frère Untel !

D'autres voix ont également décrié la piètre qualité du français au Québec. On connaît les multiples articles de Lysiane Gagnon dans *La Presse*. Lise Bissonnette écrivait dans *Le Devoir* du 12 octobre 1996 : « Maintenant que nous nous entendons à peu près pour convenir du désastre, il faudra bien un jour, au lieu de chercher des coupables, briser le cercle vicieux ». Elle demandait qu'on s'assure que « nul n'enseigne, en ce pays, s'il ne maîtrise la norme linguistique du français parlé et écrit ». Même un groupe de travail du ministère de l'Éducation a reconnu, en 1997, que la diminution du temps accordé à l'enseignement du français a eu des conséquences néfastes. En dehors de quelques rares exceptions, toute la population québécoise s'entend aujourd'hui sur l'étendue de la catastrophe. Je suis sûre que vous devez vous poser tout bas les questions qui troublent Georges Dor :

> Depuis la création d'un ministère de l'Éducation, au début des années soixante, le gouvernement du Québec a investi des milliards pour éduquer le peuple. Voilà pourquoi je me pose des questions. Ces personnes autour de moi n'ont-elles pas reçu une instruction inaccessible aux générations précédentes ? Un très grand nombre d'entre elles, pourtant, parlent comme des analphabètes. Pourquoi ? Qu'ont-elles appris à l'école ? (*op. cit.* p. 26-27)

Vous aurez du mal à trouver des réponses à ces questions. Mais si Dieu me prête vie, santé et temps, je vous expliquerai dans le prochain numéro de *Cité libre* « Comment on a cultivé l'ignorance du français ». Mais revenons à nos moutons.

Quel bilan peut-on tirer de la situation actuelle ? Alors que l'usage public du français n'a presque plus de place pour faire des progrès, la piètre qualité du français parlé et écrit des Québécois francophones fait presque l'unanimité. Si le français est encore menacé, si nous souffrons encore

---

[2] « La norme et l'école. L'opinion des Québécois », *Terminogramme*, no 91-92, sept. 1999, p. 91-116.

d'insécurité linguistique, la cause n'est pas chez les « autres », qu'ils soient anglophones ou allophones, elle est en nous. Alors pourquoi s'acharne-t-on à poursuivre un malheureux plombier qui a eu l'audace d'écrire sur sa camionnette Plumber-Plombier avec des caractères de la même taille ? à donner une amende à un pauvre immigrant, membre des minorités visibles, qui tire le diable par la queue en travaillant de si longues heures dans son petit « dépanneur », parce qu'il ne parlait pas assez bien le français ? à s'attaquer à des affiches en chinois ? à des lettrages sur des pierres tombales en hébreu ? à des sous-verres de bière en anglais ? Les exemples de telles actions ridicules et méprisables du gouvernement québécois abondent depuis quelque temps. Bien sûr, ce ne sont que quelques illuminés – toujours les mêmes – qui rapportent ces « infractions ». Mais c'est le gouvernement qui sévit. C'est sa politique qui permet ces excès. Moi, quand je prends connaissance d'un cas de plus de cette espèce, j'ai un haut-le-cœur.

Mais la question demeure. Pourquoi prétendre, en dépit des faits, que le français est menacé par les « autres », par l'anglicisation triomphante, et qu'il est urgent de revenir à l'affichage unilingue, d'interdire l'accès libre aux cégeps anglophones, et de poursuivre les marchands « délinquants » ? La réponse est simple, et moi, comme plusieurs d'entre vous, je le savais depuis longtemps, mais maintenant, grâce au sondage de Léger et Léger publié dans *Le Devoir* du 27 avril 2000, nous avons des chiffres pour le prouver. Voyez-vous, dire aux gens que pour être bien dans leur peau, il faudrait qu'ils apprennent mieux la grammaire, qu'ils lisent davantage, qu'ils élargissent leur vocabulaire, qu'ils doivent investir beaucoup d'effort s'ils veulent maîtriser leur langue, ça n'est pas particulièrement payant sur le plan politique. Par contre, leur dire qu'ils sont menacés par un ennemi commun à qui il faut enlever les privilèges injustes qu'il détient, leur faire croire qu'ils ont besoin de votre parti politique pour les protéger, ça, c'est une formule gagnante à coup sûr. Demandez-le à tous les démagogues de la terre : ils vous le confirmeront sans problème.

Selon les résultats de ce sondage, 44 % des francophones croient que le français est menacé et 17 % qu'il est en recul. (Pourtant, vous venez de lire les faits qui prouvent tout le contraire !) Il ne reste donc que 31 % qui croient, à juste titre, qu'il n'est ni menacé ni en recul. Et qui est plus apte à protéger le français au Québec ? Pour 62 % des francophones, c'est le Parti québécois. Même les fédéralistes partagent cette opinion à 42 % ! Quant à l'appui à la souveraineté (euphémisme pour « sécession »), 55 % des gens qui pensent que le français est menacé sont pour la souveraineté ; 46 % de ceux qui croient que le français est en recul le sont également. Par contre, seulement 24 % de ceux qui pensent que le français n'est ni menacé ni en recul diraient Oui à un référendum. Comme vous le voyez, plus on est linguistiquement inquiet, plus on appuie la souveraineté. Vous n'avez pas besoin que je vous fasse un dessin pour comprendre que les séparatistes ont donc tout intérêt à cultiver notre inquiétude.

Mais comment fait-on pour convaincre les gens que ça va mal quand, en réalité, ça va très bien ? Comment cultive-t-on leur insécurité ? Ces questions m'ont déroutée pendant longtemps, mais maintenant, je crois que j'ai compris. Tout est dans le modèle.

Quand deux langues existent sur un même territoire, les sociolinguistes vous diront qu'on peut les considérer comme des langues en contact ou des langues en conflit. Dans le premier modèle, on supposera que la cohabitation paisible est possible et on considèrera le bilinguisme ou même le plurilinguisme comme un atout. Dans le deuxième, on considèrera que deux langues sur un même territoire sont forcément en guerre et que la cohabitation paisible est impossible.

En partant de la prémisse que le français est menacé, on peut donc adopter deux solutions totalement différentes :

1. Répandre le français, s'assurer qu'on peut l'utiliser partout, que les francophones peuvent vivre en français, qu'ils ne subissent aucune discrimination, *tout en acceptant les autres langues*. Dans ce modèle, la cohabitation est possible,

désirable. Le contact des langues est enrichissant et le bilinguisme, une vertu.

2. Interdire l'anglais, considérer les autres langues comme une menace. Les langues étant nécessairement en conflit, chaque langue doit avoir son territoire. Pourquoi ? Parce que le bilinguisme est anormal, dit le politologue Jean Laponce, dans *Langue et territoire* (Les Presses de l'Université Laval, 1984). « Si les langues se mélangent mal dans l'espace géographique, c'est d'abord parce qu'elles se gênent, parce qu'elles se repoussent au sein d'un même individu. » (p. 3) « La normale veut que chaque langue établisse sa dominance et cherche l'exclusivité sur un territoire donné », écrit-il. Et il ajoute : « Cette dominance et cette exclusivité s'obtiendront d'autant plus facilement qu'une langue aura le contrôle des instruments de gouvernement et en particulier le contrôle d'un État indépendant. » (p. 1)

Il n'en fallait pas plus pour que les séparatistes du Québec sautent à pieds joints sur ce dernier modèle, d'autant plus qu'ils y ont vu un merveilleux potentiel mobilisateur ! Jean Laponce est d'ailleurs cité avec enthousiasme dans un très grand nombre d'écrits nationalistes. Malheureusement, son modèle présente quelques problèmes de taille, le plus gros étant qu'il est faux. Ses prémisses sont contredites par la presque totalité des recherches récentes. Pour commencer, tous les linguistes vous diront qu'à l'échelle planétaire, c'est le bilinguisme, et non l'unilinguisme, qui est le plus fréquent, donc le plus *normal*. D'autre part, la très grande majorité des études depuis un quart de siècle, y compris celle de Ellen Bialystock rapportée dans *The Gazette* du 1er mai 2000, trouvent que les bilingues ont, par rapport aux unilingues, des avantages certains sur le plan du développement de la pensée.[3] Quant à la supposée lutte qui fait rage dans le cerveau de chaque bilingue, s'il est vrai que les parfaits bilingues sont rares et qu'une langue domine toujours un peu, deux ou plusieurs langues peuvent cohabiter dans la plus parfaite harmonie chez un individu. Toutes les études psycholinguistiques que je connais trouvent que les bilingues sont très heureux de l'être. Si vous en voulez une preuve, demandez au premier jeune Montréalais trilingue que vous rencontrez si son cerveau est en état de guerre. Il se moquera de vous et de votre question et vous affirmera qu'au contraire, il plaint ceux qui sont prisonniers d'une seule langue.

Mais à mon avis, le problème le plus grave de ce modèle est qu'*au lieu de combattre l'insécurité linguistique, il l'augmente, il la cultive*. En effet, comme on se croit toujours en état de guerre, on attribue aux autres les desseins hégémoniques que l'on a soi-même et on se méfie d'eux. Comme on doit contrôler tout le territoire, puisque les langues sont en guerre et qu'on ne peut pas laisser l'ennemi s'infiltrer dans nos rangs, on voit des menaces partout : il faut débusquer l'ennemi. C'est comme cela que j'explique les mesquineries récentes de la « police de la langue » de l'Office de la langue française. De plus, comme seule compte la « victoire finale », c'est-à-dire le contrôle d'un État indépendant, on vit en attendant dans l'insécurité, la peur, la menace. C'est ainsi qu'à la demande faite par l'administration de la société des transports de Montréal d'autorisation de diffuser les messages en anglais – aussi bien qu'en français, bien entendu – en cas de panne de métro, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste a répondu qu'il n'en était pas question : « Chaque recul en annonce un autre » (*La Presse*, 21 nov. 1999). La générosité est incompatible avec un état de guerre.

Mais il faut gagner du terrain, coûte que coûte, en faisant reculer l'anglais. C'est pour cela que le gouvernement décrète que pour qu'une municipalité soit reconnue « bilingue »[4]

---

[3] Voir également à ce sujet « Le bilinguisme : mythes et réalités », de Josiane Hamers, dans *Cité libre*, Automne 1999.

[4] Au Québec, l'appellation « municipalité bilingue » est abusive et trompeuse. En effet, lorsqu'on dit, par exemple, que le gouvernement fédéral est bilingue, cela veut dire qu'il a *l'obligation* de communiquer avec les citoyens *dans les deux langues officielles*. Au Québec, les municipalités dites « bilingues » ont *l'obligation* de communiquer avec les citoyens *en français*, et *le privilège* de communiquer en anglais.

– et non unilingue anglaise – il faut que les anglophones légalement reconnus comme tels constituent 50 % + 1 de la population. Le Québec généreux envers sa minorité anglophone? Tu parles! C'est probablement le seul endroit au monde où pour qu'une minorité ait des droits linguistiques, elle doit être majoritaire.

C'est parce que les fanatiques du français croient au modèle territorial qu'ils ne se sont pas réjouis des résultats de l'étude du Conseil de la langue française qui trouvait que le français était extrêmement solide dans l'usage public. Ils y ont vu, au contraire, un recul des francophones. Comment est-ce possible? C'est simple, il suffit de dire que ceux qui communiquent en français ne sont pas nécessairement francophones: en somme, changer de définition! Selon le dictionnaire *Le Petit Robert* et la presque totalité des ouvrages de linguistique, un francophone est une personne: « Qui parle habituellement le français, au moins dans certaines circonstances de la communication, comme langue première ou seconde ». Avec cette définition on est bien forcé de conclure que le nombre de francophones au Québec, même à Montréal, a augmenté de manière remarquable. Mais au Québec, société tout à fait distincte, où certains croient que le cerveau fait partie du territoire que l'on doit occuper, ce n'est plus du tout cela.

Pour Charles Castonguay, un francophone, c'est une: « personne de langue maternelle française et *qui parle français comme langue d'usage à la maison.* » (mes italiques). En lisant cette définition, j'ai été prise de panique. Je me suis dit que si Max et moi nous nous séparions et que je me trouvais un anglophone unilingue, mon Dieu! mon Dieu! je ne serais plus francophone puisque je ne parlerais plus français à la maison. Mais Castonguay sait qu'avec cette définition, il peut exclure tous les immigrants et leurs descendants du nombre de francophones…

Sous un semblant de plus grande ouverture, le gouvernement québécois ne fait pas beaucoup mieux. « Sont francophones tous les Québécois de quelque origine qu'ils sont qui apprennent le français qui l'utilisent et *qui adhèrent à cette valeur commune qui est la langue française au Québec.* » (mes italiques). À la lecture de cette définition, Annette Paquot s'est écriée avec effroi: « Je ne suis plus francophone! » (*Cité libre*, juin-juillet 1998), puisque pour elle la langue française n'est pas une valeur à laquelle elle adhère. En vertu de ce critère, même Céline Dion n'est pas jugée francophone par notre brillante députée bloquiste, Suzanne Tremblay. Comme vous le voyez, au Québec, le français n'est pas une langue, mais une idéologie.

Quand on adopte le modèle territorial, il ne suffit pas que les gens parlent français pour être francophones, ni que les « vrais » francophones puissent parler leur langue partout pour se sentir en sécurité linguistique. Non, il faut que *tous* les Québécois n'utilisent que le français. Mais le malheur, pour ceux qui croient en ce modèle, c'est que malgré toutes les lois répressives que le gouvernement pourra promulguer, le français *n'aura jamais l'exclusivité du territoire québécois, même dans un État indépendant.* L'anglais a envahi la planète et il ne s'arrêtera pas aux portes du Québec. Les « non-francophones pure-laine » ne se priveront pas de la connaissance indispensable de l'anglais. La ministre Louise Beaudoin aura beau se rendre ridicule avec ses remontrances à la France et ses combats de Don Quichotte contre l'Internet, elle n'y changera rien, parce que la réalité est tenace et les faits sont têtus. La politique de son gouvernement ne pourra que continuer à pénaliser les francophones en les empêchant de bien apprendre l'anglais.

Non, la menace du français n'est pas le fruit d'une malédiction divine. C'est une vue de l'esprit nourrie par des politiciens manipulateurs qui cultivent notre insécurité linguistique pour faire carrière et favoriser leur option. Il faut abandonner les modèles erronés, mettre fin aux mythes et à la démagogie. Le Québec n'est pas, et ne peut pas être, seulement français. Il est bilingue, et c'est notre force. Il est temps de le reconnaître et de nous en réjouir. ■

Monique Nemni
est professeur au département de linguistique et de didactique des langues de l'Université du Québec à Montréal.



Les arts et les deniers publics

JEAN-LOUIS ROUX

Depuis une cinquantaine d'années, le financement des arts par les deniers publics est devenu un principe si universel qu'il serait futile de le remettre en question. Dans tous les pays industrialisés, les arts sont subventionnés par l'État. Au Canada, ces subventions proviennent de tous les échelons de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

Les arts ne reçoivent pas seulement un appui financier de l'État. Le gouvernement fédéral façonne et applique des politiques destinées à favoriser le dynamisme et la liberté de la vie artistique à l'intérieur de nos frontières. Pourtant, en période d'austérité, l'appui des contribuables au financement public des arts a tendance à fléchir. Nombreux sont ceux qui considèrent les arts comme un luxe. Certaines provinces – notamment l'Ontario – ont déjà pris des mesures non seulement pour réduire le volume des subventions, mais aussi pour restreindre l'importance de leur rôle dans l'octroi de celles-ci.

Face à une mondialisation sans cesse croissante, la survie des arts au Canada est nécessairement tributaire de l'intercession de l'État. Les États-Unis ne relâcheront pas leurs pressions économiques sur le front culturel, comme en témoigne le litige qui nous a récemment opposés aux Américains au sujet des revues à tirage dédoublé. Lorsque surgissent de tels différends, nous voyons la population canadienne se tourner naturellement vers son gouvernement, espérant le voir se porter à la défense de son patrimoine culturel.

Le Canada est distinct. Comme le faisait remarquer Marshall McLuhan, notre position de maillon entre le Nouveau Monde et le Vieux Continent nous donne des antennes culturelles uniques. Nous ne partageons pas l'adhésion radicale des États-Unis à la doctrine de la libre entreprise, selon laquelle les relations peuvent toutes être assimilées à des ententes contractuelles révocables en tout temps. Au Canada, nous attachons plus d'importance aux valeurs collectives et communautaires. Cette perspective différente se retrouve dans nos modes de vie, dans notre expression artistique, en général, et dans notre littérature, en particulier. Elle est le fondement même de notre souveraineté et elle vaut d'être défendue.

En adoptant des politiques intelligentes dans le domaine des arts, le gouvernement fédéral a posé d'importants jalons pour la préservation de notre identité culturelle. Il est essentiel que nous comprenions bien les rouages de ces politiques et que nous sachions y recourir pour défendre nos positions dans les affrontements qui ne manqueront pas de surgir au cours de ce nouveau siècle.

En matière de financement public des arts – et plus précisément à l'échelon fédéral – les questions ne manquent pas. Quels devraient être les objectifs de la politique culturelle fédérale ? Quel est le meilleur moyen d'assurer le financement public des arts ? Quelles mesures restrictives ou quelles limites devrait-on imposer à ce mode de financement ? Et, dernière question, mais non la moindre, quelles sommes devrait-on y consacrer ?

Ces questions et nombre d'autres ont fait l'objet de délibérations sérieuses lors de deux études fédérales importantes : la *Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, en 1951 (plus connue sous le nom de *Rapport Massey-Lévesque*) et le *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*, en 1982 (communément appelée *Comité Applebaum-Hébert*). J'ai eu l'honneur de siéger au sein de ce dernier comité. Même si, avec le passage du temps, certaines des recommandations issues de ces

deux rapports sont devenues périmées, il n'en reste pas moins que les principes de base qu'ils renferment – au sujet desquels ils font cause commune – sont toujours d'actualité.

La création du Conseil des Arts du Canada a été l'une des principales retombées de la commission Massey-Lévesque. Établi par le Parlement en 1957, ce Conseil a pour mandat « de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. » Depuis, il est devenu le principal organisme mandaté par le gouvernement fédéral pour le financement des arts.

Quels devraient être les objectifs de la politique culturelle fédérale ?

Comme l'ont fait remarquer les auteurs du rapport Applebaum-Hébert,« la seule question qui se pose vraiment est celle de savoir si ces programmes appuient et favorisent l'élan créateur ou, au contraire, s'ils l'ignorent et le briment. » (p. 8). D'une part, ils doivent préserver et stimuler l'imagination créatrice de nos artistes et, d'autre part, diffuser le plus largement possible le produit de leur imagination. Pour survivre et se développer, les arts ont besoin d'infrastructure. Il leur faut compter sur un appui communautaire et institutionnel, particulièrement de la part d'organismes qui assurent la transmission du savoir et l'échange des idées. Il leur faut une ou des sources de financement. Et il leur faut un public qui s'intéresse aux arts et qui reconnaît leur valeur.

L'aide du secteur privé peut partiellement répondre à tous ces besoins dans les régions populeuses de notre pays. Si toutefois nous pensons que les mêmes conditions devraient prévaloir sur l'ensemble du territoire et que la participation à la vie culturelle est un droit acquis dès la naissance par tous les citoyens canadiens, alors nous devons envisager un système de financement public le plus large possible.

Dans leur rapport, Vincent Massey et Georges-Henri Lévesque soulignent – et cette observation n'a rien perdu de son actualité, loin de là – que les difficultés auxquelles les arts se heurtent pour assurer leur autonomie au Canada sont attribuables à notre faible bassin démographique, à l'immensité de notre territoire et à la proximité des États-Unis. S'ils veulent présenter leurs œuvres dans toutes les régions de notre pays, les petits organismes artistiques à but non lucratif – compagnies de théâtre et de danse, ensembles de musique et organismes d'arts visuels et médiatiques – font face à des coûts prohibitifs. Par ailleurs, l'ouverture de nos frontières et la facilité avec laquelle les artistes canadiens peuvent fréquenter des établissements américains (la Julliard School of Music, par exemple) accentuent notre dépendance envers les États-Unis et encouragent un exode constant de nos artistes vers le sud. Enfin, nous importons des produits culturels américains en quantités astronomiques, en particulier dans le domaine de la presse écrite et électronique. Il ne s'agit pas simplement d'une importation commerciale. L'aide apportée – par les fondations Carnegie, Guggenheim et Rockefeller, par exemple – pour développer une infrastructure culturelle et assurer la formation des artistes, a certes été généreuse, et la liberté de ces échanges culturels nous a avantagés à plus d'un titre. On ne saurait nier cependant, selon le *Rapport Massey-Lévesque* : « qu'une proportion exagérée de productions venant d'une même source étrangère peut étouffer au lieu de stimuler nos propres efforts créateurs. » (p. 21)

Une politique culturelle fédérale doit donc avoir pour priorité l'enrichissement du sol dans lequel pousse les racines de la culture canadienne sur l'ensemble du territoire afin de préserver à la fois notre identité et notre diversité. Les auteurs du *Rapport Applebaum-Hébert* en font la constatation :

> il faut se féliciter de nos différences régionales, ethniques et linguistiques au lieu de les considérer uniquement comme des problèmes à résoudre. La diversité est un atout culturel inestimable. Doté de deux langues officielles – liées chacune à plusieurs traditions culturelles distinctes – et formant une véritable mosaïque de cultures et de régions, le Canada constitue un milieu particulièrement favorable à la créativité. Si nous ne tirons pas tout le parti voulu de cette richesse, en favorisant les échanges entre nos



Jean Gascon et Jean-Louis Roux dans Richard II, 1962.

nombreuses traditions culturelles, elles évolueront en vases clos, créant ainsi autant de "solitudes". Si nous voulons que cette pluralité devienne une source d'inspiration créatrice, il lui faut pouvoir se manifester à ciel ouvert et en toute liberté. C'est cette voie que nous préconisons. (p. 9)

Quel est le meilleur moyen d'assurer le financement public des arts ?

Le gouvernement dispose de deux mécanismes essentiels pour protéger et stimuler les arts. Le premier est d'ordre réglementaire. Le gouvernement peut fixer des quotas à l'importation et à la diffusion des produits étrangers. Mais les risques d'une réglementation à outrance dans ce domaine sont énormes, car le travail de création naît du jeu d'influences diverses et réciproques. Compte tenu des percées continues effectuées dans le domaine des techniques de communication, il est en outre de plus en plus difficile d'imposer des mécanismes de réglementation.

Le deuxième mécanisme est d'ordre financier. Le gouvernement peut stimuler la création artistique en subventionnant les arts ou en favorisant la création d'emplois. C'est précisément la *raison d'être* du Conseil des Arts du Canada. À trois titres différents – comme artiste dramatique, comme membre du public et, plus récemment, comme président du Conseil des Arts – j'ai pu constater à maintes reprises l'importance cruciale de son travail. Le Conseil exerce ses activités dans toutes les régions du Canada. Il établit contact avec des organismes et des artistes individuels, quel que soit leur âge, leur origine, ou leur langue. Il permet aux artistes de s'adonner à la recherche, de suivre des cours de formation et de réaliser des projets artistiques. Il assure le rayonnement international des œuvres d'artistes canadiens. Il diffuse l'information auprès des artistes, des organismes artistiques et du public. Il finance le fonctionnement de notre infrastructure artistique – compagnies de théâtre et de danse, collectifs d'artistes, orchestres, maisons d'édition, etc. Enfin, il encourage l'organisation de tournées au Canada, tant pour permettre aux petites collectivités de se familiariser avec la vaste gamme de toutes les disciplines artistiques que pour offrir des débouchés professionnels aux artistes canadiens.

Peter Dwyer, l'un des premiers directeurs du Conseil des Arts, a dit, il y a une trentaine d'années, que le Conseil devait être *a thinker, a doer and a rascal*, ce qui peut se

traduire par : « Le Conseil doit s'adonner à la réflexion, à l'action et à l'espièglerie. » Ce droit du Conseil à déranger tout confort intellectuel m'apparaît essentiel. Plus sérieusement, M. Dwyer a ajouté que : « dans l'avenir, il est fort possible que nous soyons jugés sur notre capacité à distinguer ce qu'il y a de valable dans les œuvres nouvelles, malgré leur caractère perturbateur, et à les protéger de la sensibilité offensée de ceux aux yeux de qui elles sont, dans l'immédiat, dénuées de toute signification. »

Quelles mesures restrictives devrait-on imposer à ce processus de financement ?
Toute forme de financement, qu'elle soit publique ou privée, peut être source d'abus. Les bailleurs de fonds se considèrent en droit d'exiger tacitement des artistes qu'ils évitent certains sujets épineux. Plus insidieusement, les artistes peuvent aussi s'autocensurer, afin d'éviter d'indisposer leurs commanditaires. Lorsque le financement des arts devient règle générale, les risques de censure ou d'autocensure sont d'autant plus grands.

Deux mesures restrictives clés portent assurance que le financement public n'entrave pas la créativité de nos artistes. La première repose sur le principe d'autonomie. Après avoir étudié la structure de plusieurs conseils des arts, la commission Massey-Lévesque recommandait d'adopter le modèle mis sur pied en Grande-Bretagne parce qu'il était particulièrement bien adapté à notre régime parlementaire et à notre structure fédérale. Le Conseil britannique avait pour double caractéristique de ne financer que l'excellence professionnelle, et de bénéficier d'un statut d'autonomie. Modèle adopté par le Conseil des Arts du Canada.

Le Conseil des Arts reçoit chaque année un crédit parlementaire. Il est redevable auprès du ministère du Patrimoine canadien de la bonne gestion de l'organisme et de la transparence de ses méthodes comptables, mais les subventions attribuées ne sont assujetties à aucune orientation dictée par le ministère, d'où son autonomie.

Le rapport Applebaum-Hébert justifie la nécessité d'une telle autonomie :

> Alors que le [gouvernement] répond aux besoin d'ordre, de prévisibilité et de direction en cherchant à répondre aux désirs communs, en fixant des normes et en assurant l'uniformité de traitement, la (culture) fondée sur la spontanéité, se nourrit de la diversité et de la dissidence et dépérit si on l'emprisonne dans des lois ou des règlements. Le bien-être même de la société est menacé à partir du moment où l'intervention de l'État subordonne le rôle et les finalités de la vie culturelle à ses buts ou à ceux de toute autre composante de la société. Embrassant l'ensemble des activités artistiques et intellectuelles, le secteur culturel a pour principale fonction l'examen critique de tous les autres domaines, dont la politique, et ne peut, ne serait-ce que pour cette seule raison, leur être assujetti. (p. 15-16)

Le recours à des comités d'évaluation par les pairs – comités spéciaux composés d'artistes professionnels choisis parmi un bassin de 9 000 noms – qui décident des subventions à octroyer est la meilleure garantie du maintien des normes d'excellence professionnelle. Le Conseil organise plus d'une centaine de concours chaque année. Pour chacun de ces concours, un comité de pairs de trois à sept membres est créé. La composition de ces comités doit refléter la diversité régionale et culturelle de notre pays. Des directives claires et nettes permettent d'éviter tout conflit d'intérêts. L'implantation de ce système assure que l'octroi des subventions s'appuie sur des normes professionnelles à la fine pointe des nouveaux courants artistiques et que les artistes ne sont pas tentés de s'autocensurer.

Les crédits actuels suffisent-ils ?
La situation en 2000 est bien meilleure qu'en 1950, mais on ne peut dire que les arts souffrent d'un excédent de crédits. Le gouvernement fédéral continue de prôner une combinaison souple alliant réglementation publique, crédits publics, capitaux privés et entreprise privée. Il n'a pas toujours été facile d'établir un juste équilibre entre tous ces éléments ; mais jamais n'a-t-il été sérieusement envisagé d'éliminer l'un ou l'autre des éléments de cette combinaison. Les créations de nos artistes et l'intérêt manifesté par le public canadien pour nos produits artistiques permettent de cons-

tater sans équivoque que nous avons réussi à trouver un équilibre convenable.

On pourrait certainement souhaiter un financement accru des secteurs public et privé. En 2000-2001, le Parlement devrait octroyer au Conseil des Arts des crédits de l'ordre de 126 millions de dollars, soit une augmentation de 10 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Le Conseil accueillera avec satisfaction cette augmentation. Le Conseil touche également des revenus d'environ 11 millions de dollars d'un fonds de dotation créé par le Parlement en 1957 et de dons et de legs du secteur privé, le Fonds Killam étant le plus important d'entre eux. Compte tenu des frais administratifs, environ 115 millions de dollars seront versés sous forme de subventions, 20 % de cette somme allant à des artistes et 80 % à des organismes artistiques.

Cette somme peut sembler considérable. Or, elle ne représente que 3,80 $ par contribuable. C'est bien modeste. Dans la catégorie des subventions octroyées aux artistes individuels, seul un candidat sur cinq en moyenne reçoit une subvention. La frustration des comités de pairs a entraîné la création d'une nouvelle catégorie de demande partiellement approuvée : « subvention chaudement recommandée – crédits non disponibles. »

Il est difficile d'établir un parallèle avec l'étranger à cause de la grande diversité des coutumes. Une vaste enquête a été effectuée parmi une dizaine de pays afin de déterminer la part de chacun des citoyens dans les dépenses engagées dans le domaine culturel, couvrant les émissions de radio et de télévision, les films et les vidéos, l'édition, les enregistrements, les musées, les archives, les sites patrimoniaux, les parcs naturels, les bibliothèques, les arts visuels et les métiers d'art, les arts de la scène et le multiculturalisme. Parmi ces 10 pays, le Canada, avec 69 $ par habitant, se classe au 6e rang derrière la Finlande (136 $), l'Allemagne (130 $), la France (87 $), la Suède (86 $) et les Pays-Bas (70 $). En fin de classement, on trouve la Grande-Bretagne (38 $) et les États-Unis (9 $), mais le financement privé est exceptionnellement élevé dans ces deux pays.

Les crédits octroyés par le gouvernement fédéral ont-ils profité aux arts ?

De nombreux artistes qui ont profité très tôt de l'aide du Conseil des Arts ont connu des carrières nationales et internationales remarquables. La formation et le perfectionnement professionnel de la chanteuse de jazz Diana Krall ont été subventionnés par le Conseil des Arts de 1984 à 1994. Cette année, son tout dernier disque compact, *When I Look in Your Eyes*, a remporté les prestigieux prix Grammy (U.S.A.) et Juno (Canada) du meilleur album de jazz. La liste des artistes qui ont bénéficié de l'aide financière du Conseil est très longue. Comme le dit si bien Michel Tremblay : « Je peux affirmer sans me tromper que ma première bourse du Conseil des arts, en 1968, m'a sauvé la vie, me permettant de passer de vendeur au magasin de tissu… à écrivain à plein temps, du moins pendant trois mois, ce qui était énorme et vital pour moi à l'époque.[1] »

Je tiens à remercier personnellement le Conseil de l'aide qu'il a apportée au *Théâtre du nouveau monde*. Pendant les longues années au cours desquelles j'ai été associé au *TNM*, les subventions annuelles de fonctionnement versées par le Conseil ont procuré au Théâtre une certaine stabilité, lui permettant de courir de nombreux risques artistiques et financiers en créant sur scène de nouvelles œuvres dramatiques.

Antonine Maillet, première romancière de nationalité non française à remporter le prestigieux prix Goncourt, a rendu un vibrant hommage au Conseil des Arts :

> Le gouvernement du Canada, en acceptant et encourageant la création du Conseil des Arts, allait doter le pays de l'outil le plus efficace et le plus noble pour l'aider à réaliser les plus audacieux rêves de ses fondateurs. […]
>
> A plusieurs reprises, j'ai bénéficié du soutien du Conseil des Arts. C'est ainsi que j'ai pu poursuivre des études en lettres jusqu'au doctorat : à Montréal puis à Paris, préparer une

[1] Lettre au Conseil des Arts du Canada, août 1999.

thèse sur Rabelais et les traditions populaires en Acadie ; projet qui devait déboucher sur l'univers de la Sagouine et la suite que l'on connaît. [...]

Sans doute aurais-je écrit, avec ou sans le Conseil des Arts. Mais aurais-je pu le faire au même rythme, et avec la même liberté ? Le peuple acadien n'avait pas d'antécédents d'écriture avant ma génération. Il avait besoin d'un encouragement inconditionnel et ferme pour croire à son étoile, pour réaliser l'impensable de faire franchir à une culture le passage de l'oral à l'écrit. Pour plusieurs d'entre nous, ce clin d'œil du destin a pris la forme d'un soutien financier et moral et s'est appelé le Conseil des Arts du Canada.[2]

Dans toutes les régions de notre pays, les arts ont considérablement bénéficié du financement public. Mais les besoins risquent de s'accroître dans les années à venir. Nous devons donc veiller à ce que notre système de subventions soit constamment révisé et mis en application. ■

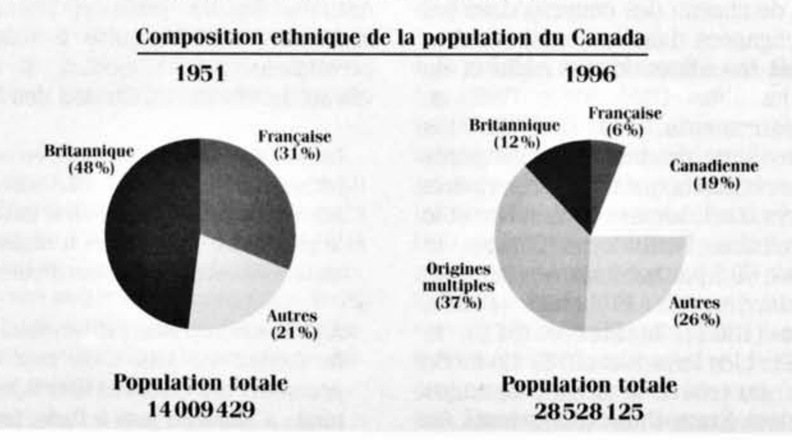
Jean-Louis Roux,
vétéran de la scène artistique québécoise,
est président du Conseil des Arts du Canada.

[2] Lettre au Conseil des Arts du Canada, août 1999.

Flash

Où sont passés les « deux peuples fondateurs » ?

À l'occasion du cinquantenaire de *Cité libre* nous avons comparé la composition ethnique du Canada dans son ensemble et de quelques villes, selon les données de Statistique Canada de 1951 et de 1996. Il faut noter qu'en 1996 le recensement incluait dans les choix « origine canadienne » et « origines multiples », ce que ne faisait pas celui de 1951 qui ne demandait que « l'origine du père ». Il reste que, devant les choix proposés, la très grande majorité des Canadiens (80 %) ne se définissent plus comme étant exclusivement d'origine britannique ou française. Il est grand temps que le mythe des « deux peuples fondateurs » soit mis au rancart.





Leçons de sagesse inuit*

BETTY KOBAYASHI ISSENMAN

En avril 1999, les Inuit et le gouvernement canadien ont fait un grand pas en avant en créant le territoire du Nunavut, « Notre terre ». Le gouvernement du Nunavut, composé des Peuples inuit, reflète leurs valeurs, utilise leur langue en plus du français et de l'anglais, et s'occupe de leurs multiples problèmes. Son appareil judiciaire travaille de concert avec les conseils communautaires. Il poursuit son programme de développement économique durable. Il assure la préservation et la promotion du patrimoine. Ses divers ministères consultent régulièrement les Anciens. Le Nunavut fonctionnera – comme les Inuit l'ont toujours fait – par consensus, car il n'y a pas de partis politiques.

La proclamation du Nunavut devrait nous aider à mieux comprendre le Nord. Bon nombre d'entre nous ignorent encore les rapports que les Inuit entretiennent avec la nature et le monde animal. L'objet de cet article est de les informer. Je parlerai d'abord du contexte plus général de la culture inuit.

Le monde inuit est intercontinental. Il existait des milliers d'années avant que les puissances coloniales n'imposent leurs frontières politiques. Les 136 000 personnes qui se disent Inuit – le terme qu'ils utilisent pour désigner « le peuple » – vivent dans quatre pays circumpolaires : la Russie, les États-Unis (l'Alaska), le Canada, et le Kalaallit Nunaat, le nom ancien et moderne du Groenland. La culture riche, complexe et sophistiquée des Inuit perdure dans l'Arctique canadien depuis plus de 4 000 ans ; elle a survécu aux conditions climatiques parmi les plus difficiles du monde, tout en demeurant en harmonie spirituelle et écologique avec son environnement. Dans la perspective inuit, tous les êtres vivants ont une âme. Les êtres humains sont intégrés à la nature et en sont les alliés ; s'ils respectent la vie animale en observant certaines coutumes, les animaux reviendront pour se faire chasser à nouveau. Traditionnellement, les Inuit remercient les animaux qui se laissent prendre. Le chasseur peut tuer autant d'animaux qu'il veut. Par contre, la destruction inconsidérée des troupeaux risque de donner lieu à des représailles sous la forme de famines. La coexistence avec les animaux, caractérisée par le respect et l'admiration, se traduit par un partenariat dans la chasse.

Dans leur mode de vie traditionnel, les Inuit utilisent presque toutes les parties de l'animal ou de l'oiseau : par exemple, pour l'alimentation, l'habillement et sa décoration, et la fabrication d'outils. À l'exception des Yupiit de l'Alaska, ils utilisent les produits du phoque et du caribou. À partir des peaux, ils fabriquent des lignes de harpon, des traits pour les attelages de chiens, et des coques de kayak. Les Inuit sont réputés pour leur souci de préserver l'environnement. La Conférence circumpolaire inuit (CCI) a reçu en 1988 le Prix global 500, du Palmarès mondial de l'écologie, pour sa Stratégie de conservation régionale. C'est en 1991 qu'un permis a été délivré au Comité des chasseurs et trappeurs aklavik qui demandaient l'autorisation de chasser une baleine boréale par an. C'est aussi en 1991 qu'ils ont co-signé une « Stratégie pour la gestion des populations » de baleines boréales de l'Arctique de l'Ouest, avec un comité de gestion du ministère fédéral des Pêches et Océans et le comité de gestion conjoint des Pêches. Ils renouvellent régulièrement ces ententes. Le comité anguvigaq de gestion de la faune, à Kuujjuaq, Nunavik, collabore avec le Service canadien de la faune pour conserver, entre autres, la population de canards eiders. Partout dans le Nord, il

* Certains passages de cet article sont extraits d'Issenman, Betty Kobayashi, 1997, *Sinews of Survival : The Living Legacy of Inuit Clothing*, Vancouver : UBC Press, en association avec les Études inuit de l'Université Laval.

existe des programmes de cogestion entre les gouvernements et les Inuit pour protéger la faune septentrionale.

Un coup dévastateur

Les Inuit veulent pouvoir continuer à vivre de la chasse et du piégeage tout en se comportant de façon responsable vis-à-vis des autres systèmes économiques. Mais les pressions exercées par des groupes pseudo-écologiques ont amené la Communauté économique européenne, en 1983, à interdire toute importation de peaux de phoques. Or, le phoque annelé joue un rôle crucial dans la vie des Inuit, qui s'en servent pour se nourrir et pour fabriquer des chaussures, des vêtements et des tentes ; avant l'interdiction, ils s'en servaient aussi pour le matériel de couchage et pour l'exportation. De plus, on ignore souvent que le phoque annelé est le mammifère marin le plus prolifique de l'Arctique, et qu'il y en avait près de 5 000 000 en 1986. Le phoque annelé est l'un des éléments les plus importants de l'écosystème côtier de l'Extrême-Arctique. La mise bas a lieu, non pas sur la glace comme le phoque du Groenland, mais dans une caverne sous la glace, où les bébés phoques séjournent pendant plus deux mois. Lorsqu'ils sont sevrés, ils remontent à la surface pour chercher de la nourriture avec les adultes. C'est à ce moment que les chasseurs inuit les attrapent, un par un, dès qu'ils apparaissent à la surface de l'eau ou près de la banquise. Lorsqu'ils chassent le phoque annelé, les Inuit ne se livrent pas à un véritable massacre, comme le font certains chasseurs terre-neuviens. On pourrait multiplier les quotas actuels de phoque annelé sans risquer le moins du monde de compromettre la survie de l'espèce.

Alfred Jacobsen, porte-parole de la CCI, a sévèrement critiqué les groupes opposés à la chasse au phoque : « Les Inuit ont été les premières victimes de ces groupes. Quand ils ont provoqué l'effondrement du marché des peaux de phoques, dans les années 80, notre monde a changé à tout jamais. » À cause du coup porté à l'économie de l'Arctique par des étrangers – qui ressemble à de l'impérialisme idéologique – le chasseur inuit, qu'il soit homme ou femme, a du mal à payer son matériel, les réparations, les munitions et l'essence dont il a besoin pour aller chercher sa nourriture et fabriquer des peaux. Pour un Inuit, il est absolument essentiel de trouver sa nourriture dans la nature, surtout la viande de phoque qui est réputée pour sa valeur nutritive et ses propriétés médicinales. Le prix des aliments importés du Sud est prohibitif : un litre de lait coûte 4 dollars ; une laitue, 3,85 dollars ; un sac de pommes de terre, 25 dollars. Il est donc indispensable de chasser. Les répercussions économiques des pressions exercées par les défenseurs des droits des animaux sont très graves pour les communautés de l'Arctique qui sont dévastées par la disparition d'une composante importante de leur mode de subsistance traditionnel. Sans parler de leur dépendance accrue à l'égard des programmes d'aide du gouvernement et d'une augmentation soudaine des taux de suicide…

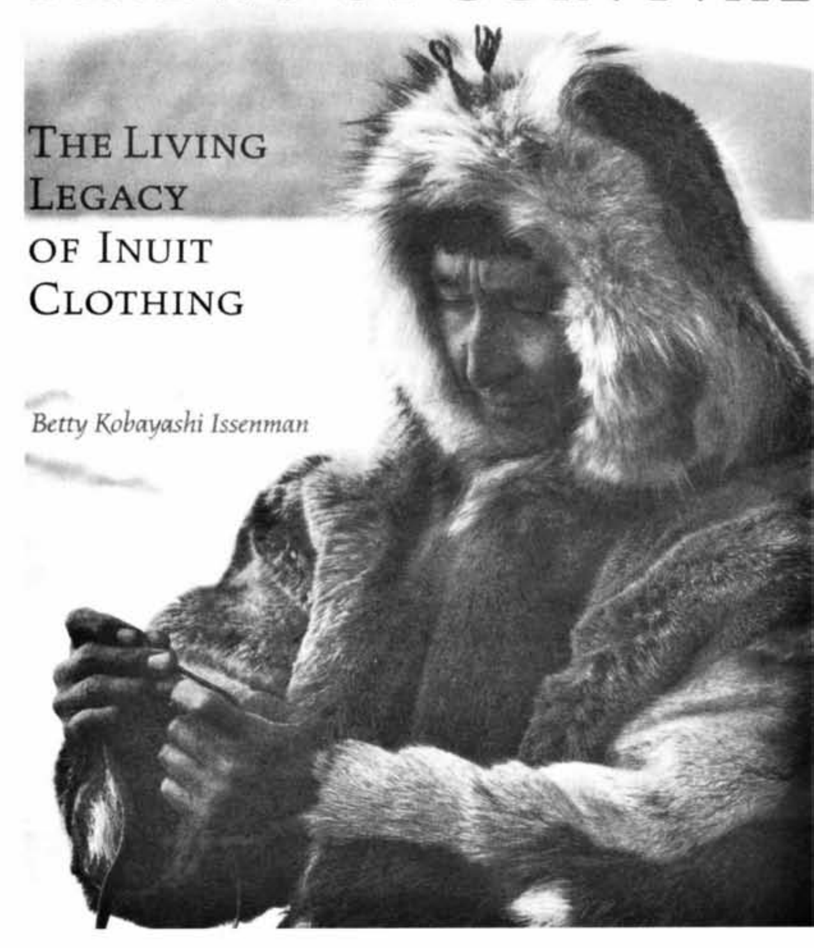
Permettez-moi de signaler ici que *les gains annuels totaux* que les chasseurs des Territoires du Nord-Ouest (T.N-O) tirent de la vente des peaux de phoques s'élèvent aujourd'hui à 17 000 dollars, alors qu'ils pouvaient atteindre 1 million de dollars en 1981. Pierre Berton, le célèbre auteur, indiquait en 1997 que le revenu collectif de 100 chasseurs de Qausuittuq, à la baie Resolute, est passé de 54 000 à 1 000 dollars en l'espace d'un an, après l'interdiction décidée par les Européens. À Iglulik, le revenu *collectif* provenant de la vente de peaux de phoques est passé de 46 000 à 5 000 dollars. Environ 18 collectivités semblables ont perdu 60 % de leur revenu annuel.

Le lobby contre la chasse aux phoques est perçu comme une attaque directe contre la culture, l'identité, les valeurs et la spiritualité inuit. Ce qui est en jeu ici, c'est le droit des Inuit de garder le contrôle de leur propre culture. Le jeune Jimi Doupont Onalik résume parfaitement ce que ressentent les Inuit. Sa bête noire, dit-il, ce sont « ces groupes de défense des droits des animaux, ces Pharisiens qui s'imaginent qu'ils peuvent nous imposer ce que nous avons le droit de manger et comment nous pouvons nous habiller ».[1] Et il enchaîne avec enthou-

[1] Onalik, Jimi Doupont, 1995, « *Profile on Youth* », *Uqausiksat* 2, no 1 (mars-juin) : 22.

siasme sur la chaleur des vêtements en fourrure et sur le goût exquis du maqtaaq, le petit lard de baleine.

Il y a plus de 40 000 Inuit au Canada, dont 21 500 environ dans les T.N-O. En 1996, il y avait à peu près 1 500 chasseurs à plein temps dans les T.N-O, c'est-à-dire des Inuit qui tirent leur subsistance de la terre au moins six mois sur douze. Une étude approfondie des statistiques des années 80 pour Sanirajaq (Hall Beach)[2] a permis de calculer le nombre d'animaux abattus. À l'époque, la collectivité comptait 338 habitants, dont 61 chasseurs de sexe masculin. Selon cette étude très complexe, les nombres d'animaux abattus ont été les suivants : phoques annelés – 12 ; morses – 1 ; caribous – 18. Quand on a ces chiffres en tête, on ne peut que frémir lorsqu'on entend Ian McPhail, directeur du Fonds international pour le bien-être des animaux, déclarer à CBC News, en novembre 1996, ce qui suit :



> Je ne peux pas m'empêcher de constater que ces nobles sauvages sont superbement bien habillés [...]. Ils devraient y réfléchir à deux fois avant de nous faire le coup des pauvres Inuit qui meurent de faim et de froid dans les igloos de la Nanuk-du-Nord. Je suis convaincu qu'il n'y a plus beaucoup de nobles sauvages authentiques qui vivent de chasse et de cueillette. J'aimerais bien en rencontrer un.

Le Nord et le Sud

Les Inuit et les autres peuples autochtones considèrent leur relation avec la nature et la faune comme un partenariat ancien et sacré, mais les attitudes des non-Inuit varient beaucoup. Voici ce qu'a déclaré feu le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, lors de la signature de la Convention de la Baie James avec les Cris, en 1974 : « Nous avons conquis le nord ! [...] Je me sens l'âme d'un conquérant. » Je me souviens du jour où, avec mon mari Arnold, je suis allée pêcher la truite dans un camp isolé, au nord de Chicoutimi, au Québec : les carcasses putréfiées de huit orignaux gisaient sur le sol ; les chasseurs n'avaient retiré que la tête ou les bois, pour les rapporter chez eux en guise de trophées. Les gens du Sud considèrent la chasse comme « un rituel masculin, une preuve de leur masculinité [...]. La chasse est une façon civilisée pour les hommes de se sentir véritablement des hommes ». (*The Globe & Mail*, 29 novembre 1997).

[2] Wenzel, Georges, 1997, "Using Harvest Research in Nunavut", *Arctic Anthropology*, 34, no. 1 : 18-28.

L'idée de conquérir la nature est un concept que les Européens ont importé en Amérique du Nord. Les Inuit, qui sont à l'aise dans leur environnement, savent que la terre subviendra à leurs besoins. En tant que partenaires de ce pacte sacré, ils prennent soin, en retour, de la nature et de la faune. « Les Inuit et les Blancs devraient s'aider et collaborer dans bien des secteurs. Notre terre ne ressemble pas à la terre du Sud, alors, je vous en prie, ne venez pas nous chercher querelle. Les Inuit et les Blancs devraient vivre dans la paix et l'harmonie. »[3]

La culture inuit est le réceptacle des connaissances vastes et intimes qu'il faut posséder pour vivre et travailler dans le Nord. Lorsque des étrangers sont arrivés dans l'Arctique pour explorer la région, chercher fortune ou faire du commerce, les Inuit les ont accueillis et leur ont offert leur aide. Lorsque des Européens comme Martin Frobisher, en 1576, ou des marins français, en 1566, ont enlevé des Nunatsiarmiut (des Territoriens) de la terre de Baffin et des Inuit du Labrador pour les montrer, comme trophées, à d'autres populations, l'hostilité a remplacé la confiance. Les Européens qui se comportaient en colonisateurs, qui refusaient d'écouter ceux qu'ils considéraient comme des sauvages, périssaient souvent avec leurs hommes. Ce fut notamment le cas de l'explorateur britannique, Sir John Franklin. Par ailleurs, l'histoire de l'Arctique nous enseigne que des guides, des interprètes, des chasseurs, des couturières inuit, souvent anonymes, ont offert leurs services à des non-Inuit qui dépendaient d'eux pour survivre. Au XIX[e] siècle, l'explorateur John Rae d'Orkney a pris des Indiens et des Inuit comme compagnons et conseillers. Pendant ses voyages, de 1833 à 1867, Rae a porté des vêtements de peau et de fourrure, il a appris à chasser comme les autochtones et à se familiariser avec les techniques de survie ; il a respecté les connaissances scientifiques et ethnographiques des Autochtones ; c'est lui qui a cartographié toute la côte arctique du Canada, parcourant des milliers de milles à pied. Et pourtant, il a été méprisé, même calomnié, par ses contemporains. « Obnubilée par le progrès et confortée par les avancées de la science et de l'industrie et par la puissance de l'armée et de la marine britanniques, l'élite victorienne plaçait une confiance aveugle dans sa supériorité physique et morale. Parce qu'il était traiteur de fourrures, Rae était considéré comme un inférieur par rapport aux explorateurs de la marine britannique officielle, malgré sa précieuse expérience de la vie dans l'Arctique. »[4]

Parmi les explorateurs et anthropologues qui sont allés dans le Nord et se sont intégrés avec enthousiasme à la société inuit, il y a eu les membres de l'Expédition arctique canadienne (1913-1918) et les jeunes Scandinaves de la Cinquième Expédition Thule (1922-1924). Ils ont porté des vêtements de fourrures que leur avaient confectionnés des couturières inuit, et ils ont vécu avec les Inuit pour se familiariser avec leur culture. Le récit de leur expédition est d'une grande utilité pour comprendre l'héritage inuit. Ils servent aujourd'hui d'exemple à la plupart des scientifiques du Sud qui vont travailler dans le Nord.

Consensus et collaboration

Grâce à des témoignages recueillis auprès d'Inuit et d'ethnologues canadiens, nous savons que la société inuit a des chefs mais qu'aucun d'entre eux ne cherche à imposer quoi que ce soit. Dans la collectivité traditionnelle idéale, on partage tout. On traite les enfants avec bonté et on les soumet à un minimum de contraintes. On vit en harmonie avec l'environnement et avec les voisins. Quand il s'agit de décider où aller chasser, par exemple, quelles peaux et quelle nourriture il faut rapporter, quoi faire à propos d'un membre qui a commis une erreur, on discute pour parvenir à un consensus. Ces principes, qui sont enracinés dans les valeurs inuit, représentent en quelque sorte des mécanismes de survie et correspondent à des cycles économiques où les hommes et les femmes s'aident mutuellement dans l'exécution des tâches relatives à l'alimentation, à l'habillement et

---

[3] Ungalaaq, Martha Angugatiaq, 1985, *Recollections of Martha Anqugatiaq Unqalaaq*. Série d'autobiographies no1, Arviat, T.N-) : Institut culturel inuit.

[4] Bunyan Ian et al, 1993. *No Ordinary Journey : John Rae. Arctic Explorer 1813-1893*. Édimbourg : Musées nationaux d'Écosse.

à la construction d'un abri, dans un esprit de solidarité et de soutien psychologique.

À l'heure actuelle, certaines collectivités du Nord sont aux prises avec de graves problèmes sociaux, comme l'alcoolisme et la violence familiale. Je ne m'attarderai pas là-dessus, faute de place. Je tiens toutefois à préciser que les Inuit et leurs organisations s'en occupent sérieusement. Les vieilles méthodes inuit du consensus et de la collaboration continuent d'inspirer leurs relations avec les non-Inuit. Ils savent adopter une stratégie coopérative, non agressive, qui leur permet de désamorcer toute situation de conflit tout en défendant efficacement leur cause.[5] Au Canada, le défi du Nord et du Sud est de construire des partenariats basés sur l'égalité et le respect.

Par ailleurs, sous la houlette des Anciens, les Inuit cherchent à revitaliser les connaissances traditionnelles pour les adapter à la vie contemporaine, en collaboration avec les non-Inuit. Le gouvernement des T.N-O a créé l'Institut de recherche du Nunavut et lui a donné pour tâche de combiner la sagesse inuit et les connaissances de la communauté scientifique industrielle. Les programmes du Collège de l'Arctique préparent à des professions dans les sciences physiques et sociales comme l'archéologie, l'anthropologie et la muséologie.

Aujourd'hui, le Nord et le Sud ont besoin l'un de l'autre pour protéger l'environnement, pour aménager l'Arctique, et pour préserver le mode de vie inuit. Les Inuit ont conservé leur technologie sophistiquée et ont mis au point une cosmologie adaptée à leur mode de vie. Au fur et à mesure de leurs contacts avec les non-Inuit, ils ont emprunté à la société dominante les éléments qui leur convenaient le mieux tout en essayant de conserver le mode de vie qu'ils préfèrent. La création du Nunavut est une étape dans la longue marche que nous devons poursuivre pour vivre tous en harmonie sur notre planète. ■

Betty Kobayashi Issenman étudie depuis plus de 20 ans la culture et les vêtements inuit. Elle a écrit de nombreux articles et donné de nombreuses conférences sur les droits des Inuit et sur leurs vêtements.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

[5] Issenman, Betty Kobayashi. 1992. *Inuit and Museums : Allied to Preserve the Arctic Patrimony*. Essai rédigé à partir d'une conférence donnée au Premier Congrès international des sciences sociales arctiques, Université Laval, Québec, 25-31 octobre.



Un très bon moyen de protéger le français

Présentement, le quart seulement des Montréalais fréquentent les bibliothèques, comparativement à 69 % des citoyens à Toronto et 73 % à Vancouver. Les prêts n'atteignent même pas cinq livres par habitant à Montréal, comparativement à 13 à Toronto et 15 à Vancouver. Une honte !

Paule des Rivières
Le Devoir, *27 janvier 2000*

Une honte, en effet. Et le gouvernement québécois veut s'attaquer à quelques malheureuses affiches bilingues et harceler de pauvres immigrants qui essaient de gagner leur vie comme ils peuvent – quand il ne se lance pas dans des projets grandioses de Grande Bibliothèque.

Et si, pour protéger le français « menacé », les nationalistes encourageaient les Québécois à lire, tout simplement ?



Les langues sont des biens de capital

ALBERT BRETON

Les langues sont, entre autres, un moyen de communication. On s'en sert pour acheter, vendre, investir, travailler, communiquer, étudier, et pour bien d'autres activités. Les langues sont aussi des obstacles. Lorsque des gens ne parlent pas la même langue, les activités énumérées ci-dessus ne sont pas exécutées avec la même efficacité : les gains commerciaux sont moins élevés, les propositions d'investissement sont moins nombreuses, les possibilités d'emploi sont réduites, etc. Pour surmonter les obstacles, il faut apprendre une ou plusieurs langues étrangères, ce qui coûte cher, généralement. Cela nécessite du temps, des efforts et, très souvent, de l'argent. Si les ressources consacrées à l'acquisition d'une langue étrangère contribuent à rendre plus efficaces les activités d'achat, de vente et de communication en général, la langue ainsi acquise est, d'un point de vue économique, une forme de capital humain : c'est un bien de capital.

Pour qu'une langue étrangère soit considérée comme un bien de capital et un bon placement, deux conditions doivent être réunies. Premièrement, il faut que l'apprentissage de la langue soit coûteux. S'il se fait dans la rue, au contact des voisins, il ne nécessite aucune dépense et, partant, aucun investissement. La langue ainsi acquise représente quand même un bien de capital, c'est en quelque sorte un héritage. Si l'on fait des efforts pour mieux la maîtriser (au niveau de la lecture et de l'écriture, par exemple) et que ces efforts nécessitent du temps et de l'argent, on investit dans cette langue et la valeur du capital augmente. Deuxièmement, il faut que l'acquisition de la langue permette à son locuteur d'exécuter des activités qui lui sont bénéfiques. La langue acquise doit avoir un rendement positif. Jusqu'ici, mon argumentation ne visait que l'apprentissage d'une seconde langue, mais il est évident qu'elle s'applique aussi aux efforts de perfectionnement de la langue maternelle qui, s'ils entraînent des dépenses et rapportent des bénéfices, sont eux aussi des investissements dans l'acquisition d'une langue. Une langue maternelle est aussi un bien de capital.

Bon nombre d'études démontrent que le rendement économique des langues est positif et considérable, surtout pour certaines langues, notamment la *lingua franca* dont on reparlera plus en détail tout à l'heure. On sait aussi que les langues ont une incidence considérable sur l'orientation des flux commerciaux internationaux : les pays qui parlent la même langue font davantage de commerce entre eux qu'avec ceux qui parlent une autre langue.

Le fait que l'on puisse utiliser les instruments de la théorie du capital pour analyser les langues ne signifie pas que d'autres disciplines et d'autres approches n'ont pas leur place dans l'étude des langues. Mais il y a des choses que l'économie permet d'élucider particulièrement bien, et j'en examinerai deux ci-après. La première est le phénomène de la *lingua franca*, que je viens de mentionner. La seconde est la question de savoir qui assume le coût d'acquisition d'une autre langue.

Les externalités de réseaux et la *lingua franca*

Jusqu'à présent, je me suis intéressé exclusivement aux facteurs qui aident à déterminer le rendement économique net personnel de l'apprentissage d'une langue. J'ai donc supposé, implicitement, que les rendements personnels et sociaux étaient égaux pour toutes les langues. Il est temps de renverser cette hypothèse. Pour commencer, voyons pourquoi une langue devient une langue commune ou *lingua franca* et pourquoi cela lui confère un rendement économique net supérieur (c'est le cas de quelques langues, à une échelle globale). Je prétends que ceux qui ont la *lingua franca*

pour langue maternelle ou pour première langue sont avantagés car ils profitent des gains dont je parlais tout à l'heure à propos du commerce, de la communication, de la recherche, etc., sans avoir eu à investir dans l'acquisition de la langue commune.

Avant d'aller plus loin, il convient de noter que l'expression italienne *lingua franca* a deux acceptions/traductions. La première ne nous intéresse *pas* dans le contexte de cet article sur l'analyse économique des langues, mais elle signifie *langue franque*, c'est-à-dire la langue parlée par les communautés de Francs établies dans ce qui est aujourd'hui l'Allemagne ainsi que dans les régions de France et de Belgique qui constituaient jadis la Gaule. Cette langue semble avoir disparu autour du IX[e] siècle. La seconde acception, qui est essentielle pour comprendre l'analyse économique des langues, se traduit par langue commune. À l'origine, il s'agissait du mélange d'arabe, de français, de grec, d'italien et d'espagnol que parlaient les marchands levantins qui se livraient au commerce et à d'autres activités dans les ports de la Méditerranée. Dans les pays du Levant, le *sabir* était une *lingua franca* faite d'un mélange d'arabe et de français. Selon cette acception de langue commune, *lingua franca* se rapproche des expressions italiennes comme *territorio franco* ou *zona franca – no-man's-land* ou « zone-tampon » – et comme *porto franco* – « accès ouvert ». Parmi toutes ces expressions, *lingua franca* se dit aujourd'hui d'une langue qui sert de moyen de communication commun à des peuples qui parlent des langues différentes.

Pour ce qui est de certains biens de consommation et de certains biens durables, les avantages qu'une personne tire de leur utilisation augmentent avec le nombre de personnes qui les utilisent. Et cela se produit chaque fois que les autres utilisateurs se trouvent dans le même réseau que le nouvel utilisateur. Le téléphone, le courrier électronique et la photocopie en sont des exemples typiques, tout comme les logiciels auxiliaires. Dans tous ces cas, la valeur des biens augmente avec le nombre de participants du réseau. Il s'agit là d'externalités de réseaux, c'est-à-dire des effets imprévus de décisions positives prises par des acteurs économiques.

Pour appliquer ce concept aux langues, imaginons un groupe de 10 individus qui parlent chacun une langue différente mais qui veulent communiquer. On peut résoudre le problème de deux façons. Chaque individu peut apprendre les neuf autres langues afin de pouvoir s'adresser à chacun des autres membres du groupe dans sa propre langue, ou bien il peut apprendre une deuxième langue qui soit commune à tous. Cette langue commune devient la *lingua franca*. Il est évident que, des deux solutions, c'est la seconde qui est retenue la plupart du temps. Et c'est encore plus évident lorsque ce n'est pas 10 mais 100 individus qui veulent communiquer ensemble.

Il peut y avoir plus d'une *lingua franca* puisque, théoriquement, rien n'empêche différents groupes d'individus résidant dans des endroits différents de choisir des langues différentes comme instrument de communication. La situation géographique et la proximité de groupes démographiques importants peuvent influer sur le nombre de *linguas francas* et sur le volume des investissements consacrés à leur acquisition. Les Polonais, par exemple, apprendront peut-être l'allemand et le russe parce qu'ils traitent fréquemment avec des nationaux allemands et russes, même s'ils utilisent l'anglais dans un plus grand nombre d'activités. L'expansion des technologies de communication a toutefois pour effet de réduire le nombre de *linguas francas*, pour la même raison que celle qui explique leur naissance. Autrement dit, l'apparition de technologies de communication plus perfectionnées a considérablement augmenté l'importance des externalités de réseaux et, par conséquent, le rendement d'un nombre réduit de langues dominantes. Avec le temps, il se peut qu'une seule langue devienne la *lingua franca*.

Aujourd'hui, on doit reconnaître que cette *lingua franca* unique est l'anglais. Mais il se peut que l'anglais évolue différemment dans divers pays – en Amérique, en Australie, au Canada, en Inde et au Royaume-Uni, pour ne citer que ceux où l'on parle cette langue couramment – à tel point qu'il pourrait ne plus être la *lingua franca*. Autrement dit, il est possible que les *linguas francas* disparaissent, tout comme les civilisations.

L'idée n'est pas sans intérêt, qui consiste à dire qu'une *lingua franca* a ses origines dans les externalités de réseaux et dans le fait que son rendement augmente avec le nombre des utilisateurs touchés par ces externalités. Pendant longtemps, les savants ont cherché une explication historique « rationnelle », et non *ad hoc*, au fait que c'est une langue plutôt qu'une autre qui devient la *lingua franca*. Des études récentes sur la théorie des externalités de réseaux montrent bien pourquoi l'explication historique est la seule valable. En fait, les rendements croissants qu'on peut tirer des externalités suscitent généralement des équilibres multiples – avec la possibilité, dans le cas des langues, qu'une seule parmi un groupe donné devienne la *lingua franca* d'équilibre historique. Ce sont des « événements historiques » mineurs qui font ressortir une langue plutôt qu'une autre, et cette langue devient « la dominante ». Autrement dit, il n'y a a priori aucune raison pour que l'anglais soit la *lingua franca* actuelle. Cela s'explique essentiellement par le fait qu'au niveau international, les États-Unis sont devenus la plus grande puissance commerciale, diplomatique et militaire, position qu'avait occupée la Grande-Bretagne pendant les 150 années précédentes. De plus, le fait que les États-Unis ont atteint un niveau d'excellence dans les sciences, la technologie, la littérature, l'art, la sculpture, la musique et bien d'autres disciplines signifie que celui qui veut participer – c'est-à-dire qui veut lire et être lu, qui veut parler et être compris – aux diverses activités humaines peut difficilement le faire sans connaître l'anglais.

Qui assume le coût d'acquisition d'une seconde langue ?

Cette problématique comporte deux éléments. Premièrement, si deux régions ont grosso modo une population et un revenu national comparables, et que les investissements consacrés à l'acquisition d'une seconde langue visent une augmentation des gains commerciaux, les coûts sont assumés également par les deux régions. Si les deux régions sont de taille comparable, mais que les investissements consacrés à l'acquisition d'une seconde langue ne visent pas des objectifs économiques ou commerciaux, les coûts sont assumés par ceux qui apprennent la seconde langue (pour des motifs culturels ou non économiques), mais les avantages liés aux prix des produits échangés profitent également aux deux régions.

Supposons maintenant que les deux régions ne sont pas de taille comparable, avec l'exemple du Québec et de l'Amérique. On définit la taille d'une région par sa capacité d'influer sur le prix des produits qui arrivent sur les marchés internationaux. (C'est l'hypothèse du « petit pays » dans le contexte de la théorie du commerce international.) Supposons également que le monde ne comprend que deux régions. Étant donné que le Québec est trop petit pour influer sur les prix des produits échangés sur les marchés internationaux, il s'ensuit que ces prix sont déterminés par l'offre et la demande dans la plus grande région, soit l'Amérique.

Prenons deux situations différentes pour bien comprendre l'importance du théorème du petit pays. Dans le premier cas, j'essaie de savoir qui profite des *avantages* d'une innovation technologique, et dans le deuxième, qui assume les *coûts* d'apprentissage d'une seconde langue dans le but d'augmenter les gains commerciaux. Dans les deux cas, les résultats ne dépendent que d'une chose : comme nous savons, par hypothèse, que les prix ne peuvent pas changer dans le grand pays, tous les ajustements doivent donc se faire dans le petit. Supposons, dans un contexte d'équilibre des marchés, qu'un nouveau mode de transport techniquement plus efficace soit mis au point. Qui va profiter de cette innovation ? Selon l'hypothèse du petit pays, c'est le Québec. Pourquoi ? Parce que, étant donné que l'offre et la demande en Amérique n'ont pas changé, les prix des produits ne changeront pas. Les prix ne diminueront qu'au Québec, et les Québécois seront donc les seuls à profiter de cette innovation technique. (Les Québécois n'en profiteront pas tous de la même façon. Ceux qui en profiteront le plus, par exemple, sont ceux qui consomment le plus de produits américains.) De même, c'est le Québec – la petite région, pour les besoins de la démonstration – qui assume les coûts d'acquisition de la seconde langue. La raison en est simple. S'il faut des personnes bilingues pour accroître les échanges commerciaux et qu'on doive leur offrir, pour qu'elles deviennent bilingues, des avantages

financiers, les prix des produits vont devoir monter. Mais comme ils ne peuvent pas changer dans la grande région (l'Amérique), ils ne monteront que dans la petite (le Québec).

Deux remarques s'imposent. Premièrement, les personnes qui deviennent bilingues sont récompensées pour l'investissement qu'elles ont fait (sinon, elles ne le feraient pas). Elles n'en assument donc pas le coût d'apprentissage. Ce coût se traduit par une augmentation générale des prix des produits échangés dans la petite région et, donc, par une diminution du revenu réel de tous les habitants du Québec. (Cette diminution ne les frappe pas tous de la même façon; elle dépend, par exemple, de la part que représentent ces produits dans le budget de chaque ménage.) Deuxièmement, la diminution des revenus réels s'opère dans la petite région, peu importe si les personnes qui deviennent bilingues se trouvent au Québec ou en Amérique. L'explication découle encore une fois de l'hypothèse du petit pays: le fait que les personnes qui deviennent bilingues habitent le Québec (la petite région) ou l'Amérique (la grande région) n'a aucune importance.

L'hypothèse du petit pays sert à faire ressortir les forces qui interviennent, mais il s'agit évidemment d'un cas extrême . Si la petite région vend un produit différencié, c'est-à-dire un produit ayant des caractéristiques uniques et exclusives, elle aura, même si elle est petite, une influence sur le prix de vente du produit. Un certain nombre de pays se trouvent dans cette situation: la France, pour ses vins; l'Italie, pour sa mode et son design, l'Afrique du Sud, pour ses diamants; la Suisse, pour ses montres. Lorsque de tels produits différenciés sont échangés, le coût du transport et des communications est assumé d'une façon ou d'une autre par les habitants de la petite région aussi bien que par ceux de la grande.

Conclusion

Dans le contexte canadien, l'histoire montre à l'évidence que les francophones ont consacré, en moyenne, plus de ressources *per capita* que les anglophones à l'apprentissage d'une seconde langue. Dans certains cas, ces ressources ont été limitées mais, dans d'autres, elles ont été importantes. Quoi qu'il en soit, on doit présumer que c'est le volume de l'investissement qui a optimisé le gain commercial. À cet égard, les programmes de langues du gouvernement canadien, surtout ceux qui concernent la promotion du bilinguisme officiel, ont eu pour résultat de permettre aux francophones de se livrer au même nombre d'échanges, lesquels incluent, outre les échanges commerciaux publics et privés, les diverses formes d'interaction sociale, alors que les anglophones n'ont pas eu à investir autant dans l'acquisition d'une seconde langue. Il est par conséquent important, lorsqu'on évalue le coût du bilinguisme officiel au Canada, de soustraire de ce coût les ressources qui ne sont plus investies par les francophones. Si les politiques linguistiques adoptées par le gouvernement canadien dans les années 60, et toujours en vigueur, ont eu cet effet, elles ont indéniablement modifié l'incidence des coûts d'investissement dans une seconde langue en en déplaçant le fardeau des francophones vers les anglophones, mais la question de savoir combien ont coûté ces politiques reste empirique. En principe, il se peut que le coût total des investissements consacrés à l'apprentissage d'une seconde langue, au Canada, corrigé en fonction du volume des biens et services échangés par les deux groupes linguistiques, ait diminué depuis 30 ou 40 ans, même si, pendant la même période, le nombre de bilingues au Canada a plus que doublé. (En 1951, 1,7 million de Canadiens étaient bilingues; ce chiffre est passé à 4,4 millions en 1991). Force m'est de conclure que les politiques linguistiques du gouvernement canadien ont permis de réduire les coûts de communication entre francophones et anglophones et, par conséquent, d'augmenter les avantages liés aux divers types d'échanges, les francophones en sortant les plus grands gagnants. ■

Albert Breton
est professeur d'économie
à l'Université de Toronto.

Traduction: Monique Perrin d'Arloz



Le français et l'intervention de l'État

ROBERT D. TAMILIA

La loi 101, qu'on appelle aussi la Charte de la langue française, est entrée en vigueur dans la province de Québec en 1977, après l'élection du Parti québécois en 1976. Cette loi ultra-nationaliste va bien plus loin qu'une loi sur la langue : c'est une loi d'ingénierie sociale, dont l'objectif est de rendre le Québec aussi francophone que le reste du Canada est anglophone, dans tous les aspects de la vie quotidienne. La loi 101 dispose en effet que le français est la seule langue officielle du commerce et des affaires dans la province, en violation flagrante du statut officiel bilingue du Canada. Le gouvernement canadien n'a jamais contesté la légalité de la loi 101 au motif qu'elle va à l'encontre de l'Acte d'Amérique du Nord britannique (l'AANB), de la loi sur les langues officielles ou même de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette contestation est venue essentiellement de simples citoyens et de petits détaillants qui, voyant leurs droits bafoués, ont décidé de s'adresser non seulement aux tribunaux provinciaux et à la Cour Suprême, mais aussi aux Nations unies.

C'est une loi qui touche tous les aspects de la vie sociale et économique de la province. Elle s'articule autour d'un principe bien simple : puisque la majorité de la province est francophone, chaque résident du Québec jouit du droit inaliénable de travailler et de vivre exclusivement en français, même s'il faut pour cela restreindre, voire interdire, l'usage de l'anglais. Ce principe s'inspire de la théorie utilitaire de justice sociale selon laquelle une loi doit apporter le maximum de bienfaits au maximum de gens. La loi 101 est constamment critiquée dans les médias canadiens et québécois, surtout ses dispositions sur l'affichage. On en parle même à l'étranger. Par exemple, l'émission populaire de CBS News, *60 Minutes*, en a fait un reportage sarcastique au début de 1998, lorsqu'une caméra a suivi un inspecteur (surnommé « l'inspecteur Clouseau ») qui faisait ses rondes dans Montréal, prêt à appréhender le moindre délinquant qui affichait en anglais.

La loi 101 est une loi complexe qui touche tous les aspects de la communication commerciale, privée ou publique, qu'il s'agisse de publicité ou de noms d'entreprises, d'emballage ou d'affichage (articles 51 à 71 et 135 à 156, en particulier), et bien d'autres secteurs. L'Office de la langue française (OLF), l'organisme gouvernemental responsable du programme de francisation des entreprises, est l'exécuteur de la loi 101 pour toutes les questions qui concernent l'usage commercial de la *lingua franca*. Les guides d'instructions, les étiquettes, les garanties, les contrats de location et de vente, les demandes d'emploi, les connaissements et les inscriptions sur les sacs publicitaires, pour n'en citer que quelques-uns, doivent être rédigés en français et, accessoirement, dans une autre langue (c'est-à-dire l'anglais), mais dans certaines conditions uniquement. La loi 101 restreint, voire interdit l'usage de l'anglais, notamment dans les affichages publics extérieurs, sur les panneaux de signalisation, dans les hôpitaux et autres établissements de santé, dans les magasins de détail, dans les messages publicitaires, dans les catalogues et dans les envois publicitaires. Par exemple, à partir de 160 pieds carrés (16 mètres carrés), un panneau publicitaire ne doit comporter que des inscriptions en français. Toutes les affiches publiques et publicités extérieures relatives à des conférences ou à des foires commerciales doivent, même si la majorité des délégués viennent de l'extérieur du Québec, être rédigées en français et, éventuellement, « dans une autre langue », à condition que le français n'en soit pas moins visible pour autant. Les catalogues et brochures ne peuvent être rédigés en anglais que dans de rares circonstances. La distribution d'hebdomadaires, de coupons, de prospectus, de catalogues et d'envois

publicitaires est étroitement surveillée afin d'éviter toute violation du droit des francophones de recevoir ces informations publiques dans leur propre langue, comme le garantit la loi 101.

Un client a légalement le droit d'être servi en français. Cela signifie que n'importe quel magasin de détail doit être en mesure de servir ses clients en français. En mars dernier, un petit commerçant l'a appris à ses dépens quand on lui a dit, suite à la plainte d'un seul client, que son français n'était pas assez bon et qu'il devait soit perfectionner sa connaissance de cette langue soit embaucher quelqu'un qui la maîtrisait mieux. En fait, la loi stipule qu'un consommateur ne peut pas recevoir des informations en anglais à moins qu'il n'en ait fait la demande expresse. Ainsi, il doit signer préalablement un formulaire autorisant l'expéditeur (public ou privé) à lui adresser la documentation demandée en anglais. Dans les autres cas, celle-ci est automatiquement envoyée en français exclusivement (en tout cas, le français est la première langue à laquelle le consommateur est exposé). Voilà pourquoi tant de commerces de détail et d'organisations de services ne parlent que le français, dans leurs locaux, au grand dam de certains consommateurs. Par exemple, la Banque royale, la plus grosse banque canadienne, a dû, pour se conformer à la Loi et à ses dispositions sur l'affichage, rendre certaines de ses succursales unilingues francophones, où les services et la documentation ne sont disponibles qu'en français. Il y a aussi l'exemple d'une librairie de Montréal où tous les panneaux intérieurs et extérieurs sont en français, mais où l'on ne trouve pas un seul livre en français... Avec une telle contrainte juridique, les consommateurs ne peuvent pas deviner, d'après l'affichage extérieur, quels types de produits ou services sont offerts dans le magasin, s'ils pourront s'y faire servir en anglais et s'ils y trouveront des documents en anglais.

La loi 101 exige le français non seulement pour l'affichage commercial mais aussi pour la plupart des panneaux de signalisation routière et des noms toponymiques, ce à quoi veille la Commission de toponymie du Québec. La Loi stipule que, si une municipalité ou une commission scolaire n'a pas une majorité de résidents anglophones, elle ne peut pas légalement fonctionner dans les deux langues et doit le faire en français exclusivement. Si elle compte une majorité de résidents anglophones, les affiches et les communications peuvent alors être bilingues mais les communications internes en anglais seulement sont illégales. Les fluctuations démographiques provoquent parfois la confusion lorsque, à la suite de mouvements de population, des villes perdent des droits linguistiques historiques établis. Le groupe linguistique d'un résident (c'est-à-dire le français ou l'anglais) peut déterminer à jamais la langue dans laquelle la municipalité communique avec l'ensemble de ses administrés. La loi 101 a créé la seule minorité anglophone du Canada, voire du monde industrialisé. Elle a créé un climat social et commercial unique, de sorte que le monde des affaires au Québec ne ressemble à celui d'aucune autre démocratie occidentale moderne. En effet, l'anglais est devenu la *lingua franca* du monde entier, et des organisations internationales comme les Nations unies, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont toutes tendance à adopter une ou deux langues dans leurs communications quotidiennes, l'anglais étant la plus courante.

Historique de la loi 101

La loi 101 a été modifiée plus de 200 fois depuis son entrée en vigueur en 1977, aussi bien par l'Assemblée nationale du Québec que par les tribunaux, notamment la Cour suprême du Canada. Ce sont les dispositions relatives à l'affichage public et commercial qui ont été le plus modifiées et qui posent le plus de difficultés aux entreprises et aux consommateurs. Il convient d'examiner les événements qui ont conduit à certains de ces changements.

Lorsque la loi 101 est entrée en vigueur en 1977, les articles les plus controversés étaient les articles 51 à 58 et les articles 205 à 208, qui interdisaient en fait l'usage d'une langue autre que le français dans l'affichage public et commercial (c'est-à-dire l'affichage extérieur). À la fin de 1986, un tribunal décida que les dispositions



Automne 1998. William Johnson, alors président d'Alliance Québec, réclame l'affichage bilingue, dans les limites de la loi.

relatives à la langue d'affichage allaient à l'encontre de la liberté d'expression telle que la définissaient la Charte québécoise et la Charte canadienne des droits et libertés (Devine c. Québec [Procureur général], Ford c. Québec [Procureur général]). Le gouvernement québécois fit appel et, en décembre 1988, la Cour suprême du Canada confirma en substance la décision de la Cour d'appel du Québec. Dans cet arrêt célèbre, la Cour suprême reconnaissait que le gouvernement du Québec avait le droit de protéger la langue française et d'essayer de lui donner une certaine prédominance, mais qu'il ne devait pas le faire en interdisant l'usage d'autres langues, du moment que le français était toujours présent. Cette décision réaffirmait la légalité de l'affichage bilingue mais confirmait aussi les décisions des deux instances inférieures, à savoir l'illégalité de l'affichage unilingue anglais. C'est comme si la Cour suprême du Canada (ainsi que les tribunaux d'instance inférieurs) croyait pouvoir garantir la liberté d'expression du moment que l'affichage était bilingue au Québec (mais pas ailleurs au Canada). La Cour suprême estimait même que l'affichage en français uniquement ne reflétait pas la diversité culturelle du Québec (surtout à Montréal, où près du tiers de la population est non francophone). La logique de cette décision laisserait sans doute perplexes la plupart des experts constitutionnels, surtout chez les Américains.

Quelques jours après la décision de la Cour suprême, le gouvernement du Québec fit adopter la loi 178, qui interdisait l'affichage extérieur bilingue, tout comme la loi 101, mais autorisait l'affichage intérieur bilingue dans certaines conditions. Étant donné que la loi 178 allait à l'encontre de l'arrêt de la Cour suprême, le gouvernement du Québec invoqua l'article 33 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'« infâme » clause dérogatoire de la Charte. Finalement, la loi 178 fut remplacée en 1993 par la loi 86, à la suite d'une décision du Comité des droits de l'homme des Nations unies qui avait statué que le Canada (en l'occurrence le Québec) avait violé l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, lequel garantit la liberté d'expression à tous les citoyens – même aux anglophones du Québec.

Après la modification, en 1993, des dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage, les affiches comportant des inscriptions dans une langue autre que le français n'étaient plus complètement interdites. Désormais, on autorisait l'affichage commercial bilingue placé à l'extérieur des commerces de détail (mais pas dans les établissements publics), à condition que le français reste prédominant. En d'autres termes, il fallait que l'inscription française soit deux fois plus grosse ou que ses lettres soient deux fois plus grandes, ou encore qu'il y ait deux fois plus d'affiches en français. L'affichage extérieur bilingue était autorisé (mais pas nécessairement utilisé) dans des circonstances bien précises, notamment dans les endroits touristiques et dans les musées. Mais pour ce qui est des messages affichés dans le métro, dans les abribus, (c'est-à-dire la publicité dans les

transports en commun), sur la plupart des panneaux d'affichage et des panneaux de santé et sécurité, dans les endroits publics comme les patinoires, tout devait être en français exclusivement.

Depuis l'adoption de la loi de 1993, l'affichage bilingue reste l'exception à Montréal, et pour une bonne raison. Même si la loi 86 avait autorisé la publicité bilingue sur tous les panneaux d'affichage, peu de publicitaires en avaient profité car les panneaux unilingues français étaient devenus pour eux la norme acceptable. La loi 101 est une réalité pour beaucoup de commerçants qui ne sont pas pressés de devoir payer pour changer encore une fois leurs affiches unilingues et les remplacer par des bilingues, d'autant plus qu'ils sont encore assujettis à des règles très strictes. De plus, s'ils veulent utiliser les deux langues sur certaines affiches, il leur est souvent pratiquement impossible de respecter les exigences de la loi. Par exemple, pour les grands panneaux d'affichage extérieurs, les affiches commerciales intérieures, les inscriptions sur les camions, les autobus et les autres véhicules, les affiches sur les murs, les pancartes « à vendre » et toutes les informations qui figurent sur les factures, les reçus et les tickets, entre autres, il serait très difficile d'avoir toutes les inscriptions dans les deux langues étant donné le peu d'espace disponible : ce serait un vrai fouillis. Par exemple, à la fin mars 2000, un plombier a été accusé d'avoir peint sur son camion des inscriptions anglaises aussi grosses que les inscriptions françaises. Le camion a été saisi par la police de la langue pour non-conformité et a été vendu par un huissier. Heureusement, le camion a été acheté par une coalition de groupes de défense des droits des anglophones et rendu à son propriétaire initial. À peu près à la même époque, un restaurateur a été accusé d'utiliser des sous-verres unilingues, et la police de la langue lui a ordonné de les enlever, sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 7 000 dollars. Même les messages au répondeur et les demandes d'information au téléphone peuvent tomber sous le coup des dispositions de la loi 101. C'est la raison pour laquelle la plupart des entreprises utilisent d'abord le français lorsqu'elles répondent à des demandes au téléphone.

En juin 1997, le gouvernement PQ a adopté la loi 40 qui modifiait encore une fois la Charte et, plus précisément, les règles sur l'affichage de la loi 86. La nouvelle loi est entrée en vigueur près d'un an après que le gouvernement a adopté une rallonge budgétaire de 5 millions de dollars pour assurer la protection de la langue française (à Montréal), en nommant 20 nouveaux inspecteurs de la langue. Ainsi, la nouvelle loi ressuscitait la Commission de protection de la langue française, l'organisme d'exécution de la Charte, que le gouvernement avait abolie en 1993 parce qu'il avait constaté que les milliers de plaintes dénonçant des affiches illégales provenaient toujours de la même bande de fanatiques. En conséquence, la responsabilité de l'exécution de la loi 101 fut confiée à l'Office de la langue française.

Le retour des infâmes inspecteurs de la langue, ceux qu'on appelait les « flics de la langue », fut un choc pour les communautés bilingues et multiculturelles de Montréal. Armés d'appareils photos et de rubans à mesurer, comme on a pu les voir à l'émission *60 Minutes*, ils doivent veiller au respect des dispositions de la loi 101 relatives à l'affichage commercial, qui exigent que les entreprises et les commerces servent leurs clients en français. Ces « flics » ont le droit d'entrer dans n'importe quel commerce ou entreprise accessible au public, aux heures normales d'ouverture, pour prendre des photos, vérifier le contenu des affiches, les étiquettes des produits, les emballages, les menus et les listes des vins, les documents de garantie et, de façon générale, tout autre document qui pourrait aller à l'encontre des dispositions de la Loi qui exigent la nette prédominance du français dans l'affichage. Les commerces et entreprises jugés en contravention de la Loi reçoivent une lettre les enjoignant de faire les changements demandés, faute de quoi ils sont passibles d'une amende pouvant aller de 250 dollars (le minimum était de 50 dollars avec la loi 86) à 1 400 dollars pour la première infraction, et jusqu'à 7 000 dollars en cas de récidive.

La loi 40 maintient l'obligation faite aux entreprises de plus de 50 employés de demander un certificat de francisation à l'Office de la langue française. Ce certificat

atteste que le français est bien la langue de travail de l'entreprise ; pour l'obtenir, l'entreprise doit passer un test. Des centaines d'entreprises n'ont toujours pas ce certificat ; il s'agit surtout des sièges sociaux établis dans la province et des entreprises qui comptent plus de 100 employés et qui sont obligés de se conformer à la nouvelle règle dans les 12 mois, au risque de se voir imposer les amendes prévues par la Loi. Heureusement, les nouvelles règles continuent d'exempter les entreprises de moins de 50 employés du processus de francisation. Il faut toutefois signaler qu'un arrangement spécial a été conclu avec plus de 200 entreprises et sièges sociaux spécialisés dans la recherche et le développement, qui leur permettra de continuer de fonctionner en anglais. La Loi prévoit un réexamen de ces cas, mais, en attendant, il est évident que la Loi est discriminatoire étant donné qu'elle ne traite pas de la même façon les petites entreprises et les grandes sociétés plus puissantes.

Les réactions des citoyens à la loi 101

La règle exigeant la nette prédominance du français sur les affiches suscita la colère de bon nombre de Montréalais lorsque la Loi fut adoptée en 1993, et cette colère est toujours là. Mais chose curieuse, de nombreux détaillants, même les succursales étrangères, refusent d'utiliser des affiches bilingues, alors que la Loi les y autorise. Cela ne veut pas dire que les clients ne leur demandent pas, depuis avril 1996, d'avoir des affiches bilingues. Le QPAC (Quebec Political Action Committee), un groupe de défense des droits des anglophones, a organisé une campagne de pétitions et de manifestations et a même menacé de boycotter des magasins comme Sears, Blockbuster Video, Wal-Mart, Radio Shack et bien d'autres, qui refusaient d'afficher en anglais à l'intérieur de leur magasin, alors que la Loi les y autorisait. Certains détaillants ont cependant cédé aux demandes de leurs clients, surtout quand ces derniers étaient principalement des anglophones, ce qui a été décrié par les politiciens et les séparatistes du Québec, mais le gouvernement a préféré ne pas intervenir.

En septembre 1998, Alliance Québec, le principal groupe de défense des droits des anglophones du Québec, réactualisa le problème de l'affichage en envoyant une lettre à environ 80 entreprises pour les inviter à afficher en anglais, dans les limites prévues par la Loi, ce que QPAC avait fait deux ans auparavant. Les réactions ne furent toutefois pas très satisfaisantes, si bien que le groupe cibla Eaton, qui était alors l'un des grands magasins les plus importants. Le 24 septembre, des milliers de consommateurs se rendirent au magasin du centre-ville de Montréal pour exiger l'affichage en anglais.

Les événements qui ont précédé et qui ont suivi la décision d'Alliance Québec d'organiser une campagne de consommateurs contre les détaillants qui refusaient d'afficher en anglais sont sans précédent dans les démocraties modernes et méritent qu'on s'y attarde. En 1993, on apprit que, lors de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi 86, des détaillants nationaux comme Sears avaient fait front commun et signé une lettre demandant au gouvernement de ne pas autoriser l'affichage intérieur en anglais. Ils avaient notamment invoqué comme raison que le coût serait supérieur aux avantages qu'en tireraient les clients, mais ils craignaient aussi des réactions violentes de la part de ceux qui s'opposaient à l'affichage en anglais. La lettre fut communiquée au journaliste E. Thompson qui en divulgua certains passages dans *The Gazette* (septembre 1998) :

> Nous redoutons des répercussions coûteuses, voire violentes, dans nos magasins, de la part de notre clientèle [...] si nous la provoquons inutilement avec des affiches en anglais [...]. Selon l'acception donnée au terme bilinguisme, nous pourrions nous retrouver avec un trop grand nombre d'affiches, d'où une certaine forme de pollution qui ne manquerait pas de nuire à la clarté du message que nous voulons communiquer à nos clients.

Avant la manifestation, Eaton avait indiqué qu'elle maintiendrait son affichage en français au centre-ville parce que son magasin était situé, au dire du gérant, dans un secteur 100 % francophone. Mais le président-directeur général d'Eaton ne tarda pas à contredire son gérant. Peu de temps après, des représentants d'Eaton, de la Baie, de Wal-Mart et de Sears annoncèrent qu'ils étaient prêts à afficher en anglais dans la

région métropolitaine de Montréal. En apprenant cela, le premier ministre de la province les enjoignit de ne pas le faire, même si cela était légal. Les syndicats, y compris le plus gros syndicat du Québec, et d'autres groupes nationalistes (comme l'Union des artistes, l'Union des écrivains et l'Union des cultivateurs) appuyèrent le premier ministre et firent savoir aux détaillants, par lettre, que, s'ils affichaient en anglais, leurs membres boycotteraient leurs magasins. Face à cette démonstration de force, Alliance Québec décida de suspendre toute manifestation au sujet de l'affichage, au grand dam des consommateurs. Ce qu'il y a d'inquiétant dans ce dernier incident, c'est que l'anglais est devenu invisible dans la deuxième ville du Canada. Comme le faisait remarquer Bill Watson, économiste à l'Université McGill et chroniqueur à *The Gazette*, en octobre 1998 : « Si les Québécois sont vraiment nombreux à penser que leurs compatriotes anglophones ne peuvent jouir du droit d'afficher en anglais que s'ils ne s'en prévalent pas, et si les Québécois ne sont prêts à rester au Canada que si l'autre langue officielle est interdite d'affichage, qu'ils le disent franchement. »

Outre l'imbroglio suscité par la règle sur l'affichage intérieur en anglais, le retour des inspecteurs de la langue créa des difficultés aussi bien au gouvernement qu'à ceux qui étaient accusés de violer cette règle. Les inspecteurs réussirent à trouver des infractions à la loi 101 qui n'avaient jamais posé problème auparavant. Par exemple, ils décrétèrent que les cartes de visite n'étaient pas conformes si le français n'y était pas nettement prédominant. Aussi ridicule que cela puisse paraître, cela amena beaucoup d'entreprises à modifier leurs cartes de visite et à avoir des cartes en français et des cartes en anglais. Le grand nombre d'infractions obligea le premier ministre, en mai 1998, à ordonner à ses inspecteurs de manifester moins de zèle dans l'exécution des dispositions de la Charte relatives à l'affichage. Mais sa directive ne fut jamais appliquée, à en juger par l'enthousiasme avec lequel la police de la langue continue de poursuivre les réfractaires. En octobre 1998, par exemple, un hôpital reçut l'ordre de ne plus afficher en anglais, même si 30 % de ses patients étaient anglophones. La loi 101 stipule que seuls les hôpitaux desservant une population majoritairement anglophone peuvent afficher en anglais. Après moult discussions, l'hôpital fut autorisé à afficher en anglais, mais au prix de 10 000 dollars. De plus, à la fin d'octobre 1999, une ministre du Cabinet, Louise Beaudoin, ordonna une enquête à cause de la prolifération des affiches commerciales portant une appellation commerciale anglaise, comme Second Cup, Blockbuster, Starbucks, Dunkin Donuts, Toys'R'Us et McDonald.

Le retour des inspecteurs de la langue permit également de découvrir que la loi 101 n'était pas respectée dans le quartier chinois de Montréal, plusieurs établissements étant en infraction parce que leurs affiches ne comportaient que des inscriptions en chinois ou parce que celles-ci n'étaient pas plus petites que les inscriptions en français. Il en résulta que des quartiers ethniques aussi typiques que La petite Italie, Le petit Mexique ou Le Quartier chinois, qui font partie d'une ville aussi cosmopolite et dynamique que Montréal, ne peuvent pas montrer leur visage authentique aux touristes, tout simplement à cause de la Charte. Même Planet Hollywood n'a pu échapper à l'ire des inspecteurs, deux semaines à peine après son ouverture officielle, en juillet 1998 : toutes les communications s'y faisaient apparemment en anglais, ce qui est strictement illégal au Québec.

Les effets délétères de la décision de la Cour suprême

La règle stipulant que, sur une affiche, l'inscription en français doit être deux fois plus grande que l'inscription en anglais découle directement de la décision de la Cour suprême de donner à la langue française « une nette prédominance » sur l'anglais, au Québec. Il est toutefois fort peu probable que le plus haut tribunal du pays ait voulu rendre l'anglais moins visible que la langue de la majorité au Québec. Par exemple, la pratique des Pages jaunes qui consiste à obliger les commerçants qui ont besoin d'un encart publicitaire en anglais à l'acheter aussi en français est, à mon avis, une conséquence directe de l'interdiction de l'affichage unilingue anglophone. Elle est discriminatoire parce que les commerçants qui ne veulent qu'un encart en français ne sont pas obligés d'acheter les deux.

La Cour suprême ne s'est peut-être pas rendu compte que cet arrêt crucial créait en fait deux catégories de citoyens au Québec. Il signifiait clairement aux anglophones qu'ils ne pouvaient pas jouir de la même liberté d'expression et de la même visibilité que leurs compatriotes francophones. Indirectement, l'arrêt légitimait le recours du gouvernement provincial à la Commission de la protection de la langue française, organisme qu'il avait créé lorsque la Charte de la langue était devenue loi. Car il fallait bien, en effet, veiller à la nette prédominance de la langue française et dénoncer les affiches unilingues anglaises si l'on voulait assurer le respect de la loi 101 et de la décision de la Cour suprême. En d'autres termes, je prétends que la décision de la Cour suprême allait de pair avec la loi provinciale. Mais ce n'est pas la première fois qu'une décision fédérale allait directement ou indirectement de pair avec l'agenda linguistique du Québec. Par exemple, les sociétés de câble ont l'approbation du CRTC pour limiter l'accès aux stations spécialisées de langue anglaise. La règle est fondée sur la langue de la majorité, et non sur le type de stations de télévision que les consommateurs peuvent vouloir. De plus, afin de protéger la dualité de la culture canadienne, le CRTC a obligé les stations de radio anglaises à ne passer qu'un nombre très limité de chansons en français. Si un anglophone veut écouter de la musique française, il est obligé de se brancher sur une station française, ce qui va à l'encontre du caractère bilingue de Montréal. Et surtout, le Commissaire aux langues officielles a indiqué dans son rapport annuel en 1993 que les entreprises qui veulent vendre au Québec doivent se conformer non seulement à la Loi sur les langues officielles, à la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, à la Loi sur les aliments et les drogues et à la Loi sur l'inspection des viandes pour ce qui est des exigences linguistiques, mais aussi à la loi 101, faute de quoi un produit peut être retiré du commerce au Québec, même s'il respecte toutes les lois et normes fédérales.

Je comprends parfaitement la raison d'être de la Commission. Mais sa façon de faire est assez répugnante. Une seule plainte anonyme suffit à déclencher une enquête. Bien sûr, la procédure à suivre pour déposer la plainte est tellement subjective que certains citoyens peuvent se sentir visés pour des raisons autres que des infractions à la loi 101. Par exemple, pourquoi a-t-on reproché à un petit restaurateur d'origine indienne d'utiliser des sous-verres à bière unilingues anglais alors que des centaines d'autres établissements au Québec en utilisent, y compris dans certains casinos appartenant au gouvernement québécois ? Avec un tel système, des citoyens un tant soit peu frustrés se transforment facilement en justiciers, avec la bénédiction de l'État et sans aucun scrupule vis-à-vis du petit commerçant dont ils compromettent ainsi la survie.

Selon moi, c'est parce que les affiches unilingues anglaises sont toujours illégales au Québec que nous continuons de dénoncer la loi 101, 20 ans après son entrée en vigueur. Et le combat se poursuivra jusqu'à ce que l'imbroglio soit résolu, d'une façon ou d'une autre. Certains ne seront peut-être pas d'accord avec moi, mais j'estime que le fait d'interdire l'affichage unilingue anglais n'est pas digne d'un pays industrialisé démocratique et tolérant comme le Canada, qui fait aussi partie du G7. La Cour suprême du Canada n'a légitimé l'interdiction de l'affichage unilingue anglais que par la nécessité de protéger et de promouvoir la langue française ; c'était là le prix social qu'il fallait payer pour assurer la survie de la langue française au Québec. Un compromis assurément bien canadien. Autrement dit, on supprimait les droits individuels des commerçants d'afficher en anglais uniquement, dans les locaux qui leur appartenaient, afin de protéger les droits collectifs de la majorité francophone. Bien sûr, cela signifiait également que les francophones n'auraient pas à « subir » la vue de l'anglais, ou être offensés par le rappel de son importance.

Les restrictions imposées à la langue anglaise pour permettre une plus grande visibilité du français posent d'importantes questions. En interdisant l'anglais au Québec ou en réduisant sa visibilité, va-t-on assurer la survie du français au Québec ? Si oui, pendant combien de temps l'État devra-t-il intervenir : la loi 101 sera-t-elle toujours nécessaire ? Selon quelles preuves scientifiques a-t-on établi un lien entre la survie

d'une langue et les restrictions ou interdictions imposées à l'utilisation d'une autre? Vouloir s'assurer que les Canadiens-français et d'autres pourront continuer de parler français au Québec est une question complexe, mais je doute beaucoup qu'interdire l'affichage unilingue anglais ou exiger la nette prédominance du français soit un pas dans la bonne direction.

On a vu des inspecteurs de la langue s'en prendre à l'utilisation de logiciels, à la vente d'aliments Casher, ainsi qu'à l'Internet, informant les infracteurs que leur site Web unilingue était illégal. Ira-t-on jusqu'à n'autoriser au Québec que les sites Web où les inscriptions en français ont une nette prédominance (c'est-à-dire avec des caractères gras, ou deux fois plus gros que les caractères anglais)? L'intervention de l'État pour protéger et encourager l'utilisation d'une langue a ses limites, et ce n'est peut-être pas la meilleure façon d'y parvenir, vu la multiplicité des contestations judiciaires et les mille et un stratagèmes que les inspecteurs utilisent pour prendre sur le fait des soi-disant infracteurs. Il ne faut pas oublier les coûts sociaux et économiques de la Charte de la langue française, non seulement au Québec, mais dans l'ensemble du pays. L'exode de 400 000 personnes au cours des 20 dernières années, surtout de Montréal, est bien la preuve que la Loi est nuisible, qu'elle a nui à l'économie non seulement du Québec mais de tout le Canada.

La Cour suprême du Canada n'a jamais vraiment réfléchi aux conséquences futures de sa décision. Elle n'a pas défini ce qu'elle entendait par *une affiche*. Comme nous l'avons vu, il ne s'agit pas simplement de quelques mots inoffensifs comme « ventes », « magasin » ou « heures ». Combinée à l'exigence de nette prédominance, elle va bien plus loin que la simple utilisation de mots individuels. La décision touche de nombreux aspects de la communication humaine dans une société industrialisée moderne; elle touche même la communication interpersonnelle. Et quand il est impossible de satisfaire l'exigence de nette prédominance du français, on aboutit à des cas d'exclusion de l'anglais, ceux-là mêmes auxquels la Cour suprême voulait remédier au départ. Il faut se demander si l'État a le droit de dicter la façon dont les citoyens peuvent communiquer entre eux.

Pendant combien de temps va-t-il falloir protéger le français?

Les propriétaires de The Lyon and the Walrus, de Knowlton, au Québec, ont plaidé devant les tribunaux leur droit d'afficher une enseigne avec des caractères de la même taille en français et en anglais, ce qui est illégal en vertu de la loi 178. En octobre 1999, la juge Danielle Côté du Québec leur a donné gain de cause, au motif que le gouvernement n'avait pas fait la preuve de la nécessité, aujourd'hui, de la prédominance du français dans l'affichage. Le gouvernement du Québec a fait appel. Le 13 avril 2000, la Cour d'appel a réaffirmé que les règles sur l'affichage étaient légales et exécutoires et a imposé aux commerçants une amende de 500 dollars, plus les dépens, pour avoir accordé la même visibilité aux deux langues. À l'instar de la Cour suprême en 1988, le juge a décrété que la restriction était nécessaire parce que le français était menacé au Québec.

L'affaire sera portée à nouveau en appel, et la Cour suprême devra à nouveau déterminer si l'exigence de nette prédominance du français est indispensable pour protéger la langue française contre l'emprise de l'anglais au Québec. On aura sans doute recours, comme dans les affaires précédentes, à une pléthore de documents pour démontrer que le français a besoin d'être protégé au Québec. D'ici là, espérons que la communauté scientifique sera en mesure de déterminer s'il existe un lien entre la nette prédominance du français dans l'affichage et la protection réelle de cette langue au Québec. ■

Robert D. Tamilia
est professeur de marketing
à l'Université du Québec à Montréal.

Traduction: Monique Perrin d'Arloz



Bibliothèques publiques et maintien du français

SYLVAIN LAVOIE

Ce n'est pas tous les jours que nos élus se penchent sur la question des bibliothèques publiques.

Le 21 août 1998, une trentaine de membres de l'*Assemblée parlementaire de la francophonie – région Amérique* se réunissaient à Aylmer pour discuter de l'évolution des bibliothèques publiques dans le maintien de la langue et de la culture françaises en Amérique. Cette séance de travail mettait en rapport « bibliothèque publique », « alphabétisme » et « sauvegarde de la langue et de la culture françaises ». Voyons de plus près quels sont ces liens.

Le maintien de la langue française passe par l'alphabétisation précoce… en français, bien sûr. Or, des centaines de milliers de francophones à travers l'Amérique vivent dans des milieux disposant de peu de ressources pour favoriser l'alphabétisation précoce dans leur langue. Au Canada, les résultats des derniers recensements et les plus récentes données sur l'alphabétisme sont préoccupants, pour ne pas dire inquiétants. Ils nous rappellent que la francophonie doit repenser ses stratégies en vue de sa propre survie linguistique et culturelle à long terme en Amérique. Parmi les éléments de stratégie de survie, il importe aujourd'hui de considérer et reconnaître la *bibliothèque publique*.

Le poids des valeurs traditionnelles

Historiquement, il est à noter que les francophones n'ont pas accordé la même valeur à la lecture publique que leurs voisins de traditions anglo-saxonnes. On a souvent invoqué les dualités « conquis / conquérants », « latins / germaniques » et « obscurantisme du catholicisme / liberté de conscience du protestantisme » pour expliquer les écarts du point de vue de l'alphabétisme et des perceptions différentes de la lecture entre francophones et anglophones.

S'il est utile de s'instruire sur le poids des traditions et de leurs effets sur l'état actuel des choses, notre tâche consiste plutôt à tenter d'esquisser des solutions pratiques pour favoriser le maintien de la langue par l'alphabétisation en français. Pour y arriver, on doit accroître la visibilité de nos bibliothèques publiques et convaincre les leaders de la francophonie nord-américaine des effets bénéfiques d'une bibliothèque publique de langue française au développement linguistique, culturel, éducationnel et économique de leurs communautés parsemées à travers le continent. Il faut évidemment qu'un travail de sensibilisation soit mené de pair.

Dans cette perspective, il importe de créer une génération de parents sensibilisés à l'importance :
- de la fierté de leurs origines,
- de l'alphabétisation dans la langue maternelle,
- de la lecture,
- du bilinguisme ou du multilinguisme,
- de la bibliothèque publique *francophone* comme lieu privilégié pour l'acquisition et le développement de la langue pour tous les membres de la famille.

La bibliothèque publique : une préparation à l'école

La bibliothèque publique peut intervenir très tôt dans la vie de l'enfant *si* les nouveaux parents sont sensibilisés au fait que la stimulation enthousiaste à la lecture doit commencer dès les premiers mois de la vie, au berceau. Cette bibliothèque doit être considérée par les familles comme un centre de ressources en matière d'alphabétisation de leurs enfants et comme un support à l'acquisition de la langue. On ne répète jamais assez le proverbe « Mieux vaut prévenir que guérir ». Les parents qui confient à l'école seule la tâche d'alphabétiser leurs enfants risquent de récolter plus tard des analphabètes fonctionnels ; car leurs enfants arrivent à l'école avec un handicap dont il n'est pas facile de se défaire après coup.

S'il semble évident pour la plupart d'entre nous que la bibliothèque publique constitue un lieu privilégié en matière d'alphabétisation, nous devons toujours garder en mémoire qu'un grand nombre de personnes dites « à risque » ignorent à peu près tout des avantages que présente la fréquentation d'une bibliothèque publique. Des statistiques récentes sur l'alphabétisme au Canada nous rappellent que plus de la moitié des francophones de plus de 16 ans sont confrontés à des capacités de lectures très réduites. J'y vois une excellente raison pour sensibiliser les parents à la valeur de la bibliothèque publique. En effet, dans plusieurs régions du Canada, l'assimilation et l'analphabétisme grugent la vitalité de nombreuses communautés francophones.

Quand peut-on justifier un service de bibliothèque publique ?

La communauté peut-elle soutenir une école ? Dans l'affirmative, on devrait aussi y offrir les services d'une bibliothèque publique ou publique-scolaire. L'argument selon lequel ces communautés sont trop petites ou parsemées ne tient pas lorsque ces mêmes communautés sont considérées suffisantes pour être desservies par une école de langue française.

Ceux qui croient qu'il est souhaitable de favoriser le maintien de la langue française dans tout le Canada gagneraient à crier sur les toits qu'aucun argument valable ne peut justifier qu'une communauté puisse bénéficier d'une école sans obtenir les services d'une bibliothèque publique.

Alors que certaines communautés forment des îlots majoritairement francophones (par exemple, Chéticamp, en Nouvelle-Écosse), d'autres n'ont pas de localisations géographiques déterminées (comme Victoria, en Colombie-Britannique), d'autres encore, aux États-Unis, vivent sous la pression officielle du *melting pot* (comme Fort-Kent, dans le Maine). Dans ces cas, le concept de *bibliothèque publique-scolaire* peut constituer une formule intéressante dans certains milieux où le lectorat francophone reste encore à recruter. Cette bibliothèque peut alors servir de support à divers programmes tels que l'alphabétisation pour adultes, la refrancisation, l'immersion française ou l'alphabétisation à partir de logiciels en français.

Prenons-les au berceau !

Les communautés qui ont une école mais pas de bibliothèques publiques françaises sont à risque puisque l'école et sa bibliothèque scolaire ne peuvent répondre aux besoins documentaires des 0 à 5 ans et des 17 ans et plus. Les communautés francophones qui baignent dans un milieu où l'anglais domine largement la vie économique et socioculturelle ont particulièrement besoin de cultiver leur imaginaire en français. De bonnes bibliothèques publiques de langue française contribuent grandement au développement socio-économique des communautés francophones, qu'elles soient minoritaires ou majoritaires. Les citoyens alphabétisés étant plus susceptibles de contribuer au développement de leur milieu, les bibliothèques peuvent ainsi servir à renforcer, enrichir et consolider la langue parlée, écrite et lue.

Des arguments de poids en faveur des bibliothèques publiques

Quand on sait :

- que 52 % des francophones de 16 ans et plus sont fonctionnellement analphabètes au Canada (Quel segment de marché à conquérir pour les bibliothèques publiques !),
- que l'analphabétisme coûte approximativement 10 milliards de dollars par année à l'échelle du pays,
- que l'école n'intervient qu'à partir du moment où les aptitudes et les intérêts de l'enfant sont déjà fortement orientés,
- que l'assimilation menace de nombreuses communautés francophones à travers le Canada,
- que la bibliothèque publique de langue française constitue un lieu privilégié pour l'éveil, l'apprentissage de la langue et la sauvegarde linguistique, il devient urgent de reconnaître la valeur fondamentale de la bibliothèque publique de langue française dans l'acquisition et le maintien de la langue, et dans le développement social et économique des citoyens.

Pour mettre un frein à l'analphabétisme et aux processus d'assimilation des franco-

phones, il faut accepter de faire des *investissements soutenus à rendement lent*, ce qui est difficilement compatible avec les structures favorisant la productivité à court terme de nos gouvernements. Cela exige qu'on intervienne tôt dans la vie du citoyen plutôt que lorsque les dommages sont faits. Pour cela, il faut espérer pouvoir compter sur la bonne volonté des différents gouvernements. Or les défenseurs du fait français sont encore souvent confrontés à l'arrogance ou à l'incompréhension de leur milieu. Si l'accès à l'école française constitue depuis longtemps la revendication principale des communautés francophones hors Québec, il devrait en être de même pour la bibliothèque publique.

Quelques propositions

Pour sensibiliser la population francophone aux grands avantages que présente la bibliothèque publique, on pourrait :

- Publier un document démontrant clairement le lien entre « bibliothèque publique », « alphabétisme » et « performance économique à long terme » et le remettre aux instances les plus susceptibles de faire progresser les choses. Le document *L'importance de l'alphabétisation* de Burt Perrin (Secrétariat national à l'alphabétisation) peut servir de modèle ;
- Publier un document démontrant le lien entre la fréquentation précoce de la bibliothèque publique et l'acquisition et le maintien de la langue maternelle ;
- Recenser les communautés francophones hors Québec pouvant soutenir une école mais ne bénéficiant pas des services d'une bibliothèque publique de langue française et *s'assurer d'un suivi* afin de mieux desservir les communautés identifiées ;
- Offrir un programme estival d'alphabétisation pour « jeunes à risque » dans chaque bibliothèque publique.
- Fonder un club estival de lecture pour écoliers dans chaque bibliothèque publique.
- Créer un programme d'animation lecture pour les 0 – 5 ans… *et leurs parents* dans chaque bibliothèque publique. Ceci aurait l'énorme avantage d'attirer de nouveaux parents.
- Organiser une campagne nationale de publicité télévisée informant les téléspectateurs des avantages qu'ils pourraient tirer de la fréquentation de leur bibliothèque publique. Seuls des parents informés, conscientisés peuvent adopter de nouveaux comportements et de nouvelles valeurs pour le bien de leurs enfants.
- Dans les mois suivant la naissance, fournir une carte de bibliothèque aux nouveaux parents au nom du bébé. (Prenons-les au berceau !)
- À partir des données sur l'alphabétisme, l'assimilation, le prix élevé des livres de langue française, démontrer à nos élus que la tarification nuit à la consommation de lecture chez les francophones. Les bibliothèques devraient être gratuites, puisque la tarification constitue un obstacle au recrutement de lecteurs nouveaux ou occasionnels. Il ne suffit pas de servir les lecteurs déjà acquis.

Mot de la fin

Le manque de sensibilisation des citoyens figure parmi les causes premières de la quasi stagnation en matière d'alphabétisation au pays. C'est aussi une des causes de l'assimilation linguistique des francophones. La bibliothèque publique peut intervenir à ce niveau. Par conséquent, il faut prendre les mesures appropriées pour que celle-ci soit enfin reconnue comme moyen privilégié dans la prévention de l'analphabétisme et du maintien de la langue. Tout comme nos gouvernements reconnaissent clairement une mission d'éducation publique aux autorités scolaires, ils devraient aussi reconnaître clairement une mission éducatrice permanente aux bibliothèques publiques.

Le marché du travail de demain exigera de plus en plus de main d'œuvre très alphabétisée. La francophonie nord-américaine a-t-elle les moyens de se priver de bonnes bibliothèques publiques ? Les enjeux économiques, sociaux, culturels et linguistiques sont beaucoup trop importants pour que l'on continue à tolérer une politique de laisser-faire. ■

Sylvain Lavoie
est directeur de la bibliothèque municipale Françoise-Bédard, à Rivière-du-Loup, Québec.



Littérature et nationalisme : mission impossible

MARC ANGENOT

« Toute idéologie qui, en fin de compte, attribue aux pharmaciens de Mézières *les Illuminations* (Arthur Rimbaud), montre suffisamment par là qu'elle est absurde ». Ainsi s'exprime Emmanuel Berl dans *Discours aux Français* (1934), essai où il prend à partie Maurras et *L'Action française*. L'orgueil tiré par la droite nationaliste de grands écrivains, vilipendés par les gens de bien de leur vivant et transformés après leur mort en « gloires nationales », relevait à ses yeux de l'imposture évidente. Que le génie de Rimbaud fût transposé en une sorte de mérite collectif des habitants de sa ville natale, Mézières-Charleville, chef-lieu du département des Ardennes (les habitants de Charleville se nomment officiellement les *Carolopolitains,* mais Rimbaud préférait les nommer les « Caropolmerdeux »), c'était l'exemple même du ridicule imposteur des idéologies nationalistes s'annexant les arts et les lettres. Ce sera aussi ma thèse dans cet article : entre la pratique moderne de l'écriture littéraire, entre toute la réflexion du XXe siècle sur le rôle et le pouvoir des lettres et les archaïques prétentions des idéologies patriotiques, il y a incompatibilité totale.

Sans doute, le département des Ardennes n'a pas engendré que des Rimbaud, mais aussi d'honorables tâcherons de la plume qui ont chanté les méandres de la Meuse, les collines et les forêts ardennaises et leur « appartenance » au sol natal. Braves gens de leur petit pays qui, au contraire de Rimbaud traînant son agonie syphilitique à l'hôpital de Marseille, ont été honorés, l'âge venu, par l'attribution des palmes académiques et des banquets à la mairie… Simplement ces braves poètes et modestes conteurs ne sont pas de la littérature, ils ne sont pas la littérature. Toute comparaison, fût-elle au génie près, entre eux et Rimbaud relèverait simplement de l'erreur de jugement.

Non seulement les idéologies nationalistes n'ont à dire que des sottises sur la littérature, et spécialement sur cette littérature qu'ils annexent, qu'ils appellent « nationale », mais l'idée même d'une littérature au service de l'identité nationale, de l'idée nationale est une absurdité. Cette thèse, je le sais, va directement à l'encontre de l'axiome sur lequel prospère l'industrie universitaire québécoise de l'analyse littéraire. L'évidence de cette absurdité, il est vrai, relève d'un jugement sur l'art. Non pas un jugement idéologique, civique et conformiste, mais cette chose à quoi dès le cégep on vous dissuade de vous abandonner : un jugement esthétique. Dans les contrées où l'école a pour premier mandat de former des humains patriotiquement conformes et de transmettre le flambeau séparatiste, c'est elle qui est d'abord chargée de transmuer cette chose vivante, la littérature, en cette absurdité truquée, une littérature « nationale ». Dans une province d'activisme nationaliste comme la nôtre, ceci consiste à fausser le jugement des jeunes générations en mettant systématiquement le médiocre-nationalistement-correct au-dessus du simple talent.

Il y a eu, certes, dans les deux siècles modernes, des écrivains (notamment une poignée d'écrivains français) qui ont mis leurs personnes et leurs écrits au service d'une fabrication identitaire et de revendications nationales, mais il convient d'ajouter quelque chose de décisif : ils ont payé cette erreur de jugement – erreur quant à la fonction *polyphonique* et au rôle *ironique* même de l'écriture – d'un échec esthétique, d'un aplatissement stylistique… et d'une ruine posthume irrévocables.

Une atmosphère culturelle nationaliste est dès lors mortelle pour les lettres : elle fausse les talents, elle les corrompt, elle engendre, si on ne s'en dégage pas, des écritures narcissiques et rabougries, pétries de connivences ethnocentriques et de rancunes « nationales », des livres *au service* de ces connivences et de ces griefs. Comment voulez-vous faire œuvre de talent sous de pareilles contraintes ? Les écrivains nationalistes se font acclamer par les « leurs », mais ils paient leur succès dans la mouvance nationale du prix – tout de même énorme ! – de n'intéresser personne en dehors de celle-ci. Une écriture au service de l'identité nationale qui soit aussi, comme on le prétend parfois sur les rives du Saint-Laurent, de la littérature « universelle », c'est simplement la quadrature du cercle : cela n'existe pas.

Arthur Rimbaud

Je ne vois meilleure preuve de tout ceci que l'état de la littérature au Québec. Que d'écrivains qui ont émoussé, tué un talent potentiel pour avoir mis leur écriture au service partiel de cette abrutissante hégémonie nationaliste qui pèse sur toute la vie québécoise ou pour n'avoir pas compris que la première tâche *littéraire* était de tout faire pour y échapper, pour la renier ! Que d'écrivains d'ici qui ne sont encensés que parce qu'ils semblent avoir « mis en roman » les lieux communs du discours péquiste ! Que de faux « grands poètes » dont le mince pathos, acclamé par les nationalistes, ne saurait cacher l'absence de souffle, d'inspiration et simplement de talent !

Pour un Réjean Ducharme dont l'écriture s'est dégagée de cette machine infernale, qui a refusé, *par instinct esthétique d'abord*, ce mandat insistant et absurde d'avoir à tendre un miroir flatteur au ressentiment collectif et de contribuer à la mémoire truquée qu'exige le « service national », pour un Ducharme donc, que d'écrivains – de Claude Jasmin à Yves Beauchemin – qui, englués dans cette mélasse, ambivalents, interpolant sans cesse de l'idéologie dans le travail textuel, n'ayant pas la force de caractère qui double chez le véritable écrivain l'instinct esthétique, ont payé ce prix terrible : produire une *œuvre médiocre*, bâtarde, une œuvre dont la portée est justement limitée à ce milieu idéologique qui les loue, mais dont ils n'ont pu se délivrer.

Ces sortes de remarques que je fais sur la vie littéraire, pourraient et devraient se transposer et s'étendre aux autres secteurs de la vie intellectuelle québécoise, aux philosophes, aux théoriciens des lettres et des sciences humaines, aux linguistes, sociologues, historiens, politologues payant hommage aux mythes nationaux, mettant leur carrière à leur service, conformant leur pensée à de chimériques « revendications traditionnelles », évitant en tout cas d'attaquer frontalement ces mythes sacrés de l'absurdité desquels ils ont cependant la confuse intuition. Ils sont d'ailleurs récompensés pour leur docilité, excommuniés pour leurs audaces (cas bien connu de l'historienne anti-nationaliste Esther Delisle, mise au ban de la vie universitaire pour avoir cru déchiffrer de l'antisémitisme dans *Le Devoir* des années 1930), et dans le meilleur des cas, admirés de Chicoutimi à Sherbrooke, quoique inintelligibles au reste du monde. Par ces traits de conformisme, ces philosophes et théoriciens laïques font penser au clergé de jadis, gardant pour lui ses idées « téméraires », redoutant le blâme de l'évêché, hésitant à sauter le pas et à commencer enfin *à penser*



L'esprit du pauvre abbé Savard flotte encore au-dessus des flots sirupeux et glauques d'une récurrente production nationalitaire.

à autre chose ou simplement à penser par soi-même.

Il faut, pour revenir à mon sujet, répéter l'évidence : une littérature souverainiste, une littérature nationaliste, cela ne peut pas exister ; cela n'engendre que des textes avortons. Et c'est justement parce qu'il y a des relents de souverainisme dans une bonne part de la littérature d'ici que cette littérature demeure, globalement, une littérature *pauvre*, une littérature mineure. Bien entendu, on n'écrit plus au Québec (si on l'enseigne encore) des machines aussi niaises que le clérico-anglophobe roman *Menaud maître draveur*, mais sous divers avatars, l'esprit du pauvre abbé Savard flotte encore au-dessus des flots sirupeux et glauques d'une récurrente production nationalitaire. C'est l'occasion de citer avec éloge l'ouvrage de critique sociologique, détesté des nationalistes, de William Johnson, *Anglophobie made in Québec*. Car Johnson y a montré avec érudition l'anglophobie comme passion inhérente et la nullité concomitante d'une bonne part de la littérature québécoise du début jusqu'aujourd'hui.

Les intellectuels nationalistes ne comprennent pas tout ceci : on peut parfaitement être « d'ici » et « universel », vont-ils ressassant dans les pages ad hoc du *Devoir*, et gnagnagna et gnagnagna... Ou bien, pérorent-ils pour nuancer un peu, il y aurait deux sortes – mais également légitimes – d'écrivains : les « navigateurs » et les « arpenteurs ». C'est la distinction que proposait naguère, dans un petit essai, Monique LaRue.[1] Les *navigateurs* comme Rimbaud, et les *arpenteurs* comme Tartempion, « chantre des collines ardennaises »... L'opposition entre ces deux espèces n'a aucun sens car elle ne peut se faire *qu'au talent près*.

Il y a quelque chose qui échappe totalement à ces critiques nationalistes : oui, un écrivain peut parfaitement être « d'ici » dans un certain sens et même il ne peut que l'être, il n'y a pas une page de Réjean Ducharme qui pourrait être écrite par un autre qu'un originaire du Québec, pas une page de Proust qui ne soit d'un Français et d'un Parisien, pas une ligne de Philip Roth qui ne soit à l'évidence d'un Juif new-yorkais – et d'ailleurs, je vous le montrerai si vous voulez, des mots, des expressions et des thèmes rimbaldiens qui sont typiquement d'un Ardennais. Mais ceci n'a *rien* à voir avec la fallacieuse fabrication que bricole l'idéologie de la « littérature nationale ». Avec l'idée qu'on pourrait faire du texte avec des connivences, des complaisances, de l'ethnocentrisme et des rancœurs comme en charrient les mentalités nationalistes, avec du *Nous autres/Eux autres*... impossible, mon pauvre ami !

D'où la règle suivante qui se confirme tous les jours : le talent des écrivains franco-québécois est *inversement proportionnel* au quantum de *nous autres* qu'ils ont laissé subsister dans leurs écrits. Ceci vaut aussi pour le *nous autres* féministe qui a engendré depuis 20 ans une masse d'écrits lyrico-doctrinaires d'une platitude sans nom – sans relever les cas où les deux *nous autres* se combinent au Québec en de sidérantes anti-œuvres d'art qui rappellent, selon le mot

[1] *L'arpenteur et le navigateur*. Saint-Laurent : Fides, 1996. La revue *Tribune juive* et sa directrice Ghila Benesti-Sroka ont pris fait et cause contre les thèses soutenues dans ce petit ouvrage et j'ai contribué à la polémique dans un essai paru dans le numéro de juillet 1997 de la revue *Littérature et nationalisme*, essai qui livrait une première version des idées développées ici.

décisif du jeune André Gide, que décidément, « on ne fait pas de bonne littérature avec de bons sentiments » !

L'œuvre romanesque de Mordecaï Richler (eh oui ! Messieurs les Nationalistes, il fallait bien que je le cite dans ce contexte, et vous vous y attendiez, pas vrai ?) émane bien de la rue Saint-Urbain et non de Singapour ou de Valparaiso ou de nulle part ailleurs sur la planète, mais elle est moderne, elle est une œuvre, elle est de la littérature. Elle est dès lors lue dans le monde entier, notamment à Paris… Richler est, par le talent et par la renommée, le premier des « écrivains québécois », mais il ne le sera jamais pour nos nationalistes qui veulent que « leur » littérature soit autre chose que faite avec du talent ou du génie, qu'elle reflète non pas le Québec réel du reste, mais les mythes, les rancunes et les complaisances d'un patriotisme de « petite patrie » qui n'est pas seulement délétère – qui est *incompatible* avec la littérarité. Un dramaturge de talent original comme René-Daniel Dubois l'a bien compris et c'est d'abord à titre d'homme de lettres, par instinct d'homme de lettres, qu'il a dénoncé ce « totalitarisme soft » qui fait des ravages dans les arts du langage et qui rend « irrespirable », selon le mot de la romancière Régine Robin cette fois, la vie de l'esprit « d'ici ».

Au bout de tout ceci, et en raison du poids de l'ethnocentrisme sur la vie québécoise, rien ne peut arriver de mieux dans *notre* production littéraire que l'intrusion d'une littérature immigrante, une littérature qui ne soit pas « d'ici » – je veux dire pas au sens que les nationalistes donnent à cet adverbe. Le débat ouvert si mal à propos par Monique LaRue, citée plus haut, sur la littérature pure-laine *vs* la littérature immigrante, débat effrayant où les arguments censés favorables et les contre-arguments sont choquants à peu près au même degré, ce débat signale quelque chose qui afflige : l'incapacité constitutive de certains écrivains « de souche », ayant sucé à la mamelle l'aigre lait nationaleux, de sortir une bonne fois de la problématique nationaliste et de n'y plus revenir (« problématique » : le mot est trop neutre pour désigner un tel nœud gordien d'erreurs d'appréciation, de préjugés et de faits de fausse conscience).

Et la littérature française-de-France, dites-moi en passant, c'est quoi et qui de nos jours ? Volodine, Bianciotti, Kundera et quelques autres rastaquouères : en voilà bien une littérature immigrante où manquent les Dupont-Lajoie et qui doit joliment peiner Jean-Marie Le Pen ! Déjà un Georges Perec, ce n'était pas vraiment, admettons-le, la France enracinée dans la glèbe de ses provinces…

Peut-être, à un moment donné, faut-il poser la question même de l'esthétique moderne. Oui, il y a du nationalisme, du *nous autres* dans la littérature québécoise. Ajoutons l'essentiel : c'est ce qui explique de façon nécessaire et suffisante la *médiocrité* d'une part excessive de cette production littéraire. Écrivains québécois, écrivaines québécoises, encore un effort si vous voulez être modernes – ou postmodernes ! ■

Marc Angenot
est professeur de lettres
à l'Université McGill.

Entretien avec Reed Scowen

MAX ET MONIQUE NEMNI

Né au Québec, Reed Scowen a été député libéral à l'Assemblée nationale, conseiller économique de Robert Bourassa et délégué général du Québec à Londres, New York et Washington. Il a également été directeur de la commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne et président du conseil d'Alliance Québec. Son livre, Le temps des adieux : Plaidoyer pour un Canada sans le Québec, *(VLB éditeur, 1999) a suscité de très nombreuses et très vives réactions partout au Canada. Max et Monique Nemni l'ont rencontré chez lui.*

M & M : Permettez-nous d'abord de vous féliciter pour votre livre, *Le temps des adieux*, que nous avons tous les deux trouvé très intéressant. Vous avez réussi à combiner une excellente connaissance de la politique québécoise et une solide maîtrise de la philosophie politique. Qui plus est, la thèse que vous défendez est audacieuse et courageuse, quoique surprenante car ce que vous voulez dire, en fait, c'est que vous avez consacré une bonne partie de votre vie à courir après une chimère. Nous sommes d'accord avec vous sur une bonne partie de votre excellente analyse, mais pas du tout sur votre conclusion, qui ne nous semble pas découler logiquement des prémisses que vous énoncez. Donc, si cela ne vous dérange pas, nous préférerions que cet entretien porte moins sur votre livre que sur les idées que vous y soulevez.

R. S. : Pas de problème. Je suis prêt à en discuter.

M & M : Commençons par une question personnelle. Pourquoi vous a-t-il fallu si longtemps pour vous apercevoir que le Québec était si différent du reste du Canada que l'unité du pays n'était pas possible ? Autrement dit, pourquoi ne vous êtes-vous pas rendu compte plus tôt que vous vous trompiez ? Vous dites vous-même dans votre livre que le 14 janvier 1977, un haut fonctionnaire, Louis Bernard, vous a dit que la fonction publique était dorénavant inaccessible aux anglophones. Pourquoi ne l'avez-vous pas cru à ce moment-là ? Vous dites, ailleurs dans votre livre, que lorsque le Parti libéral du Québec (PLQ) a pris le pouvoir en 1985, il a promis toutes sortes de réformes pour libéraliser les lois sur la langue, mais qu'il n'a pas tenu ses promesses. Dans ce cas, pourquoi avez-vous continué à militer dans ce parti ? Pourquoi vous a-t-il fallu si longtemps pour comprendre que vous n'alliez jamais atteindre l'objectif que vous vous étiez fixé ?

R. S. : Pourquoi cela m'a pris si longtemps ? La question n'est pas facile. C'est la première fois qu'on me la pose... Quand j'ai commencé, en 1978, je partais du principe, j'étais convaincu – enfin, j'espérais – que les deux camps au Québec et au Canada pourraient se réconcilier. Surtout pour ce qui est du Québec anglophone, je pensais que des gens de bonne volonté seraient capables de trouver un compromis qui permettrait aux deux groupes de vivre ensemble, dans l'harmonie.

Il a fallu huit ans au PLQ pour reprendre le pouvoir, après la première élection du PQ en 1976. Dans les deux années qui ont suivi, j'ai travaillé au sein du gouvernement Bourassa pour essayer de lui faire réaliser ses promesses. À cette époque, d'autres personnes plus compétentes et plus influentes que moi cherchaient une solution au même problème : Pierre Trudeau, René Lévesque, Jacques Parizeau, Joe Clark, Brian Mulroney, des professeurs, des journalistes, des politiciens... Ils ont tous essayé, chacun à sa façon et de son propre point de vue. Mais aucun n'y est encore parvenu. Dans ce sens-là, on peut dire qu'ils se sont *tous* trompés. Personne n'a trouvé de réponse. *Cité libre* en a-t-elle trouvé une ? Jean Chrétien et Stéphane Dion en ont-ils une ? J'en doute. Mais d'autres viendront, qui auront d'autres idées.



À l'été 1987, j'ai dû me rendre à l'évidence: personne n'allait réussir à aménager une place confortable aux anglophones au Québec tout en gardant le Québec au sein du Canada, et le PLQ n'allait pas tenir ses promesses. Je me suis donc retiré de la politique cette année-là et suis parti à l'étranger pendant pratiquement huit ans. J'ai vécu à Londres et à New York, tout en continuant d'observer et de réfléchir. J'en ai conclu, à l'époque, que j'avais fait le bon choix, que ma décision était raisonnable, et que je n'étais pas seul à penser ainsi. Mais après un certain temps, il m'a paru tout aussi raisonnable de prendre une autre voie. Ai-je attendu trop longtemps? Personne ne peut le dire vraiment, mais je suis content d'avoir fait ce que j'ai fait et je ne crois pas que c'était inutile.

M & M : Pourquoi les Libéraux n'ont-ils pas tenu leurs promesses? Ou plutôt, pourquoi ont-ils fait des promesses qu'ils n'avaient pas l'intention de tenir?

R. S. : Vous ne mâchez pas vos mots, mais je vais vous répondre. M. Bourassa nous avait dit à l'époque que si le Parti libéral voulait préserver l'unité du Canada, il ne fallait pas que les Québécois nous croient trop proches des anglophones. Je suppose que je ne me rendais pas vraiment compte que le Parti libéral n'allait pas tenir ses promesses. Je n'avais alors ni l'expérience politique ni le cran qu'il aurait fallu pour m'attaquer au parti auquel j'adhérais et qui m'avait valu mon élection. J'ai donc essayé de temporiser. Ça n'a pas été facile. J'étais constamment attaqué par la communauté anglophone, surtout dans ma circonscription de NDG (Notre-Dame-de-Grâce), qui me reprochait de l'avoir trahie. Il était très difficile, à l'époque, d'être à la fois anglophone et membre du caucus libéral, et ça l'était d'autant plus pour moi que j'étais un de ceux qui s'exprimaient le plus souvent sur la place publique.

M & M : Vous dites que vous approuviez l'Accord du lac Meech. Nous avons du mal à comprendre pourquoi, étant donné que le Parti libéral n'avait pas tenu ses promesses de libéraliser les lois sur la langue, et qu'il réclamait un « statut spécial » pour le Québec, etc. Vous dites dans votre livre que vous avez voté pour le Lac Meech et contre le rapatriement de la Constitution. Mais ensuite vous dites: « Et maintenant, je me demande si j'ai bien fait. » Êtes-vous sûr aujourd'hui que vous vous trompiez à l'époque? Quelles étaient vos raisons alors et quelles sont-elles aujourd'hui?

R. S. : Mon objectif était de rendre plus confortable la situation des anglophones au Québec et celle du Québec au Canada. Je croyais que si nous réussissions à convaincre le Québec de signer la Constitution, le problème serait réglé.

M & M : Votre position se comprend: beaucoup de fédéralistes pensaient, comme vous, que les concessions accordées mettraient un terme au problème constitutionnel. Mais vous savez bien que le Lac Meech comportait un volet ethnique important avec sa reconnaissance de la « société distincte », et qu'il créait plusieurs catégories de citoyens. Aujourd'hui, dans votre livre, vous dénoncez carrément ce type de nationalisme. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?

R. S. : Deux choses se sont produites. D'abord, j'ai fini par mieux comprendre les

fédéralistes nationalistes et le Parti libéral. Je croyais au départ que c'était des alliés, et j'acceptais leurs arguments. Je croyais que nous étions obligés d'appuyer la politique du Parti libéral parce l'autre option était cent fois pire. Mais pendant les quatre années que j'ai passées à Londres et les trois que j'ai passées à New York, j'ai commencé à les voir sous un angle différent de celui que j'avais à l'époque où je faisais la navette entre Québec et Montréal. Et c'est cela que j'ai décrit dans mon livre. Au Québec, nous sommes vraiment en présence d'un seul projet, d'un objectif ultime – un Québec francophone – et deux voies différentes pour y parvenir. Donc, ce qui a changé chez moi, ce n'est pas la façon dont je vois le PQ mais plutôt la façon dont je vois maintenant les fédéralistes nationalistes du Québec.

M & M : Mais qu'est-ce qui a déclenché cette volte-face ?

R. S. : Toutes ces années à l'étranger... le projet d'écrire un livre... et finalement, le discours de Jacques Parizeau le soir du référendum de 1995.

M & M : Le discours de Parizeau ? Si tard que ça ?

R. S. : Tout ne s'est pas déclenché à ce moment précis, mais je suppose que ce discours a cristallisé quelque chose.

M & M : Avez-vous écrit ce livre pour dire aux Québécois que, puisque leurs valeurs étaient inconciliables avec celles du reste du Canada, le Canada ferait mieux de se débarrasser d'eux ?

R. S. : J'ai commencé le livre avec une idée en tête : « la désinvestiture » (*divestiture*). Le Canada se porterait mieux sans le Québec. Ça m'est venu tout d'un coup. J'ai commencé par la conclusion. N'oubliez pas que le livre porte sur le Canada et pas sur le Québec. Ça, il faut bien le comprendre. Pour moi, c'est la solution au problème que nous n'avons jamais réussi à résoudre. Même quand j'étais en politique, je travaillais pour un Canada meilleur, et pour moi, ça signifiait un Canada comprenant le Québec, enfin réconcilié. Puis j'en suis venu à penser qu'un Canada meilleur, c'était un Canada sans le Québec. J'ai donc changé de voie pour y parvenir, mais j'ai toujours le même objectif en tête. Lorsque vous vous rendez compte, après être resté dans la même voie pendant très longtemps, qu'il y en a une autre nettement meilleure, ce n'est pas une défaite de la prendre, c'est simplement une autre façon d'atteindre la même destination. Et ma destination est toujours la même : un Canada meilleur.

M & M : Quand vous parlez d'un Canada meilleur, nous comprenons pourquoi vous avez pensé qu'en nous débarrassant de cet éternel problème constitutionnel, le Lac Meech allait dans le sens de cet objectif. Par contre, pourquoi pensiez-vous que le fait de voter contre le rapatriement de la Constitution donnerait un Canada meilleur ?

R. S. : C'était une question de principe et je ne regrette pas mon choix, même aujourd'hui. M. Trudeau n'avait pas le droit d'imposer à l'Assemblée nationale ces dispositions sur l'accès aux écoles : à mon avis, cela relève exclusivement de la compétence provinciale.

M & M : Comment pouviez-vous être contre la « clause Canada » ?

R. S. : Personnellement, j'étais pour ; le Parti libéral était pour lorsque je suis arrivé en politique, mais les Québécois avaient démocratiquement élu René Lévesque, et celui-ci était pour la « clause Québec ». M. Trudeau aurait dû respecter la décision de l'Assemblée nationale pour ce qui est de l'accès aux écoles. Sur le plan constitutionnel, je trouvais qu'il avait tort, et je le pense encore aujourd'hui. Je n'étais pas d'accord avec le PQ, mais je reconnaissais qu'il avait le droit de faire ce qu'il faisait. Ça a été la période la plus difficile pour moi. La communauté anglaise était vraiment montée contre moi, à l'époque. Le jour où j'ai voté contre le rapatriement, j'ai cru que j'allais me faire lyncher. Mais je pense encore que j'avais raison.

M & M : Nous avons du mal à comprendre votre position. Êtes-vous en train de nous dire que Pierre Trudeau n'aurait pas dû enchâsser dans la Constitution le droit des minorités françaises au Canada à l'enseignement dans leur langue sous prétexte

qu'il ne pouvait enchâsser les mêmes droits pour la minorité anglaise au Québec ? Ou bien dites-vous qu'il aurait dû créer deux classes de citoyens dans la Constitution, les francophones étant « plus égaux » que les anglophones puisque leurs droits seraient protégés partout ? À moins que vous ne prétendiez qu'il n'aurait pas dû rapatrier la Constitution parce que la « clause Canada » déplaisait au parti séparatiste ? Voyons donc, Reed ! Mais nous nous emballons un peu trop. Nous pourrions peut-être continuer cette discussion plus tard... Passons à autre chose. Vous dites que vous avez eu des problèmes avec la communauté anglaise, mais n'avez-vous pas été président du conseil d'Alliance Québec ?

R. S. : Si, mais c'était après mon retour d'Angleterre, en 1993. Je suis entré à Alliance Québec dans un but bien précis : je voulais lui faire changer sa perception de notre communauté et du monde qui nous entoure. J'ai failli réussir, mais j'ai finalement échoué. Je croyais, et je crois encore, que la mission d'Alliance Québec est de promouvoir et de défendre la langue anglaise, d'encourager l'utilisation de l'anglais au Québec. Mais c'était, et c'est encore, une organisation assez tribale, dont l'objectif est de préserver le mode de vie de ceux qu'on appelle la communauté anglophone. Pourtant, comme je le dis dans mon livre, les anglophones qu'elle regroupe ne représentent que 15 à 20 % de toute la population parlant anglais au Québec.

M & M : C'est intéressant. Mais revenons à votre analyse de la situation. Vous dites que le débat sur l'unité est très destructeur et que, par conséquent, on devrait y mettre un terme. Est-il vraiment si destructeur ? Après tout, le Canada ne s'en sort pas si mal : nous avons assisté à l'émergence du nationalisme civique, à la coupure de nos liens avec l'Empire, à de profondes transformations de la structure fédérale, aux progrès du bilinguisme partout au Canada, du bilinguisme officiel... Alors pourquoi partez-vous du principe – nous dirions même du postulat – que ce débat est destructeur ?

R. S. : J'ai plusieurs raisons de le penser, mais je vais vous en donner une. Comme vous le savez, j'ai fait presque toute ma carrière dans l'économie et je crois pouvoir démontrer que, sur le plan économique, le Canada a payé très cher l'incertitude qui existe depuis tout ce temps, surtout au Québec.

M & M : Pourtant notre niveau de vie est l'un des plus élevés au monde et le Canada est considéré comme l'un des pays ayant la meilleure qualité de vie. Le problème est-il si grave qu'il justifie des solutions draconiennes ?

R. S. : La question n'est pas de savoir si le problème est grave aujourd'hui, mais jusqu'où ça peut aller. À l'heure actuelle, tout va bien, les gens cherchent à gagner de l'argent, ils ne veulent rien entendre sur la question. Peut-être est-ce la fin du nationalisme ethnique au Québec ? Si c'est le cas, et s'il ne reste plus au Québec que les tensions qu'on trouve normalement dans une fédération, à ce moment-là, mon livre aura été inutile. Mais, selon mon hypothèse, ce n'est pas le cas. Tôt ou tard, nous allons retrouver les mêmes tensions qui existaient dans les années 70, quand le Parti québécois est arrivé au pouvoir, nous allons revivre le même genre de crises que celles que nous avions avec M. Bourassa : les débats sur la langue, la réforme constitutionnelle, etc. Tout ça va revenir, encore plus fort. Donc, tout dépend comment vous voyez l'avenir.

M & M : Entendons-nous. Nous ne sous-estimons certainement pas les dangers du nationalisme et du séparatisme. En fait, c'est même pour cela que nous publions *Cité libre*. Mais n'êtes-vous pas en train d'oublier ce qu'il y a de positif dans les tensions qui existent entre le Québec et le Canada ? Après tout, c'est cette dynamique qui a provoqué la disparition de l'impérialisme britannique, qui nous a donné le drapeau canadien, etc. On pourrait même dire que c'est en partie grâce au « problème » québécois que le Canada est ce qu'il est aujourd'hui, avec une Constitution et une Charte des droits qu'on lui envie.

R. S. : Je suis convaincu que, même sans cela, nous aurions eu notre drapeau canadien et nous aurions rapatrié la Constitution. Les neuf autres provinces n'allaient pas rester à ne rien faire. Toutes les autres colonies sont passées par là, sans avoir connu de problème québécois. Quant à la Charte des droits, je



« Non, Max. Je ne suis pas d'accord… »

connais bien M. Trudeau et je suis sûr que, même s'il avait été premier ministre d'un Canada sans le Québec, il en aurait voulu une. Vous ne m'avez pas convaincu !

M & M : Mais vous reconnaîtrez quand même que le Canada est un beau pays, certainement pas un désastre !

R. S. : Je suis entièrement d'accord avec vous, mais la plupart des Québécois francophones ne pensent pas ainsi. Si les choses restent telles quelles, le Canada a intérêt à rester uni, c'est-à-dire avec le Québec. Mais je maintiens que nous ne pouvons pas continuer d'avoir dans une même fédération un gouvernement qui prône le nationalisme ethnique et le reste de la fédération qui prône des valeurs très différentes. Cette contradiction est tellement fondamentale que ça ne peut pas marcher.

M & M : Ce qui nous choque dans votre raisonnement, c'est que vous dites qu'on a fait tout ce qu'on pouvait mais que ça n'a pas marché. Nous prétendons qu'il y a eu beaucoup de décisions *malheureuses*, qui ont été un échec, mais qu'il y en a eu d'autres qui ont réussi. Prenons un exemple. Après le référendum de 1995, les sondages indiquaient que, selon une bonne majorité de Québécois, l'indépendance serait réalisée dans les cinq ans. Inquiets de ces résultats, beaucoup de gens bien intentionnés ont essayé de plaire aux séparatistes. Nous n'étions pas d'accord avec eux : pour nous, la conciliation est la source du problème, pas la solution. Donc, quand le mouvement « partitionniste » a commencé avec le fameux rallye du 26 janvier 1996, à l'Université McGill, nous avons publiquement défendu le point de vue que si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi. À l'époque, les gens nous ont pris pour des fous, pour des sympathisants séparatistes. Or, même Jean-François Lisée reconnaît dans son dernier livre que c'était là le début de la fin, que c'est à ce moment-là que le séparatisme a commencé à perdre de son appui populaire. Il y a eu ensuite les rallyes pour la défense des droits des anglophones, les contestations judiciaires des lois sur la langue, le renvoi à la Cour suprême, le projet de loi du gouvernement fédéral sur la clarté du processus référendaire, etc. Nous avons participé activement à toutes ces initiatives, que les « partisans de la conciliation » dénonçaient parce qu'elles mettaient, selon eux, de l'huile sur le feu séparatiste. Et pourtant, comparez la situation d'aujourd'hui à celle d'alors. Vous dites que, puisque rien de ce que nous avons essayé n'a marché, nous devrions renoncer au Québec, nous devrions le « larguer ». Nous, nous pensons qu'il y a eu beaucoup d'initiatives positives, qu'elles ont marché, et qu'il faut donc continuer.

R. S. : Vous avez peut-être raison. En fait, ce que vous dites, c'est que la bête est indomptable et qu'il faut s'en débarrasser, ou tout au moins la neutraliser. Vous prétendez que c'est possible, et certains signes vous donnent raison. Je me réjouis qu'on ait pu prendre des initiatives comme celles qu'ont prises Bertrand et Dion, et que des gens aient le courage de tenir tête aux

séparatistes. Mais que va-t-il se passer ? Va-t-on se débarrasser de la bête ou simplement la neutraliser ?

M & M : Nous l'ignorons. Mais il faut avoir le courage de défendre ses opinions, sans se soucier des conséquences.

R. S. : Je crains que cela n'échoue à cause des fédéralistes nationalistes ; ils ont beaucoup d'influence. Prenez le cas de la loi sur la clarté. L'autre jour, j'ai rencontré un homme d'affaires très connu qui est fédéraliste nationaliste. Il m'a dit qu'il était absolument contre. La plupart d'entre eux sont contre cette loi parce qu'elle réduit leur pouvoir de négociation à Ottawa. Vous verrez, ça ne marchera pas.

M & M : Pas si sûr... Dans votre livre, vous dites, à juste titre, qu'un anglophone au Québec est défini en termes raciaux, c'est-à-dire non pas comme un individu qui parle anglais, mais comme quelqu'un qui a des droits acquis. Nous sommes d'accord avec vous, c'est une définition épouvantable. Vous montrez également comment l'anglais a systématiquement été éliminé des secteurs de l'éducation, de l'immigration, des services de santé, etc. Mais vous dites aussi, toujours avec raison, que l'anglais est encore couramment parlé, surtout à Montréal, d'abord parce que le Québec n'est pas une économie fermée et aussi parce que la population québécoise ne compte pas que des *pure laine*. À notre avis, c'est là la faille principale de l'argumentation des nationalistes. Que cela leur plaise ou non, que le Québec devienne indépendant ou non, l'anglais va rester. Dans ce cas, n'avez-vous pas, vous et le Parti libéral, choisi la mauvaise cible ? Au lieu de protéger les droits des anglophones, ou de leur faire toutes sortes de belles promesses, ne devrions-nous pas, tous ensemble, nous occuper du droit des francophones d'apprendre l'anglais puisque cette langue est si importante, non seulement en Amérique du Nord mais dans le monde entier ?

R. S. : N'oubliez pas que mon livre porte sur le Canada. J'en ai déjà écrit un sur le Québec. J'ai consacré une vingtaine d'années de ma vie à essayer d'améliorer les choses au Québec. Maintenant, je trouve qu'il est temps que je m'intéresse à mon pays, le Canada. Si vous voulez parler de l'avenir de la langue anglaise au Québec ou des Québécois anglophones, ou encore de ce que le secteur privé peut faire au Québec, je veux bien, mais cela ne fait pas partie de mon livre.

M & M : Mais si ! Ça fait partie de votre analyse.

R. S. : Ce que je dis à propos des Anglais au Québec, c'est qu'ils sont en train de partir. Ceux qui ne sont pas des « anglophones de souche » ne vont pas rester en permanence, s'y installer vraiment. Les anglophones qui arrivent au Québec n'y restent que tant qu'ils ont un emploi. Ils se comportent comme des Américains, ou des expatriés, à Paris ou à Dusseldorf... La mentalité « expat' » se répand. Même s'il y a de fortes pressions du secteur privé pour qu'il y ait plus d'anglais au Québec, il y en a aussi du secteur public, aussi bien du PLQ que du PQ, pour qu'il y en ait moins. Il y aura toujours de l'anglais au Québec, mais ce ne sera pas grâce au gouvernement, ce sera malgré le gouvernement et la politique officielle. Cette attitude est incompatible avec les valeurs de notre pays.

M & M : Vous avez raison, mais n'y a-t-il pas un énorme fossé entre les intellectuels et les politiciens, d'une part, et le reste de la population, d'autre part ? Les intellectuels et les politiciens, dont la plupart parlent parfaitement l'anglais, essaient de convaincre la population de ne parler que le français, mais les gens ne sont pas fous et ils apprennent l'anglais chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Vous dites dans votre livre que « le Québec » voit les choses différemment, alors que vous voulez parler sans doute du « gouvernement du Québec » ou des intellectuels du Québec.

R. S. : Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Et c'est la grande différence entre vous et moi. Vous croyez que la population du Québec est trompée ou mal représentée par ses élites. Je ne suis pas d'accord. Pour ce qui est de la langue, de la place du Québec au sein du Canada, je peux vous dire, après 20 ans d'expérience, que la plupart des Québécois sont intimement convaincus que

s'ils menacent de la main gauche et qu'ils demandent des concessions de la main droite, ils seront gagnants, qu'ils auront le meilleur des deux mondes. Et le politicien qui leur promet de faire cela obtient systématiquement leur appui.

M & M : Reed, vous savez bien que « le Québec » en tant qu'entité, ça n'existe pas. Et puis, nous ne sommes pas convaincus que les Québécois aient le meilleur des deux mondes. Notre taux de suicide est particulièrement élevé, notre système d'éducation a besoin d'être réformé, notre taux de chômage est bien plus élevé que dans d'autres provinces, etc. Nous savons tous qu'une idéologie nationaliste dangereuse s'est infiltrée dans tout le système, que nos étudiants à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Montréal sont nationalistes. Ce n'est pas étonnant quand on lit le contenu des manuels qu'on leur fait étudier : jamais on ne leur dit qu'ils sont canadiens. Et malgré tout, la population continue de dire Non à la séparation. À notre avis, ça prouve que les gens se rendent bien compte que leur élite ne défend que ses propres intérêts. C'est ça qui cloche dans votre analyse : vous ne faites pas la distinction entre l'utilisation du nationalisme à des fins politiques et « le Québec ». Voilà pourquoi nous, nous combattons les élites et que nous saluons le bon sens de la population.

R. S. : Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne la manipulation de ce qu'on pourrait appeler « la masse » par l'élite. Mais je prétends, et c'est là où nous divergeons, que la masse a toujours eu accès aux deux discours, et qu'elle a décidé d'écouter celui de l'élite nationaliste. Comme vous dites, ce n'est pas dans son intérêt, mais elle accepte quand même les arguments de l'élite.

M & M : Le problème, c'est que ceux qui ne sont pas d'accord ne peuvent se tourner vers aucun parti politique. Ça fait que nous ne savons même pas combien ils sont. Comme vous avez fini par le constater, il n'y a pas beaucoup de différence entre le PQ et le PLQ en ce qui concerne « la question nationale ».

R. S. : C'est justement là le problème. Permettez-moi de vous lire ce que j'ai écrit : « La seule solution, mis à part les partis politiques, c'est un mouvement appelé *Cité libre*. Mais il n'y a pas un seul politicien ou parti qui l'endosse, que ce soit à Québec ou à Ottawa. » Personne n'est prêt à dire, publiquement : « Mes politiques sont celles des Nemni de *Cité libre*. » (*Rires*.) Alors les gens n'ont personne vers qui se tourner, parce qu'un parti non nationaliste n'aurait aucune chance.

M & M : C'est vrai qu'il n'y avait pas de choix, mais nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel. Les séparatistes sont dans une impasse, alors que le mouvement pro-Canada a le vent dans les voiles.

R. S. : Écoutez, je crois que j'ai trouvé un terrain d'entente entre vous et moi. Mon livre a deux objectifs secondaires. Le premier est de rappeler à l'ordre l'élite libérale, c'est pourquoi je suis ravi qu'il ait été publié en français également. Le deuxième est de dire au reste du pays : « Vous avez décidé de ne pas donner de statut spécial au Québec, vous avez bien fait : ne cédez pas. »

M & M : Et nous vous en savons gré. Vous savez, c'est précisément pour ces raisons que nous avons décidé de publier une édition anglaise de *Cité libre*. Et, comme nous vous le disions tout à l'heure, nous avons fait beaucoup de progrès au cours des quatre ou cinq dernières années. Si les gens avaient adopté cette attitude plus tôt, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Nous avons fait des progrès phénoménaux. Mais les choses ne vont pas changer du jour au lendemain. Il faut persévérer.

R. S. : Pourquoi a-t-il fallu attendre si longtemps pour que des gens comme Stéphane Dion fassent leur apparition ? Vous m'avez demandé pourquoi ça m'avait pris si longtemps, et moi je vous pose la même question.

M & M : L'une des raisons, c'est que le problème était en veilleuse depuis un certain temps. Le rapatriement de la Constitution avait porté un grave coup au nationalisme et à la stratégie du « couteau à la gorge d'Ottawa ». Il a fallu Mulroney et Bourassa pour réveiller la bête... ce qui montre bien que faire le jeu des nationalistes ne paie


La détente après l'effort

pas. C'est aussi pour cela que nous avons aimé votre livre. Au fait, quelle a été la réaction du public, en général ?

R. S. : Les anglophones de Westmount ont été choqués, mais aucun ne l'avait lu. Ceux qui en ont parlé l'ont fait sur un ton condescendant. Gretta Chambers a dit : « M. Scowen est un homme très intelligent, charmant, mais je ne veux pas commenter son livre, ce serait le prendre au sérieux. » Je la cite directement de *La Presse*. Certains croyaient que j'étais devenu fou, d'autres, que le livre était de mauvais goût. Chez les francophones, les intellectuels, les journalistes, etc., les gens se sont montrés très intéressés ; ils ne semblaient pas offusqués, plutôt amusés. Quant à l'élite francophone des affaires, ceux qui essaient d'interpréter le Québec pour le reste du Canada, ils ont été choqués, mais je pense que le livre les a durement touchés. À l'extérieur de la province, la réaction est de plus en plus positive au fur et à mesure qu'on va vers l'Ouest. Mon livre a fait couler beaucoup d'encre. Trois semaines après sa publication, j'avais fait 150 émissions et entrevues à la radio et à la télé.

Je pense que l'attitude des Canadiens vis-à-vis du Québec a beaucoup changé. Aujourd'hui, les Canadiens des autres provinces refusent de céder aux nationalistes ou se désintéressent tout simplement de la question. Quand j'étais directeur administratif de la Commission Pépin-Robarts, j'ai sillonné le pays pendant deux ans, et tout le monde disait : « Qu'est-ce que je peux faire pour sauver ce pays ? Nous voulons apprendre le français. » Il y avait beaucoup d'enthousiasme. Je crois que si je refaisais la même chose aujourd'hui, avec le même objectif, personne ne viendrait aux assemblées. Les gens diraient : « S'ils veulent partir, laissez-les faire ! » Le bilinguisme n'est plus le ciment de l'unité du pays.

M & M : C'est vrai que le vent a tourné, mais nous ne sommes pas d'accord, le français est encore important, il a façonné le Canada d'aujourd'hui, il fait intrinsèquement partie de l'identité canadienne.

R. S. : Pourtant, ce n'est pas ce que les gens me disent.

M & M : On vous croit, mais c'est parce que beaucoup de gens, et nous en sommes, en ont assez d'entendre parler de ce problème, mais cela ne veut pas dire que le français ne fait pas partie intégrante de ce que le Canada est aujourd'hui. Vous ne pouvez pas éluder le problème aussi facilement, en disant : « Optons pour la désinvestiture. Laissons le Québec s'en aller ! », comme vous le faites dans votre livre.

R. S. : Croyez-vous que le remède soit pire que le mal ? Vous dites que oui, mais pas moi. Pour beaucoup de citoyens de ce nouveau Canada, peu importe que le français fasse partie de leur nouvelle identité. Apprendre le chinois leur semble plus important.

M & M : Vos arguments en faveur de la désinvestiture sont surtout économiques. Vous dites que le Canada a intérêt à ...

R. S. : Ce n'est pas vrai. Mon argument principal va bien au-delà des considérations économiques et pécuniaires. Pour faire un pays, il faut que les habitants de toutes les provinces reconnaissent que les gouvernements fédéral et provinciaux jouent un rôle important, que les services sociaux, l'éducation, etc. sont des valeurs bien trop importantes pour qu'on puisse les classer aveuglément dans une catégorie, et que la recherche d'un compromis est un exercice de tous les jours. Je ne parle pas seulement d'économie, je parle des valeurs fondamentales que nous partageons tous. Mais le Québec n'a pas les mêmes valeurs. Le dernier livre de Lisée en est un bon exemple. Quand il dit : « Réclamons de vastes pouvoirs pour le Québec. Si nous les obtenons, nous aurons fait du chemin, sinon, nous ferons un autre référendum sur l'indépendance », c'est très révélateur de la mentalité au Québec.

M & M : Pas « au Québec », encore une fois, mais de la mentalité de l'élite nationaliste.

R. S. : C'est vrai ; mais s'il le dit, c'est parce qu'il pense que les gens vont être d'accord avec lui, que cela lui fera gagner des voix et, pourquoi pas, un référendum.

M & M : Mais il n'y parviendra pas parce que, comme nous l'avons dit tout à l'heure, ce type de stratégie est aujourd'hui dans l'impasse. Les Québécois ne gobent plus. Mais les changements, ça prend du temps, et quand vous intitulez votre livre, *Le temps des adieux*, vous ne trouvez pas que vous faites preuve d'impatience ?

R. S. : Pendant combien de temps allez-vous supporter ce genre de débat ? Indéfiniment ? 20 ans ? Jusqu'au prochain référendum ? Jusqu'à la prochaine réforme constitutionnelle ? N'importe laquelle de ces réponses serait une bonne réponse canadienne.

M & M : Nous ne sommes pas prêts à attendre une minute de plus. Nous ne prônons pas la passivité. Nous devons être présents sur tous les fronts, y compris au niveau canadien, afin de convaincre tous les Canadiens de dire à leurs politiciens : « C'est assez. Nous ne vous laisserons plus dicter tout seuls les règles du jeu. Ça nous concerne aussi. »

R. S. : Pensez-vous pouvoir écraser le nationalisme ethnique ou simplement le contenir ?

M & M : Nous ne savons pas vraiment, parce que la bête a la vie dure non seulement au Québec mais dans le monde entier. Nous devons nous battre pour faire valoir nos idées. Nous sommes convaincus qu'un grand nombre de Québécois veulent les entendre. Ce n'est pas vrai que les Québécois n'adhèrent pas à ce que vous appelez les valeurs canadiennes. Nous connaissons beaucoup de Québécois francophones qui partagent les valeurs que vous voulez préserver. Ces esprits libéraux et tolérants nous encouragent et nous appuient dans notre combat. C'est la raison pour laquelle nous refusons de renoncer. Nous ne voulons pas d'une solution qui sacrifie tous ces nombreux Québécois – francophones, anglophones et allophones – qui partagent ces valeurs libérales. Nous ne devons pas abandonner tous ces gens qui, malgré la propagande constante des élites, continuent de dire non à la sécession. Nous avons fait des progrès phénoménaux. Soyez patient !

R. S. : D'accord, vous m'avez en partie convaincu. Mais fixons-nous un échéancier. Je vous donne trois ans, à vous, à Guy Bertrand, à Stéphane Dion et à tous ceux qui vous appuient. Trois ans pendant lesquels je ne ferai pas la promotion de mon livre. Et si, une fois ce délai passé, vous n'avez pas réussi, ce sera à *vous* de faire la promotion de *mon* livre !

M & M : Pas du tout ! Nous avons beau ne pas être d'accord avec vos idées, nous n'allons pas attendre trois ans pour faire la promotion de votre livre, qui est excellent. D'ailleurs, c'est ce que nous faisons ici, n'est-ce pas ? *(Rires)* ■

Max et Monique Nemni sont directeurs de la revue *Cité libre*.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Le gouvernement du Canada et la Révolution tranquille*

STÉPHANE DION

Notre Révolution tranquille a eu de fortes caractéristiques propres. Néanmoins, je crois que pour bien mesurer toute sa portée, il faut en saisir sa dimension universelle en plus de ses traits spécifiques. À cet égard, on ne doit pas oublier qu'elle s'est inscrite dans une tendance forte de l'histoire sociale contemporaine : l'ajustement des sociétés catholiques face aux sociétés protestantes durant l'ère industrielle et post-industrielle. La conjonction de ce phénomène social avec un autre phénomène de nature plus institutionnelle, l'édification de l'État-providence, a fait en sorte que l'un des moteurs de notre Révolution tranquille a été notre gouvernement fédéral. C'est ce que je vais faire valoir avant de dégager de cette démonstration des conclusions qui me semblent utiles pour nos débats d'aujourd'hui.

Bien sûr, il ne faut pas exagérer la coupure de 1960 et le mythe de la grande noirceur. Mais Révolution tranquille il y a bien eue. Elle a été d'abord et avant tout un phénomène de sécularisation accélérée, parallèlement d'ailleurs au Concile de Vatican II. En quelques années l'Église a perdu au Québec l'essentiel de son pouvoir séculier, comme l'a bien décrit mon père, Léon Dion, dans son livre sur le projet de loi 60 qui allait créer le ministère de l'Éducation. Il aurait été bien étonnant que le Canada échappe à cette tendance lourde qui a fait que les sociétés catholiques ont été plus lentes que les sociétés protestantes à progresser dans la modernité et le libéralisme. Au Canada comme ailleurs, on a pu observer des revenus moins élevés, un entrepreneurship moins développé et, surtout, une scolarisation beaucoup moins poussée chez les catholiques que chez les protestants. Prenons la scolarisation, compétence provinciale. Au Québec, l'instruction ne devint obligatoire pour les catholiques qu'en 1943, 30 ans après que le comité protestant eut instauré cette mesure. L'Université McGill accepta les étudiantes en 1884, autorisation qui ne fut accordée que 50 ans plus tard en milieu catholique. À la veille de la Révolution tranquille, moins de la moitié des 14-17 ans fréquentent l'école au Québec comparativement à 80 % en Ontario. Le taux de scolarisation universitaire est alors beaucoup plus faible au Québec chez les francophones (2,9 %) que chez les anglophones (11 %).

Qui dit tendance lourde ne dit pas fatalité. Le Québec catholique francophone aurait pu connaître une adaptation plus rapide si le cours des événements avait été différent. Après tout, le Québec a connu une forme de pré-révolution tranquille sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout durant les années quarante, avec le droit de suffrage et d'éligibilité accordé aux femmes, l'accès des femmes à la pratique du droit, l'instruction obligatoire, la création d'Hydro-Québec et le début d'étatisation de l'électricité, la création d'une commission du service civil indépendante – que Duplessis mettra ensuite en veilleuse – et le droit d'association et la liberté syndicale dans les négociations pour les salariés. Réformes progressistes, valorisation du rôle de l'État, promotion de l'éducation, lutte au patronage, autant d'orientations qui ont valu à Godbout d'être farouchement combattu par l'Église et le nationalisme conservateur de l'époque. En

* Adaptation d'une allocution présentée le 30 mars 2000 à l'Université du Québec à Montréal à l'occasion du colloque « La Révolution tranquille : 40 ans plus tard... »

plus de la crise de la conscription, qui lui a nui, son insistance sur l'instruction obligatoire a été dénoncée comme de l'anticléricalisme, sa promotion des femmes allait à l'encontre de l'unité et de la hiérarchie familiales telles que définies par l'Église, sa lutte contre le patronage était confondue à l'importation de schèmes étrangers, sa valorisation du rôle de l'État a été dénoncée comme du bolchévisme. Comme l'a écrit son biographe Jean-Guy Genest : « On peut regretter que l'ère des réformes qu'il a inaugurée n'ait pu se poursuivre, le Québec n'aurait pas attendu les années soixante et la Révolution tranquille pour changer de visage.[1] »

La collaboration avec l'effort modernisateur du gouvernement du Canada aurait certainement été plus positive, car Godbout, tout en défendant l'autonomie provinciale, savait faire la part des choses. C'est en bonne partie grâce à lui que la modification constitutionnelle qui a permis au gouvernement du Canada de créer l'assurance-chômage a pu se faire. À cette époque, l'aide aux chômeurs, malgré son insuffisance, absorbait la moitié du budget provincial. Et ce n'est pas Godbout qui aurait empêché, comme Duplessis l'a fait jusqu'à sa mort, l'achèvement de la route transcanadienne parce que le gouvernement du Canada exigeait qu'on accorde les contrats aux plus bas soumissionnaires sans égard aux affiliations politiques. Seulement voilà, Adélard Godbout, malgré une avance de quatre points dans le vote populaire, victime de la carte électorale et de la concentration du vote anglophone et allophone qui l'appuyait massivement, a perdu l'élection de 1944. Il est tombé sous les accusations d'anticléricalisme, de socialisme et de servilité envers Ottawa.

Ainsi, la Révolution tranquille aurait pu se produire plus tôt. Mais elle aurait pu tout autant survenir plus tard, ou prendre la forme d'une évolution plus lente et progressive. Pas de fatalité donc dans le cours des choses, mais plutôt une tendance fondamentale : notre Révolution tranquille a été essentiellement l'adaptation d'une société catholique à un monde séculier. Dans cette adaptation, notre gouvernement fédéral, qui n'était pas, comme notre gouvernement provincial, sous l'emprise du catholicisme conservateur, a joué un rôle moteur. Un rôle amplifié par l'importance accrue qu'ont pris les gouvernements centraux lors de la mise en place de politiques d'inspiration keynésienne et de l'État-providence.

Le rôle moteur du gouvernement fédéral

Le slogan de la Révolution tranquille a été « Il est temps que ça change ». Les vents de changement que les Québécois ont fait souffler sur leur société sont venus des universités, des syndicats, des intellectuels, de l'Église elle-même, mais une part appréciable est venue de nos institutions fédérales. Comme je suis conscient qu'on pourrait me soupçonner de partialité, je vais appeler à la barre une personnalité politique d'une autre orientation politique que la mienne et qui, du reste, a été un grand artisan de la Révolution tranquille, Jacques Parizeau. Celui-ci a déclaré dans une entrevue accordée à Robert-Guy Scully le 22 janvier 1999 :

> Avant la Révolution tranquille, tous ceux qui ont développé parmi les jeunes Québécois une expertise économique, il n'y en a pas tant que ça, travaillent à Ottawa. C'est à Ottawa que les choses se passent. C'est Ottawa qui a créé le système de sécurité sociale au Canada, la politique de reconstruction qu'on a faite après la Deuxième Guerre mondiale. Le gouvernement sérieux, c'est Ottawa.

Cette citation de M. Parizeau décrit bien les deux rôles clés qu'a joués le gouvernement du Canada. Il a d'abord été le réformateur, celui qui a lancé les grandes politiques qui ont permis aux provinces de prendre le relais, ce que le gouvernement du Québec a fait avec beaucoup d'enthousiasme et d'originalité. Mais il a été aussi un refuge, une aire de liberté, une école, comme dans le cas de deux des principaux artisans de la Révolution tranquille, Georges-Émile Lapalme et Jean Lesage, qui ont commencé leur carrière sur la scène fédérale ou de René Lévesque qui s'est fait connaître comme vedette à la télévision d'État.

Partout en Occident, l'effort de modernisation d'après-guerre a été mené par le gou-

[1] Jean-Guy Genest, *Godbout*, Sillery (Québec), Les éditions du Septentrion, 1996, p. 327

vernement central, y compris dans les fédérations. Au Canada, le caractère décentralisé de notre fédération a permis à certaines provinces – surtout la Saskatchewan avec l'arrivée au pouvoir de la CCF – d'être de véritables laboratoires d'innovations, mais c'est le gouvernement du Canada qui a permis de consolider ces expériences et de les étendre à l'échelle du pays. La mise en place de l'État-providence a donc été d'abord lancée par le gouvernement fédéral et a exigé, dans un premier temps, une plus grande centralisation. Le régime Duplessis et ses soutiens cléricaux, nationalistes et conservateurs vont s'opposer à ces initiatives fédérales. La population québécoise, par contre, y fera bon accueil. Par exemple, au début des années 1950, les Québécois s'inscrivent massivement au programme des allocations familiales qui sont facultatives et, comme le révèle un sondage Gallup en 1955, l'approuvent à 95 %.

Comme l'a écrit Dominique Marshall : « Durant deux décennies, le gouvernement fédéral avait préparé indirectement la venue d'un État-providence provincial, en fournissant lois, structures et expertise aux réformistes québécois. »[2] Ce que le gouvernement fédéral a initié, les gouvernements provinciaux vont en effet le prolonger, en partie grâce à des subventions et à des ententes établies notamment au moyen du pouvoir fédéral de dépenser. Claude Ryan, par ailleurs très méfiant envers ce pouvoir aujourd'hui, l'a reconnu : « Le leadership du gouvernement fédéral au cours du dernier demi-siècle a permis au Canada de mettre en place un imposant filet de sécurité sociale. Cela aurait été impossible sans le pouvoir fédéral de dépenser »[3]. La Révolution tranquille, ce sera en partie l'histoire de ces ententes négociées alors même que le gouvernement du Québec deviendra, lui aussi, « un gouvernement sérieux », pour reprendre l'expression de M. Parizeau. Pour devenir sérieux, un gouvernement a besoin d'un personnel hautement qualifié et expérimenté. Jean Lesage et son équipe ont largement puisé à Ottawa.

Mais au-delà des cercles gouvernementaux, il est indéniable que le gouvernement du Canada a contribué directement à la renaissance culturelle du Québec par ses politiques de communication et de recherche scientifique. La Commission Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts du Canada sont à la source du rajeunissement intellectuel, de l'essor des arts et des lettres et de la révolution idéologique observés au Québec. Il y aurait tant à ajouter sur le rôle du gouvernement du Canada dans la Révolution tranquille. Je n'ai rien dit par exemple de la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, établie par le Premier ministre Pearson. Elle a sonné le réveil dans bien des domaines. La seule étude d'André Raynauld[4], faite pour le compte de cette commission, qui révélait la faible participation des Canadiens français à l'économie du Québec, provoqua « une commotion générale », selon l'expression de mon père. Mais je crois avoir fait ma démonstration : le gouvernement du Canada a été un moteur, trop souvent méconnu, de la Révolution tranquille.

Deux conclusions pertinentes pour nos débats d'aujourd'hui

Je dégagerai deux conclusions, l'une touchant notre nationalisme, l'autre notre fédéralisme. Ma première conclusion est que le nationalisme n'est en soi ni bon ni mauvais. Avant la Révolution tranquille, il a souvent été une force de freinage à la modernisation du Québec, mais depuis il a souvent été une stimulation. Par exemple, le nationalisme a servi de justification au patronage avant la Révolution tranquille,

---

[2] Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales,1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 287.

[3] Claude Ryan, « The agreement on the Canadian social union as seen by a Quebec federalist », *Inroads*, 8, (1999), p. 33 (notre traduction).

[4] André Raynauld *et al.*, *La répartition des revenus selon les groupes ethniques*, Étude de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (La troisième étude du Livre III du Rapport de la Commission publié en 1969, *Le monde du travail. Le secteur privé*, est basée sur l'étude d'André Raynauld et al.)



« Les trois colombes », Gérard Pelletier, Jean Marchand et Pierre Elliott Trudeau, des artisans de la Révolution tranquille, ont affirmé le fait français à Ottawa.

alors qu'après il a servi de justification pour le combattre. Autant avant, c'était « être nous-mêmes » que d'agir selon des pratiques paternalistes, autant après il devenait impératif d'assainir nos mœurs politiques pour être les meilleurs. C'est René Lévesque sans doute qui a le mieux décrit cette métamorphose du nationalisme. Dans ses mémoires, il n'a pas de qualificatifs trop forts pour dénoncer l'administration publique que Duplessis avait laissée : « loterie arbitraire », « corps de policiers pourri jusqu'à la moelle », « écuries d'Augias »[5]. Il serait difficile de trouver un autre ancien chef de gouvernement qui ait attaché plus d'importance dans ses mémoires que René Lévesque au thème de l'intégrité gouvernementale.

Si le nationalisme peut être une bonne chose, il ne l'est pas forcément. Il risque toujours de devenir un cran d'arrêt de la pensée, une référence impérative à un passé qui nous définirait pour toujours, une obsession du consensus comme gage de fidélité à nous-mêmes. C'est ce qui arrive quand on en vient à se définir collectivement selon un « modèle » que personne n'est autorisé à remettre en cause sous peine d'être accusé de ne plus aimer le Québec. La Révolution tranquille ne s'est pas faite au nom d'un « modèle québécois » ou de « demandes traditionnelles ». Au contraire, le modèle de l'époque, tel qu'il se profile par exemple dans la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels établie par Duplessis en 1953, celui d'une culture communautaire traditionnelle fondée sur « la famille, le travail autonome, la paroisse »[6] opposait un rempart à bien des réformes. La Révolution tranquille a été faite par une génération de Québécois qui étaient résolus à brasser la cage et qui n'ont pas avancé les yeux rivés sur le rétroviseur.

De même, le nationalisme nuit quand il devient une obsession de la distinction. Nous, les Québécois, sommes distincts des autres Canadiens pour des raisons évidentes. Mais nous ne sommes pas que distincts, quand même. Nous partageons avec eux quantité d'objectifs et d'intérêts. La

[5] René Lévesque, *Attendez que je me rappelle*..., Montréal, Québec-Amérique, 1988.

[6] Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels* (Commission Tremblay), 1956, volume II, p. 69.

Révolution tranquille nous a permis d'affirmer davantage les droits de la langue française et a fait apparaître de nouvelles formes d'inventivité québécoise, mais à bien des égards nos mœurs et nos institutions sont devenues moins distinctes de celles des autres Canadiens. De plus, le profil de notre distinction a varié avec le temps. La Révolution tranquille aurait été bien plus difficile à réaliser si la conception que la Commission Tremblay se faisait de notre société distincte avait été enchâssée dans la Constitution.

Voilà qui m'amène à notre fédéralisme. Nous, les Québécois, avons deux gouvernements dotés de pouvoirs constitutionnels : notre gouvernement provincial et notre gouvernement fédéral. Ce dernier n'est pas une puissance étrangère pour nous. Il a puissamment contribué à forger notre société, durant la Révolution tranquille comme à d'autres époques. Ce n'est pas parce que nous y sommes en minorité qu'il faut lui donner toujours tort à priori. Il lui est arrivé d'avoir raison contre notre gouvernement provincial et je dirais que ce fut plus souvent qu'autrement le cas durant la période Duplessis. Ce gouvernement fédéral, nous l'influençons en retour. De Pierre Trudeau et de son équipe de Québécois qui ont tant réformé Ottawa, on peut dire qu'ils ont eux-mêmes été des artisans et des produits de la Révolution tranquille. Ils ont porté son dynamisme jusqu'au cœur des institutions que nous partageons avec les autres Canadiens. Ils ont affirmé notre langue et fait valoir leurs talents à Ottawa comme l'équipe Lesage l'avait fait à Québec. Du point de vue intergouvernemental, la Révolution tranquille a été l'apparition de deux gouvernements sérieux au lieu d'un seul. Pour certains d'entre nous, c'est là une contradiction intenable. De la même façon qu'ils nous demandent de renoncer à notre identité canadienne pour être Québécois uniquement, ils nous disent que notre seul gouvernement est celui du Québec. En matière de gouvernance comme d'identité, ils sont adeptes de la pensée unique.

M. Jacques Parizeau est sans doute celui qui a le mieux exprimé cette conception jacobine de la société politique qui exige que le siège de l'autorité ne réside qu'en un seul lieu. En 1967, il affirmait déjà que le Canada était tombé dans « l'anarchie » parce que « nous avons poussé déjà trop loin » la décentralisation : « Nul pays ne devrait être autorisé à fragmenter son pouvoir de décision comme nous l'avons fait. »[7] Le 28 février 1999, à Québec, il répétait la même conviction : « Il est absolument impératif que le gouvernement fédéral, pour être capable de garder les pouvoirs d'un véritable gouvernement et de déterminer des politiques à suivre, centralise ce qui est une fédération extraordinairement décentralisée. » Le Canada va se centraliser, le Québec doit en sortir : telle est la prophétie de M. Parizeau, immuable depuis les années soixante. Je suis persuadé qu'elle est fausse et que M. Parizeau a tiré la mauvaise conclusion d'une Révolution tranquille à laquelle il a tant contribué.

Nous pouvons et nous devons avoir deux gouvernements sérieux. Deux gouvernements qui ont chacun leurs perspectives, qui sont sujets à différentes influences et qui, par une saine émulation, apprennent l'un de l'autre ainsi que des autres gouvernements de notre fédération. C'est ainsi que nous nous donnons les meilleures chances de développement. Bien sûr, il est normal que nous ayons différentes opinions sur leurs rôles respectifs ou leur place vis-à-vis la société civile et les forces du marché. Mais l'important est que nous considérions ces deux gouvernements comme les nôtres et que nous les encouragions à collaborer par-delà leur concurrence naturelle.

Telle est la principale conclusion que je tire du rôle moteur du gouvernement du Canada dans la Révolution tranquille. ■

L'honorable Stéphane Dion est Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.

7 Conférence prononcée à Banff, reproduite dans René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1968, p. 104.



Les mythes de la Révolution tranquille*

THE GAZETTE

C'est le 40e anniversaire de la Révolution tranquille, période pendant laquelle, dit-on, les Québécois ont réussi à émerger de la grande noirceur de l'époque Duplessis et ont commencé à moderniser la province. Si la Révolution tranquille exerce encore une telle fascination sur les intellectuels et les idéologues québécois, à preuve cette conférence de trois jours qui s'est déroulée début avril à l'Université du Québec à Montréal, c'est parce que les mythes qui l'entourent perdurent. Le plus grand de ces mythes est celui qui veut que la Révolution tranquille a facilité l'avènement d'un âge d'or des réformes sociales et de la prospérité économique et a permis aux Québécois d'être *maîtres chez nous*.

Certes, des politiciens comme le ministre des Finances, Bernard Landry, et l'ex-premier ministre, Jacques Parizeau, sont fermement convaincus que l'épanouissement du Québec passe par la préservation, voire la valorisation, des acquis de la Révolution tranquille. Et selon eux, l'interventionnisme de l'État dans la vie économique et sociale de la province fait partie des acquis à préserver, comme si les décrets gouvernementaux qui régissent la couleur de la margarine contribuaient à donner au Québec un cachet international.

Pour que ce 40e anniversaire serve à quelque chose, profitons-en pour analyser comment la Révolution tranquille, qui a commencé avec l'élection du gouvernement de Jean Lesage, en juin 1960, a entravé le développement de la province plutôt que le contraire. On prétend souvent que les années 60 ont marqué l'ascension du technocrate moderne, frais émoulu de l'université, dans les rangs du gouvernement, mais la réalité est autre. Au Québec, c'est une génération de nationalistes qui ont pris les rênes du pouvoir, fermement décidés à les mettre au service de leur cause nationaliste sectaire.

Il ne faut donc pas s'étonner que le déclin de Montréal, qui était la capitale financière et économique du Canada, se soit accéléré dès le début de la Révolution tranquille. La suppression des droits linguistiques des anglophones, à partir des années 60 et encore aujourd'hui, fut un instrument bien commode pour l'idéologie nationaliste, mais l'économie en subit durement le contrecoup. Pendant les années Duplessis, les taux de chômage au Québec étaient comparables à ceux de l'Ontario, mais après les années 60, l'écart a commencé à se creuser.

La nationalisation forcée par Hydro-Québec des quelques sociétés privées qui produisaient de l'électricité dans les années 60 fut une mesure nécessaire et bénéfique, dit-on aujourd'hui. Mais on oublie souvent que son architecte, René Lévesque, qui cherchait alors à se transformer en chantre séparatiste, y voyait un magnifique symbole politique du nationalisme québécois régénéré. Et tant mieux si les sociétés d'électricité appartenaient aux barons de la communauté anglophone montréalaise.

On ne tarda pas à créer d'autres sociétés d'État, dans les secteurs de la fabrication de l'acier, de l'extraction de l'amiante et du raffinage de la betterave à sucre, par exemple, en s'imaginant qu'on pouvait subordonner les forces du marché à la volonté politique. La plupart de ces expériences aboutirent à des échecs retentissants.

Il est vrai que la Révolution tranquille permit de mettre en œuvre les réformes qui s'imposaient dans les secteurs de l'éducation et

* Ce texte a été publié pour la première fois sous la forme d'un éditorial du quotidien de Montréal, *The Gazette*, le 4 avril 2000, intitulé *The Empty Revolution*.

de la santé, mais ces réformes étaient inévitables. La séparation de l'Église et de l'État s'était déjà produite ailleurs en Amérique du Nord, et l'Église catholique n'était pas en mesure d'offrir à la population des services sociaux modernes. Les autres réformes accomplies pendant la Révolution tranquille, comme la création du Régime des rentes du Québec et le système d'assurance-maladie du Québec, ne sont pas particulièrement originales : elles étaient tout simplement le pendant des réformes déjà accomplies dans le reste du Canada.

Mais la Révolution tranquille a laissé un héritage indiscutable : une culture des droits acquis. Les Québécois se sont mis à attendre du gouvernement non seulement des solutions mais aussi des aides généreuses. En conséquence, le gouvernement continue de réglementer, de subventionner et d'intervenir, mais les Québécois n'en sont pas mieux lotis pour autant. Ils ont les impôts et la dette publique les plus élevés au Canada. Leur gouvernement grignote plus de 40 % du produit national brut, et ce n'est que tout récemment que le Québec a commencé à profiter de l'embellie économique qui caractérise l'Amérique du Nord depuis plusieurs années.

Beaucoup de Québécois semblent encore hésiter à remettre en question l'interventionnisme du gouvernement, doctrine que leur a léguée la Révolution tranquille. Il faudra pourtant qu'ils le fassent, sinon, les politiciens québécois ne les débarrasseront jamais du « modèle québécois ». ■

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Le droit européen et la sécession du Québec

SVEN DEIMANN

Dans l'éternel débat concernant l'avenir constitutionnel du Québec, du côté sécessionniste, on trouve une idée qui fait presque l'unanimité : advenant une déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) de la part de l'Assemblée nationale ou du Gouvernement du Québec, on affirme que, même si la France était seule dans son camp, les autorités françaises procéderaient rapidement à la reconnaissance officielle du Québec comme nouveau pays indépendant. Tel était du moins le scénario envisagé – et admis par la suite – par l'ancien premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau, dans sa stratégie du « Grand jeu ». Nombre de fédéralistes partageraient d'ailleurs ce point de vue.

Étant donné les sympathies indépendantistes de certains politiciens français, notamment des gaullistes, un tel scénario est tout à fait plausible. Toutefois, il se heurterait sérieusement à diverses dispositions du droit européen, notamment celles dans le Titre V du Traité sur l'Union européenne (UE), qui prévoient l'élaboration d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

D'emblée, la reconnaissance officielle par un État membre de l'UE d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec serait en opposition fondamentale avec les objectifs mêmes de la PESC, tels qu'énoncés à l'article 11 du Traité sur l'Union européenne. Car, en vertu de ces objectifs, les États membres de l'UE, y compris la France, se sont engagés à mener une politique étrangère commune visant non seulement à promouvoir « le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit », mais aussi « le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux principes de l'acte final d'Helsinki et aux objectifs de la Charte de Paris, *y compris ceux relatifs aux frontières extérieures* » (mes italiques).

Ce dernier document, bien qu'il réaffirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, engage d'une façon explicite tous les signataires, dont la France, à une garantie pour l'intégrité territoriale, y compris celle du Canada. De plus, tous les États participant au processus de la Charte de Paris se sont déclarés « résolus à développer et renforcer les relations amicales et la coopération entre les États d'Europe, les États-Unis d'Amérique et le Canada, et à promouvoir l'amitié entre [leurs] peuples ». On voit difficilement comment la France, État membre de l'UE – et non le moindre – contournerait ces objectifs de la PESC en prêtant son soutien actif à une DUI qui menace directement l'intégrité territoriale de l'État concerné, le Canada. De même, on voit difficilement comment un tel geste pourrait « promouvoir l'amitié » entre les peuples des États d'Europe et celui du Canada.

En plus de l'incompatibilité d'une reconnaissance unilatérale avec les objectifs de la PESC, il faut en considérer un autre aspect légal. Ainsi, la France, comme tout autre État membre de l'UE, peut-elle reconnaître seule la déclaration unilatérale d'indépendance d'une partie d'un État actuel ? Car l'existence même des procédures pour élaborer une politique étrangère commune démontre que la compétence des États membres en cette matière n'est plus exclusive. Elle est plutôt concurrente et partagée avec le Conseil de l'UE et la Commission des Communautés européennes. Dès que le Conseil définit, en vertu de l'art. 13 du Traité sur l'Union européenne, une position commune ou adopte, en vertu de l'art. 14, une action commune, tous les États membres sont censés s'y conformer. De plus, les États membres se sont engagés à appuyer « sans réserve la politique extérieure et de sécurité de l'Union dans un esprit de loyauté et de solidarité mutuelle » et de « [s'abstenir] de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son



Parizeau affirmait qu'advenant une déclaration unilatérale d'indépendance, la France aurait immédiatement reconnu le Québec comme nouveau pays.

efficacité en tant que force cohérente dans les relations internationales ».

En fait, lors du déclenchement de la crise yougoslave, même avant que ne soient entrées en vigueur les dispositions de la PESC, le premier État membre à avoir invoqué la compétence des autorités européennes en ce qui concerne la reconnaissance en droit international d'une entité étatique jusqu'alors non reconnue n'était nulle autre que la France. Ces dispositions furent adoptées, à la suite des événements tragiques en ex-Yougoslavie, à la conférence de Maastricht, précisément dans le but de renforcer la compétence européenne en matière de politique étrangère et de décourager le genre d'unilatéralisme dont avait fait preuve la diplomatie allemande dans l'affaire des déclarations d'indépendance slovène et croate, et qui avait suscité de sérieuses critiques, des condamnations même, de la part des autres États membres.

De surcroît, dans la mesure où la reconnaissance d'une entité politique jusqu'alors non reconnue empiète sur la compétence des autorités communautaires en matière d'harmonisation de visas, compétence conférée par l'art. 62 no. 2 du Traité établissant la Communauté européenne (TCE), toute démarche unilatérale risquera fort de se retrouver devant la Cour de justice des Communautés européennes, étant donné les conséquences d'une telle décision sur l'espace de libre circulation des particuliers créé par les accords de Schengen et les dispositions des articles 61 à 69 du TCE. Ces dispositions visent, entre autres, l'acceptation sur son territoire, par l'un des États, de ressortissants étrangers munis seulement d'un document de voyage émis par une autorité non reconnue par les autres États membres de l'Union. Comme l'a démontré la Commission dans l'affaire de l'embargo décrété unilatéralement par la Grèce contre la Macédoine, les autorités communautaires n'hésiteront pas à s'adresser à la Cour afin de préserver les compétences qui leur ont été conférées par les Traités, même dans des situations hautement politiques qui impliquent la politique extérieure des États membres.

Au minimum, la politique communautaire en matière de visas exigerait que l'État désirant procéder à une reconnaissance en droit international d'une déclaration unilatérale d'indépendance consulte au préalable ses partenaires et les instances communautaires. Cette exigence découle aussi de l'obligation générale pour tous les États membres de faciliter la réalisation des objectifs de la Communauté européenne et de s'abstenir de tout acte susceptible d'y nuire.

Mais revenons à la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune). À supposer une position ou une action commune, quel en serait le contenu principal ? Il y a gros à parier qu'elle prescrirait la retenue des États membres et exclurait la reconnaissance hâtive d'une DUI. Pourquoi ? Parce que permettre, dans une telle situation, à un État de se retirer de l'Union d'une façon unilatérale, sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, risquerait de compromettre les intérêts des autres partenaires. Il n'y aurait plus aucune garantie que l'État désireux de quitter l'Union tienne compte des intérêts de ses anciens partenaires.

« Nul n'est au-dessus de la loi » proclame la Charte de Paris. À mon avis, il n'y a aucune

raison de croire que ce principe ne vaut pas autant pour les groupes, les « peuples », que pour les particuliers. Par ailleurs, s'il s'agit d'un « droit » à l'autodétermination, donc d'une norme juridique, comment peut-on prétendre que son exercice ne constitue qu'une question politique qui ne concerne que le peuple qui l'invoque, et non ceux contre qui il s'applique ? Au fond, ceux qui nous invitent à endosser cette vision du droit à l'autodétermination ne nous demandent rien d'autre que de leur accorder le privilège d'être juges de leur propre cause.

Aucun groupement supranational de sociétés démocratiques – basé sur le principe d'État de droit – ne peut accepter une telle conception « révolutionnaire » du droit à l'autodétermination. En effet, celle-ci nous invite à faire abstraction de toute notion de légalité dans les relations entre différents peuples ou sociétés, ce qui reviendrait à permettre à tout groupe autodéfini – invoquant le « droit à l'autodétermination des peuples » – d'ignorer la volonté des autres partenaires qui, elle aussi, a fait naître l'Union. Force est de constater qu'une telle approche ébranlerait les fondements mêmes de l'UE, en rendant toute coopération entre différentes sociétés impossible, puisque totalement imprévisible. Pour prendre l'exemple d'un partenariat entre le reste du Canada et un Québec devenu indépendant, quel intérêt y aurait-il pour le Canada de s'y engager, *sans la moindre garantie que le Québec ne se retirera pas aussi de ce partenariat d'une façon unilatérale*, en se fondant encore une fois sur son « droit à l'autodétermination » et la « souveraineté » ?

Voilà pourquoi les instances communautaires, y compris le Parlement européen, ont rejeté cette vision « révolutionnaire » du droit à l'autodétermination. Ainsi, lorsque, par voie du référendum du 13 février 1982, le Groenland exprima à 52 % sa volonté de quitter l'orbite constitutionnelle communautaire, ce résultat ne fut considéré nullement suffisant pour donner des suites juridiques à la volonté du peuple ainsi exprimée. Il a fallu le consentement *unanime* des 10 partenaires communautaires du Groenland à l'époque, exprimé par le biais d'un amendement aux Traités européens entrés en vigueur en 1985, pour que la volonté du peuple groenlandais pût se réaliser.

Il y a donc à la fois une jurisprudence et de très bonnes raisons pour l'Union européenne et ses États membres de s'opposer à une déclaration unilatérale d'indépendance basée sur une conception révolutionnaire du droit à l'autodétermination. Une approche prudente correspondrait d'ailleurs à la position adoptée par le Conseil lors des événements de la crise yougoslave. Par conséquent, nul ne peut présumer la reconnaissance en droit international d'une DUI par un ou plusieurs États membres de l'UE.

Il reste à espérer que si jamais les Québécois se prononcent clairement en faveur de l'indépendance, celle-ci se fera dans les meilleurs délais, c'est-à-dire que les autres partenaires canadiens y donneront des suites constitutionnelles comme l'ont fait les autorités communautaires au référendum groenlandais. Il serait inconcevable qu'on retienne une population contre son gré dans un cadre dont elle ne veut plus – ce que ne remet d'ailleurs nullement en question le fait d'insister sur la nécessité de respecter les règles de la légalité, qu'il s'agisse d'une DUI ou de sa reconnaissance par un État membre de l'Union européenne. Cependant, il paraît fort douteux que les conditions réelles au Québec soient si intolérables qu'elles justifient une ligne de conduite d'un État membre de l'Union européenne qui serait en violation non seulement de l'obligation de l'Union et de tous ses État membres de respecter l'intégrité territoriale du Canada, mais aussi des objectifs fondamentaux de la Politique étrangère de sécurité commune (PESC) et des fondements mêmes de l'Union. ■

Sven Deimann
est juriste et collaborateur à l'Institut pour l'écologie appliquée de Darnstadt, en Allemagne.

« Pour que le Québec... reste libre ! » de Jacques Julliard ou Ce que *Cité libre* ne publie pas

MONIQUE NEMNI

Les habitués de *Cité libre* savent qu'à l'occasion je leur donne en exemple un article ou un livre que nous aurions refusé de publier, en leur expliquant les raisons de notre décision. Je pense que cela permet de mieux comprendre notre politique éditoriale. Cette fois-ci, je vous présente quelque chose que je trouve particulièrement intéressant : non seulement vous pourrez lire l'analyse d'un article qui a paru dans une revue de prestige alors que nous, nous ne l'aurions pas publié, mais également une lettre que Jean-Pierre Derriennic a envoyée à cette même revue, en réaction à cet article, et qu'elle n'a pas publiée. Vous pourrez ainsi comparer les deux politiques éditoriales.

Comme le hasard a voulu que jusqu'à présent nous n'ayons sélectionné que des écrits canadiens que nous jugeons non publiables, on pourrait croire que ce n'est qu'ici que, selon nous, la qualité laisse à désirer. Détrompez-vous ! La chronique de Jacques Julliard, parue en France dans *Le Nouvel Observateur*, en est la preuve.

Parmi les multiples exemples possibles, j'ai choisi quelques extraits seulement, pour ne pas vous fatiguer. Je suis sûre qu'au bout d'à peine quelques lignes, vous comprendrez sans problème pourquoi *Cité libre* n'aurait jamais publié ce texte. Pour vous en faciliter la lecture, je mets ce qui a paru dans *Le Nouvel Observateur* en italiques.

Julliard y dénonce la loi C-20. En soi, cette position ne nous aurait pas empêchés de le publier : nous acceptons la critique de points de vue que nous défendons, à condition que celle-ci s'appuie sur des arguments raisonnables. Ce n'est pas le cas. Commençons par le titre et sous-titre.

Pour que le Québec... reste libre !
Nous devons aider les Québécois à résister à un projet de loi qui leur ferait perdre toute identité.

On voit tout de suite que Julliard n'a manifestement pas lu ce projet de loi. Autrement, il aurait su qu'il ne s'agit aucunement de culture ou d'identité. Cette loi, remarquable du fait qu'elle reconnaît officiellement la divisibilité de notre pays, énonce simplement les règles à suivre pour que le Québec, ou n'importe quelle autre province, puisse faire sécession en toute légalité et sans engendrer de chaos. La réaction de Jean-Pierre Derriennic est éloquente à ce sujet.

Les partisans de la souveraineté n'avaient perdu, en 1995, que de quelques dizaines de milliers de voix. Par rapport au précédent référendum sur la même question, organisé en 1980... Si M. Julliard pense que nous avons eu à répondre à *la même question*, c'est qu'il n'a jamais lu les deux questions référendaires : il aurait su que celle de 1980 ne ressemblait nullement à celle de 1995. S'il ne me croit pas, qu'il en lise le libellé exact dans l'article d'Annette Paquot dans ce numéro.

Mais continuons. À ce que Julliard croit être la même question qu'en 1980, il affirme qu'en 1995, les souverainistes ont obtenu *49,5 % des suffrages exprimés, venant mourir aux portes de la liberté*. À la lecture de ce *venant mourir aux portes de la liberté*,

n'est-ce pas que, comme Max et moi, vous vous êtes tenu les côtes tellement vous riiez fort ? Encore une preuve des carences en lecture de M. Juillard : il ne semble pas être au courant que le Canada est systématiquement classé premier pour sa qualité de vie. Peut-être nous confond-il avec le Sierra Leone ou le Timor-Oriental… Avec ce type de discours, si on ne sait pas trop ce que Julliard lit, on sait très bien à quelle source, homme ou femme, il va chercher ses renseignements. À ce sujet, je trouve la réaction de Jean-Pierre Derriennic d'une courtoisie exagérée…

La chronique de Jacques Julliard

Pour que le Québec... reste libre !

Nous devons aider les Québécois à résister à un projet de loi qui leur ferait perdre toute identité

Depuis 1995 et l'échec du référendum sur la souveraineté, le Québec n'avait plus guère fait parler de lui sur la scène internationale. De Paris, on savait seulement que Philippe Séguin y va chaque mois faire un cours et que Céline Dion s'interroge sur la suite de sa carrière musicale.

Les partisans de la souveraineté n'avaient perdu, en 1995, que de quelques dizaines de mil-

gouvernement d'une province sera préalablement examiné par cette même Chambre des Communes ;

2) que celle-ci sera libre de fixer après coup des critères de validité du référendum : taux de participation, importance de la majorité nécessaire…

3) qu'en cas de sécession d'une province, le gouvernement du Canada pourrait en modifier les frontières à son profit.

d'organiser dans les années à venir u
référendum.

Alors, pourquoi maintenir la perspe
rainiste ? Tout simplement parce que
la communauté francophone du Qué
delà, pour le Québec lui-même, une
vie ou de mort. Comme le rappelait
Louise Beaudoin, ministre des Relatic
tionales, dans une tribune du « Mon
vrier 2000), le Québec rentre exactem
catégorie de ces *« petites nations »* que l
dera définit comme des nations *« dor
peut être à n'importe quel moment rem
qui peuvent disparaître et qui le savent »*.

Or il y a dans le rouleau compres
saxon quelque chose d'inexorabl
contente pas de l'hégémonie ; ce qu
moins inconsciemment, c'est la dis
l'autre. Le souverainisme n'est rien d'
part de nos frères québécois, que
perdre toute identité. Renoncer à le
neté, c'est renoncer à eux-mêmes au
statut de colonisés ou de marranes li
La mondialisation accélère encore le
A la différence du souverainisme fr
l'indépendantisme corse, qui sont d
de repli, sans perspectives d'avenir,
nisme québécois est inséparable, dan
ses promoteurs, de l'idée d'associati
Canada d'abord, notamment dans
économique ; avec l'ensemble du con

Suit un soi-disant résumé du projet de loi C-20 en trois points. On lit dans le troisième :

En cas de sécession d'une province, le gouvernement du Canada pourrait en modifier les frontières à son profit. Non, Monsieur Julliard, pas *à son profit*, mais pour répondre aux vœux exprimés par une partie de la population dans une région donnée qui aurait clairement manifesté sa volonté de rester canadienne.

L'intransigeance de Jean Chrétien, le Premier ministre canadien, et sa volonté d'apporter une solution finale au problème québécois sont d'autant plus surprenants que rien ne presse. Là, l'ignorance et l'aveuglement de M. Julliard cessent de faire rire. Parler nonchalamment de *solution finale* en référence au problème québécois, c'est faire injure à tous les êtres qui ont réellement souffert ou qui savent un peu d'histoire, à notre premier ministre démocratiquement élu et fort populaire dans tout le Canada, y compris au Québec, et à tous les Canadiens qui appuient un tel régime. Non, jamais à *Cité libre* nous ne publions de telles abominations.

Mais Julliard sait que rien ne presse parce que le Parti québécois *est à la traîne dans les sondages et il n'est pas question d'organiser dans les années à venir un nouveau référendum. Alors, pourquoi maintenir la perspective souverainiste ? Tout simplement parce que c'est, pour la communauté francophone du Québec et, au-delà, pour le Québec lui-même, une question de vie ou de mort.* Décidément, Jacques Julliard adore l'hyperbole, alors qu'il semble allergique au raisonnement logique. En effet, s'il s'agit pour les Québécois d'*une question de vie ou de mort*, pourquoi le parti qui veut mener son peuple *aux portes de la liberté*, qui s'oppose *à la solution finale* du gouvernement canadien serait-il à la traîne dans les sondages ? Comment expliquer que, selon tous les sondages récents, près de 80 % des Québécois ne veuillent plus entendre parler de référendum ou même de réforme de la Constitution canadienne ? Pourquoi, sondage après sondage, disent-ils qu'ils sont très heureux d'être canadiens – ce qui oblige d'ailleurs les péquistes à trouver toutes sortes d'astuces pour convaincre les Québécois qu'ils ne perdront jamais leur citoyenneté canadienne ? Julliard a-t-il réfléchi deux secondes à ces questions ?

Or il y a dans le rouleau compresseur anglo-saxon quelque chose d'inexorable. Il ne se contente pas de l'hégémonie ; ce qu'il veut,

du moins inconsciemment, c'est la disparition de l'autre. Encore des hyperboles ! Mais cette fois, délaissant pour un moment son rôle de chroniqueur, Julliard se fait psychanalyste expert en « anglo-saxonie » – qui n'existe, bien entendu, que dans son imagination – et nous révèle l'âme profonde de cette horde de conquérants. De toute évidence, celui ou celle qui a rendu Julliard instantanément expert en politique canadienne a oublié de lui dire que le Canada anglo-saxon est mort et enterré depuis belle lurette et qu'il a été remplacé par une foule joyeusement bigarrée, ravie d'être canadienne… Je m'étonne que *Le Nouvel Observateur* accepte sans broncher des affirmations aussi fracassantes que gratuites. Et comment M. Julliard explique-t-il que cet inexorable rouleau compresseur, assoiffé d'hégémonie, n'ait pas réussi, après 250 ans, à obtenir *la disparition de l'autre* (cet *autre* étant, on s'en doute, ceux qui parlent français) ? Comment explique-t-il que ce rouleau compresseur se soit allègrement mis à l'apprentissage de la langue de cet *autre*, au point que le Canada soit le seul pays au monde où le français, comme langue seconde, ait fait des progrès spectaculaires ? Avouez que comme oppression, on a déjà vu mieux…

Quoi qu'il en soit, Julliard est tellement ému par notre triste sort de Québécois qu'il veut absolument nous aider. *Certes il ne s'agit pas pour elle [la France] d'empiéter sur l'indépendance de notre allié mais d'aider nos parents à la résistance.* Tiens, je ne savais pas que j'étais parente à Julliard ni que j'avais besoin de son aide ! Non, merci, M. Julliard, comme Jean-Pierre Derriennic et la plupart des Québécois, je ne me sens nullement assiégée et vous prie de bien vouloir vous occuper de vos oignons.

N'est-ce pas que nous avons raison de ne pas publier un tel amas d'aberrations ? Chez nous, un torchon pareil finit très vite à la poubelle. ■

Monique Nemni
est professeur au département de linguistique et de didactique des langues de l'Université du Québec à Montréal.



Le déclin démographique du Québec

Récemment, le ministre québécois de l'immigration, Robert Perrault, déclarait qu'il était urgent d'accueillir 45 000 immigrants par an au lieu des 30 000 actuels. Or, comme le montre ce tableau, le Québec n'a pas accueilli 30 000 immigrants une seule fois dans les années 1990.

Mais ce qui nuit le plus au Québec c'est la perte migratoire nette qu'il subit année après année. N'est-il pas temps de chercher les causes de cette hémorragie?

Mouvements migratoires entre le Québec et les autres provinces

Années	Arrivées	Départs	Pertes nettes
1996-97	20 437	37 873	17 436
1995-96	10 892	35 182	24 290
1994-95	23 056	32 003	8 947
1993-94	23 777	32 535	8 758
1992-93	23 550	33 970	10 420
1991-92	25 116	37 668	12 552
1990-91	25 220	36 545	11 325

Source : Statistique Canada

Ce que *Le Nouvel Observateur* n'a pas publié ou La réplique de Jean-Pierre Derriennic

La chronique de Jacques Julliard comporte des simplifications et des outrances qui ne peuvent pas rester sans réplique. Il écrit : « Si le gouvernement fédéral avait été intelligent » il aurait pu « régler définitivement la question : en faisant du Canada une fédération binationale… ». Merveilleuse simplicité. J'aimerais qu'on me dise ce qu'est une « fédération binationale », quels pays correspondent aujourd'hui à cette qualification, en quoi ils fonctionnent mieux que le Canada. Et je me demande comment cette solution pourrait « régler définitivement la question », puisque les dirigeants nationalistes la refusent. Julliard croit que « le souverainisme québécois est inséparable dans l'esprit de ses promoteurs de l'idée d'association ». Cette idée est, au contraire, sans cesse remise en cause au sein du parti nationaliste. Julliard écrit qu'il « n'est pas question d'organiser dans les années à venir un nouveau référendum. » À Québec, où j'habite, il en est question au moins une fois par semaine dans les discours des dirigeants nationalistes.

Les outrances maintenant : le Québec est menacé par « le rouleau compresseur anglo-saxon », qui ne peut s'empêcher de vouloir « la disparition de l'autre ». Lors du référendum de 1995, les souverainistes ont obtenu 49,5 % des votes, « venant mourir aux portes de la liberté ». Cette utilisation du mot « liberté » est injurieuse pour les Québécois. J'ai vécu la moitié de ma vie en France et l'autre moitié au Québec. À beaucoup d'égards, respect des lois par les policiers, possibilité pour les citoyens de contester en justice les décisions des gouvernements, accueil des immigrants, acceptation de la diversité des langues et des religions, les Canadiens sont nettement plus libres que les Français. L'indépendance du Québec n'a rien à voir avec une lutte pour la liberté. Elle est l'enjeu d'un conflit entre deux conceptions de la communauté politique, qui divise d'abord les Québécois entre eux. Les uns ont une idée étroite et exclusive de la citoyenneté, et voient comme une anomalie le fait d'être à la fois québécois et canadiens. Pour les autres, cette double appartenance est une chance. Ceux qui s'opposent le plus vivement à l'indépendance ne forment pas un « rouleau compresseur anglo-saxon ». Ce sont plutôt ceux qui tiennent le plus à la diversité canadienne : Québécois qui veulent garder leur double appartenance, autochtones, francophones vivant dans les autres provinces, nouveaux citoyens venus du monde entier. Ils veulent préserver la diversité de notre société et savent que l'indépendance du Québec représenterait une perte pour celle-ci, à la fois au Québec et dans le reste du Canada.

Mon pays est un des rares au monde qui accepte d'être divisible. De nombreux responsables fédéraux l'ont dit depuis longtemps ; la Cour suprême l'a déclaré officiellement en 1998 ; et le projet de loi C-20 le confirme. Cette loi ne contredit pas le droit à l'autodétermination des Québécois. Elle s'oppose seulement à une prétention exorbitante des dirigeants nationalistes, celle de contrôler seuls la procédure par laquelle se déciderait l'indépendance. Julliard appelle les hommes politiques français à protester auprès du Canada. Pour qu'ils puissent le faire sans être odieux ou ridicules, ils devraient d'abord modifier les articles 1 et 89 de leur Constitution, qui disent que la France est indivisible, et déclarer que, quand des Corses ou des Basques demanderont leur indépendance, le gouvernement français les laissera en décider seuls, sans y intervenir en aucune façon. Réalise-t-on à Paris que les reproches des Français aux Canadiens sur ce sujet ont la même crédibilité que celle qu'aurait le gouvernement américain s'il se mettait à critiquer la peine de mort dans un autre pays ? ■

Jean-Pierre Derriennic
est professeur de science politique
à l'Université Laval.



Une québécitude en pleine mouvance

GENEVIÈVE MANSEAU

Cinq ans après le dernier référendum, "Prête-moi ta plume!" s'est enquis auprès de trois jeunes adultes de la façon dont ils vivent la "différence québécoise". Isabelle, née en France d'une mère d'ascendance franco-marocaine naturalisée canadienne à l'âge de 10 ans, observe cette différence du regard extérieur d'une jeune fille formée outre-Atlantique. Brigitte, issue d'une famille de souche établie dans une petite localité à la périphérie de la métropole, rêve d'un renouveau du système éducatif québécois qui rehausserait le degré de culture générale et le niveau de langue des jeunes d'ici. Quant à Thierry, originaire d'un milieu rural traditionnel, mais que les circonstances de la vie ont catapulté à 11 ans en plein cœur du multiculturalisme, il s'interroge sur le désir d'identité de la jeunesse québécoise.

"Les Québécois ne font pas de vagues, ils sont calmes, mais... toujours là : ils doivent avoir un secret !"
Isabelle, 24 ans, finissante d'un cours collégial technique

Ayant la double nationalité française et canadienne par ma mère, je mène jusqu'à présent une vie partagée entre les deux cultures. Ma formation de base, je l'ai entièrement reçue en France, mais depuis cinq ans, je fréquente le système éducatif québécois. Mes débuts y ont été difficiles. Je me sentais étrangère, même si plus jeune, j'étais souvent venue en vacances ici. Il m'a fallu m'adapter au plan de l'alimentation, du mode de penser axé sur le pratico-pratique, et surtout de la manière d'aborder une discussion. Je ne sais pas exactement pourquoi mais, encore maintenant, si je parle avec des Français, je constate que nous sommes sur la même longueur d'onde, tandis que je n'ai pas un tel sentiment avec des Québécois francophones de souche. Souvent, avec ceux-ci, je ne trouve comme sujet de conversation que le hockey. Quand je m'aventure sur un autre terrain, je m'aperçois que l'échange se termine automatiquement par des comparaisons avec la France. Et malheur à moi si je donne l'impression que ça m'énerve ; mon interlocuteur va le prendre mal. Je ne pourrais pas, par exemple, me risquer à observer qu'il est illogique de mettre en parallèle une société plus que millénaire avec une autre, née il y a seulement quelques centaines d'années. On ne peut comparer que ce qui est comparable, mais les jeunes de mon entourage n'ont pas l'air de le savoir.

À mon arrivée, en 4e secondaire, j'ai eu droit à une année d'enseignement de l'histoire. L'impression que j'en ai retirée est qu'il s'agit de l'histoire d'une guerre perdue. Le statut de peuple vaincu n'est jamais facile à avaler. Les Québécois ont l'air de traîner ce boulet derrière eux. Ils me semblent mal à l'aise avec eux-mêmes, prompts à se proclamer "les meilleurs au monde" en des tas de domaines, mais sans en être convaincus pour autant, je pense.

Beaucoup de gens que je côtoie dans mon quotidien, des professeurs même, me disent leur admiration pour ma façon d'être, de parler. Pourtant, je ne trouve pas mon langage spécialement recherché. J'emploie souvent des mots d'argot, et il m'arrive de bouffer mes phrases. Je pense qu'eux font la différence à cause de leur culture générale plus pauvre et de leur difficulté à écrire le français correctement, à le parler aussi sans y introduire trop d'anglais. Mon niveau scolaire est probablement meilleur du fait qu'en France, l'élève est obligé de réfléchir par lui-même, il ne dispose pas de choix de réponses dans les examens comme ici. En revanche, mes enseignants actuels se montrent plus compréhensifs si l'on est malade ou qu'on a des ennuis amoureux.

Les Québécois se flattent d'avoir un côté européen, mais ils ont une manière de

rechercher leurs aises qui me semble plutôt proche des Américains. J'ai parfois la tentation d'interpréter leur comportement comme reflétant inertie et mollesse. Puis, je me demande comment, dans un environnement anglophone omniprésent, l'assimilation n'a pas encore eu lieu. Je serais bien embêtée de cerner la part identitaire qui rendrait compte du phénomène, mais je la constate. Les gens d'ici sont calmes, pas particulièrement démonstratifs. Ils doivent avoir un secret, car ils sont toujours là, distincts des autres Nord-Américains tout comme des Français, avec lesquels ils entretiennent, à mon point de vue, une relation mi-haine mi-amour.



La jeunesse est censée être le fer de lance de toute rébellion. Mais, avant de lui faire porter le bonnet du Patriote, s'est-on demandé à quoi elle ressemble, cette jeunesse qui se fait si souvent voler sa parole propre ?

"On est de mauvais Français avec notre langue et notre culture négligées."
Brigitte, 21 ans, caissière d'épicerie

Travaillant comme caissière au service d'un commerce situé dans un secteur de plus en plus multiculturel de Montréal, j'y vis constamment l'expérience de la diversité sociale devenue réalité quotidienne pour la plupart de mes concitoyens. Heureusement que j'aime ce contact avec le public qui me permet d'enrichir mon expérience d'autres façons de vivre et de penser. Je n'ai pas encore beaucoup voyagé sinon à l'occasion de vacances-soleil. Mais je ne m'identifie pas à la crainte de certains concitoyens face aux différences. Récemment, je suis allée me ressourcer quelque part aux Antilles. Il y avait parmi nous un couple dans la trentaine qui m'a un peu gâché mon plaisir. Dès la deuxième journée, l'homme s'est plaint de ne pas pouvoir se faire servir sa marque de bière préférée. Lui et sa femme, un soir sur la plage vers 22 heures, se sont scandalisés bien fort de voir deux garçons de 10 ans, encore debout, les aborder pour leur offrir de cirer leurs chaussures en échange de quelques sous. Leur réaction m'a paru typique de la mentalité de riches gâtés que j'observe chez certains compatriotes.

Il faut dire que, parallèlement à mon travail, j'étudie en communication à l'université. Et là aussi, je suis déçue. Peu de mes camarades semblent intéressés à s'instruire. On dirait parfois qu'ils sont là seulement pour avoir accès au bar universitaire. Beaucoup vont préférer une télésérie américaine de troisième ordre à une soirée de lecture. De toute façon, je trouve que nos bases éducatives ne nous incitent pas à apprécier la culture ni l'histoire : on ne nous a pas appris à parler ni à penser. Alors, m'essayer à définir l'identité québécoise, ça ne peut que remuer des frustrations. Moi, je ne ressemble pas aux " Tabernacos " qui vont se faire du *fun* en Floride. Je n'accepte pas d'être mesurée à l'aune d'un Elvis Gratton.[1] J'ai bien peur que nous soyons un peuple mou, incapable de se positionner entre son ascendance française et sa fascination pour le modèle américain. En fait de modèle, en avons-nous vraiment un ? Il me semble que nous ne savons pas ce que devrait être un Québécois, sinon une sorte de Français, mais "pas bon", avec sa langue et sa culture négligées.

Des fois, je me dis que notre vulgarité s'explique par le fait que nous avons eu à nous battre contre tellement de choses. Peut-être que nous n'avons rien appris d'autre qu'à montrer nos poings. Je nous vois comme des gens refermés, toujours sur la défensive, craignant sans cesse d'être acculturés, mais laissant passer des lois qui accentuent leur asservissement au capitalisme made in U.S.A., avec son penchant pour la facilité. Pourtant, notre différence existe. Je l'ai vue

[1] Personnage populaire du cinéma québécois, caractérisé par sa vulgarité, drôleté et stupidité.

en vacances sur une plage de Virginie alors que j'étais capable de repérer mes compatriotes à l'expression chaleureuse et taquine du regard. Notre amour du rire, voilà un aspect que j'aime de nous, pourvu qu'il n'aboutisse pas à faire d'Elvis Gratton notre idole nationale...

"Les partis nationalistes traditionnels mettent de l'avant une certaine identité québécoise."
Thierry, 25 ans, travailleur dans le secteur des médias

À l'adolescence, j'ai vécu un gros problème d'identité. Je le comprends maintenant, c'est à cause de ça que j'ai adhéré à un groupe *Skin Head*. Pendant un mois et demi, j'ai porté leur costume, me promenant avec des slogans racistes sur le dos. Puis, j'ai vu à la télé une émission qui dénonçait les violences commises par ce groupe. Cela ne me ressemblait pas. Alors j'ai rejoint un autre groupe *Skin*, ennemi du premier. Mais là aussi j'ai été déçu parce que les gars voulaient tout le temps boire pour aller ensuite chercher la bataille.

Je ne suis plus du tout là-dedans aujourd'hui. Par contre, je continue de me sentir différent. M'étant abstenu de voter au référendum de 1995, je ne me retrouve pas sur la même longueur d'onde que beaucoup de mes copains. Je n'ai jamais eu d'élan indépendantiste. Je me considère plutôt comme un apôtre du multiculturalisme. En fait, la québécitude, le retour aux sources du Québec francophone blanc d'avant l'immigration, je n'arrive pas à m'identifier à ça.

Il faut dire que j'ai une histoire personnelle qui m'a amené à me dissocier de l'identité mise de l'avant par les partis nationalistes. Ma famille, tant du côté paternel que maternel, est pourtant de souche, établie depuis les débuts de la Nouvelle-France en terre québécoise. Jusqu'à l'âge de trois ans, je vivais avec mes deux parents dans un petit village traditionnel de la région de Lanaudière. Mais voilà que mon père et ma mère se séparent ! Pendant mes années à l'école primaire, je suis envoyé en foyer d'accueil à deux reprises, entre lesquelles j'habite au domicile maternel. Puis, à 11 ans, je déménage chez mon père, dans une ville de la couronne métropolitaine qui se signale par sa multitude de groupes ethniques.

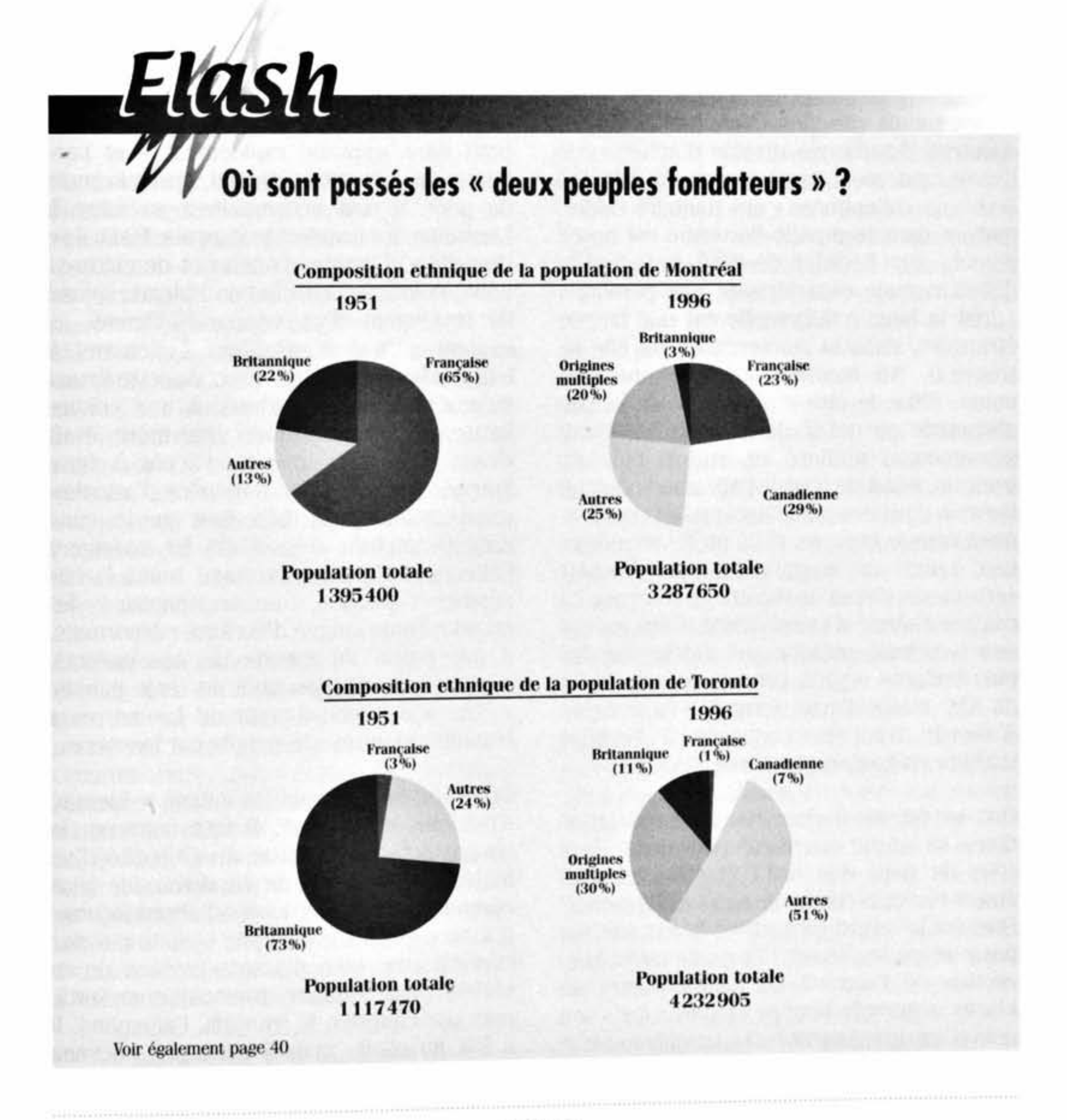
J'ai ainsi fait presque tout mon cours secondaire dans une polyvalente rassemblant des étudiants d'au moins 70 origines différentes. Très vite, je me suis lié d'amitié avec, entre autres, des Asiatiques. Mon père, qui passait souvent des remarques racistes sur les minorités visibles, ne voulait pas que je les emmène à la maison, mais eux m'invitaient à leur rendre visite et me recevaient bien. Dans ma tête, nous étions pareils puisque nous pratiquions les mêmes sports, aimions les mêmes artistes, faisions les mêmes études. Je les aidais quand ils avaient des devoirs de français, parce que j'étais meilleur qu'eux. D'ailleurs, la seule fois où j'ai senti ma différence, c'est lorsqu'un père vietnamien n'a pas voulu que sa fille de 15 ans termine un travail avec moi parce qu'il la jugeait trop jeune pour être seule avec un garçon.

Parfaitement adapté au milieu pluriethnique de cette polyvalente, je me suis fait imposer alors un nouveau changement, un nouveau déménagement : à 16 ans, je suis allé rejoindre ma mère qui vit, elle, en plein cœur d'une banlieue tricotée serré d'où les minorités visibles étaient pratiquement absentes à l'époque. Résultat, je suis devenu tout "mêlé", je ne savais plus comment me situer. Devais-je renier mon expérience pluriethnique ? Comment montrer aux autres que j'étais aussi québécois ? C'est là que je suis devenu *Skin Head*...

Aujourd'hui, je me rends compte qu'en émigrant de la campagne vers la grande ville, en ayant constamment à m'adapter à des changements de lieu, de foyer, de valeurs, j'ai perdu une forme de québécitude. Peut-être bien que j'en ai acquis une autre, même si je ne sais pas encore laquelle. En tout cas, j'aime me dire que je fais partie d'un peuple imaginatif, débrouillard, chez qui on trouve une meilleure qualité de vie que chez nos voisins américains. Mon inquiétude, ce n'est pas que les autres Canadiens ne nous reconnaissent pas comme distincts, car, dans les faits, nous le sommes, personne ne peut dire le contraire. Il est vrai que notre parler et notre culture ne sont pas aussi bons que ceux des Français, mais il faut se rappeler

que nous avons été dirigés contre notre volonté vers des institutions anglo-saxonnes. Maurice Duplessis vendait nos ressources naturelles pour "un p'tit pain" aux Américains devant qui il se courbait comme un inférieur. Moi, la chose qui m'inquiète, c'est justement cela, notre manque d'esprit critique face à l'américanisation. Nous sommes inondés d'émissions, de films, sans parler d'Internet, qui transportent une idéologie de l'uniformité faisant l'affaire de nos voisins d'à côté. J'ai voyagé un peu aux États-Unis et je peux dire que je n'en veux pas de leur style de vie hyper-stressant. On est bien mieux ici. Mais les jeunes qui gobent à peu près tout ce qui vient de là-bas, en sont-il conscients? Existe-t-il chez eux un désir de promouvoir une nouvelle identité québécoise? Je n'en suis pas sûr quand je constate chez mes amis l'absence d'idées politiques et communautaires. ■

Geneviève Manseau est orthopédagogue et écrivain.





Littérature sans frontières

Hans-Jürgen Greif

Il est erroné de dire qu'au Québec, les écrivains dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais ont fait leur apparition vers le début des années 1980 : Naïm Kattan (né en Irak) et Alice Poznanska-Parizeau (née en Pologne), par exemple, font figure de précurseurs dès le début des années 1960. Mais il est vrai que, depuis 20 ans environ, les voix des « allophones » s'imposent de plus en plus impérieusement : le premier roman de Sergio Kokis, (*Le pavillon des miroirs* ; 1994) originaire du Brésil, a remporté pas moins de quatre prix littéraires, tandis que Ying Chen, née en Chine, construit depuis une dizaine d'années une œuvre hautement prometteuse. En fait, les écrivains « allophones » ont toujours existé, partout dans le monde (le terme est assez récent ; dans l'édition de 1985, le *Robert* le définit comme caractérisant une personne « dont la langue maternelle est une langue étrangère, dans la communauté où elle se trouve »). Ne mentionnons que quelques noms : Rilke, le plus grand poète de langue allemande au début du XXe siècle, écrivait ses poèmes d'abord en russe, puis en français, avant de choisir l'allemand ; Joseph Conrad, d'origine polonaise, parlait parfaitement bien le français, mais préférait rédiger son œuvre en anglais ; Samuel Beckett écrivait ses pièces de théâtre en français. La célèbre *Salomé* d'Oscar Wilde a été un cas assez curieux, puisque son auteur, un des plus brillants esprits britanniques de la fin du XIXe siècle, l'avait formulée en français d'abord, avant de consentir à la faire traduire en anglais par Alfred Douglas.

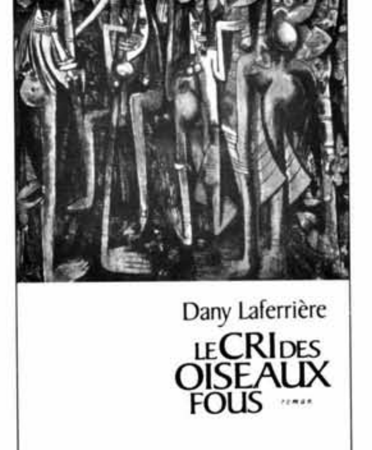
Que se passe-t-il chez l'écrivain qui abandonne sa langue maternelle pour écrire dans celle du pays d'accueil ? Quelles relations établit-il avec la culture de sa nouvelle patrie ? Quel est le regard qu'il jette à la fois sur son passé et sur le présent ? Et quelle est sa perception de l'avenir ? Lui faut-il « tuer » sa langue maternelle pour se « fondre » dans son nouvel environnement ? Ou travaillera-t-il à promouvoir l'« interculturation », un processus où les différences entre les cultures ne sont pas effacées, mais continuent à coexister ?

Il faut relire ce que nous dit Elias Canetti dans la première partie de son autobiographie, *La langue sauvée* (A. Michel, Paris, 1980). Il a été conduit, de façon très douloureuse, vers la langue allemande : né en Bulgarie, Canetti appartient à une enclave sépharade ; sa langue maternelle est l'espagnol de la fin du XVe siècle. Le commerce de la famille s'étend jusqu'en Angleterre ; les parents s'y installent, le petit Elias apprend rapidement – et parfaitement – l'anglais. Quand, après la mort du père, il doit accompagner sa mère à Lausanne, il y acquiert le français. Mais, il se rappelle « la langue d'amour et de culture » dont usaient ses parents en Bulgarie quand ils revenaient d'un voyage à Vienne. Ils avaient refusé d'enseigner l'allemand à leurs enfants ; user entre eux de cette *lingua franca* signifiait appartenir à une culture hautement sophistiquée. La mère était d'avis qu'il fallait *mériter* l'accès à cette langue. L'amour pour son père, l'attachement profond à sa mère font que le jeune Canetti implore celle-ci de lui enseigner l'allemand. Cet apprentissage, tout à la fois pénible et cocasse, l'amène à choisir l'allemand comme langue d'écriture : désormais, il fait partie du monde de ses parents, réclame une filiation qu'il ne renie jamais, même pas quand il apprend les horreurs commises contre son peuple par les nazis.

On le voit bien : l'équation langue = identité n'est plus acceptable. Il faut nuancer : la langue *peut* faire partie de l'identité d'un individu, mais elle ne le *détermine* plus comme entité. Canetti a été d'abord façonné par un espagnol archaïque, ensuite par son contact avec bien d'autres langues de sa région natale (bulgare, roumain, grec, turc), puis par l'anglais, le français, l'allemand. Il a fait un choix, mais il n'est pas « devenu

allemand » parce qu'il a vécu à Berlin et à Francfort. Tout au plus a-t-il assimilé, par sa mère, la culture autrichienne, sans pour autant devenir « autrichien ».

Langue, peuple, patrie, nation : les réflexions d'Annette Paquot dans le dernier numéro de *Cité libre* (Printemps 2000), sont très éclairantes à ce sujet. Les écrivains venus d'ailleurs ont abandonné leur lieu d'appartenance et en ont choisi, délibérément ou non, un autre. C'est ici que le mot d'Amin Maalouf prend tout son sens, quand il affirme qu'il est Français et Libanais à la fois (*Les identités meurtrières*). Mais comment la société d'accueil se comporte-t-elle face à l'écrivain qui n'embrasse pas entièrement la culture du pays d'adoption ?



Pendant près de deux siècles, la langue nationale était considérée comme porteuse de l'« âme » de toute nation en Occident ; écrire exclusivement dans une langue signifiait appartenir officiellement au pays en question, en exprimer « le caractère national ». C'est ainsi qu'à la fin du XVIIIe, mais surtout au début du XIXe siècle, plus particulièrement à la suite des guerres napoléoniennes, les États allemands ont découvert une « âme » nationale, les unissant contre l'envahisseur. Dès lors, la voie s'ouvrait au nationalisme. Nous savons quelles en ont été les conséquences…

Cultures en interaction

Depuis deux décennies environ, nous assistons, surtout en Occident, à des migrations massives, sans précédent dans l'histoire contemporaine, qui rendent les frontières poreuses. Ceci n'est pas sans heurter les adeptes des cultures « pures », non métissées. Au Québec, qui se définit lui-même comme terre d'immigration, les nouveaux arrivants se concentrent surtout dans la région montréalaise : ils y rencontrent plus facilement d'anciens compatriotes qui les aident à mieux s'insérer dans le nouveau contexte et leur facilitent souvent l'insertion dans le marché du travail. C'est donc essentiellement dans la région métropolitaine qu'il faut chercher ces écrivains « pas comme les autres » qui (re)pensent leur relation avec la culture de leur pays d'origine et celle du Québec. À l'heure actuelle, il ne s'agit plus de poser la question suivante : « Qu'est-ce que la littérature québécoise ? », mais plutôt « De quelles sources se nourrit-elle ? »

Dans son excellent essai *L'écologie du réel : mort et naissance de la littérature québécoise* (Boréal, Montréal, 1988), Pierre Nepveu a très tôt interrogé les concepts d'ethnicité et d'étrangeté, où le premier signifie que l'étranger menace l'identité spécifique du pays d'accueil, tandis que le second traduit et l'angoisse et la fascination des Québécois « de souche » qui se perçoivent eux-mêmes comme une ethnie en migration, abandonnée par sa mère-patrie : du coup, *l'étranger devient le miroir de son propre destin.*

Entre souvenir et métissage

Dans un premier temps, il faut distinguer deux tendances qui ont longtemps dominé la production littéraire « allophone » : 1) la littérature *migrante*, qui parle du pays perdu ou laissé ; 2) les textes proposant un *métissage* où la mémoire originelle s'inscrit dans l'espace et le temps de l'Ici. On peut dire qu'aujourd'hui la première est de moins en moins pratiquée : par le regard tourné vers le passé, teinté de nostalgie, le pays laissé est encore dépeint soit comme le paradis perdu, ou du moins comme un coin de la terre où il faisait bon vivre malgré la misère qui a poussé l'individu à s'exiler, soit comme matière à comparaison avec le Québec.

Dès le début des années 1980, c'est la deuxième tendance qui l'emporte. Ainsi, Dany Laferrière connaît un immense succès avec son premier roman, *Comment faire l'amour avec un Nègre sans se fatiguer*[1].

[1] VLB, Montréal, 1985. Une version filmique a été réalisée par Jacques Benoît et le livre a rapidement été traduit en anglais.

L'auteur, d'origine haïtienne, s'attaque à l'image stéréotypée de Montréal (ville ouverte, tolérante, vouée au cosmopolitisme) par le truchement d'un texte puisant dans l'autobiographie, qui révèle les difficultés d'adaptation de jeunes Noirs haïtiens en plein cœur de Montréal, rue Saint-Denis. Le roman souligne clairement l'étrangeté et la négritude des protagonistes, en les opposant aux comportements des Blancs de « vieille souche », tant anglophones que francophones. Ici, comme dans *Chronique de la dérive douce*, roman paru presque 10 années plus tard, Laferrière soumet au lecteur un dur constat, repris par bien d'autres écrivains « allophones » : pour l'immigrant, le Québec représente un nouveau point de départ, porteur du rêve américain qu'ils ont nourri depuis leur enfance. En même temps, ils déplorent la perte de la langue maternelle, dernier lien ténu les unissant à l'ancienne patrie. Refusant de s'installer dans un ghetto – ce qui reviendrait à endosser la politique du multiculturalisme, dont avait traité Neil Bissoondath dans son remarquable essai *Le marché aux illusions. La méprise du multiculturalisme* (Boréal, Montréal, 1995) – qui ne serait qu'un pâle reflet de l'ancien contexte culturel, l'immigrant de Laferrière et de beaucoup d'autres écrivains perçoit la société québécoise comme une société fragmentaire, dont les souvenirs restent souvent incommunicables.



Plus nostalgique encore est le regard des auteurs italophones. Chez eux, le sentiment de l'abandon par la mère-patrie prend le dessus : l'Italie encourage ses enfants pauvres à émigrer aux quatre coins du globe. Chez Antonio D'Alfonso ou encore, mais dans une moindre mesure, Fulvio Caccia, la première génération reste profondément attachée à l'Italie, tandis que la seconde appartient déjà à une culture hybride. C'est ce que démontre clairement Marco Micone dans sa pièce de théâtre *Addolorata* (Éditions Guernica, Montréal, 1984) et dans un beau recueil de textes courts, *Le figuier enchanté* (Boréal, Montréal, 1992). Le narrateur du recueil est catégorique : « Ni tout à fait italienne, ni tout à fait québécoise, ma culture est hybride » (p. 100), rejoignant en cela ce que dit D'Alfonso dans *Avril ou l'anti-passion* (VLB, Montréal, 1990) : « Qui suis-je ? Je me pose la question. Moi, Québécois, dois-je me dire Italien ? Moi, Italien, dois-je me dire Québécois ? Les réponses aux questions ontologiques ne surgiront nullement du concept 'pays'. Un pays, c'est quoi au juste ? Un territoire, une nation, ou pire, une mythologie d'enracinement ? » (p. 157)

D'autres écrivains, d'origine arabe surtout, abordent la question de l'identitaire de façon moins directe. Dans son texte *Le double conte de l'exil* (Boréal, Montréal, 1990), Mona Latif Ghattas relate la rencontre de deux exilés, l'un de « l'intérieur » (une autochtone), l'autre de « l'extérieur » (un passager clandestin venu d'Anatolie), qui doivent faire face aux clichés frappant tant les « néos » que les autochtones : voleurs d'emploi, travail au noir, paresseux, poids sur la société, revendications de droits, mépris de la part des Blancs, etc. Quand l'immigrant clandestin est expulsé, malgré les efforts de sa partenaire autochtone pour l'intégrer dans sa vie à elle et dans la société québécoise, elle retourne chez les siens afin de retrouver ses racines et son identité.

Fragmentation de l'identité

En 1987, Naïm Kattan avait écrit dans son essai *Le réel et le théâtral* : « Je n'accepte pas la fixité des lieux sûrs et le confort des certitudes ». Ceci ne signifie pas, comme chez d'autres écrivains, l'acceptation de la précarité et du fractionnement qui caractérisent la postmodernité, mais un choix délibéré : vivre librement dans la culture de son choix, sans attachement à un groupe ethnique en particulier.

Il est un roman qui allie ville et existence possible dans la postmodernité : dans *La Québécoite* (Québec/Amérique, Montréal, 1983), Régine Robin (Régine Ajzersztejn, d'origine polonaise) situe la narratrice à Montréal, d'abord dans le milieu juif, ensuite à Outremont, finalement dans le quartier autour du marché Jean-Talon. La narratrice, elle aussi originaire de Pologne, élevée à Paris et désormais « installée provisoirement » à Montréal, se sert de la métropole comme miroir de sa propre existence fragmentée : « Ville schizophrène, patchwork linguistique, bouillie ethnique » (p. 80). Malgré ses projections d'existences possibles – dans un tour de force particulièrement réussi, le roman n'utilise que la forme du conditionnel –, la narratrice, la « fausse petite Française », sait à tout moment que « la parole immigrante est insituable, intenable. [...] Elle ne s'installe pas. Parole sans territoire et sans attache, elle a perdu ses couleurs et ses tonalités » (p. 198).

Pour Régine Robin, il s'agit avant tout de confronter la mémoire individuelle à la mémoire collective. De nouvelles formes littéraires peuvent ainsi surgir de ce rapport de frontière avec la langue maternelle, rendant utopiques les concepts de « pureté » et de « non dilué », au centre des discours passéistes. Ce roman met de l'avant une société plurielle, caractérisée par le fractionnement, la multiplication de l'identité, à l'image de la réalité montréalaise. En cela, Régine Robin est suivie par de nombreux écrivains, tant « de souche » qu'« allophones » : Jacques Poulin (*Volkswagen blues*), Jacques Brault (*Il n'y a plus de chemins*, prenant le chemin inverse, où l'individu se réduit à rien), Sergio Kokis (*Le pavillon des miroirs*, *Un sourire blindé*), Ying Chen (*Les lettres chinoises*), ces auteurs présentent de plus en plus une forte fragmentation du récit et cherchent la confrontation avec la culture de l'Ici, tout en refusant de se laisser assimiler ou de se confiner dans un ghetto culturel.

Perspectives

Il est évident que les frontières entre les cultures se font floues, du moins dans l'espace urbain montréalais. La société en émergence est marquée par une forte interculturation, où l'individu n'est plus porteur d'une seule culture, mais se dote désormais d'identités multiples, précisément comme l'avait souligné Amin Maalouf. En dépassant ses anciennes frontières, Québécois « de souche » et « néo-Québécois » (le terme est malheureux puisqu'il établit immédiatement la distance entre les uns et les autres ; aucune autre communauté francophone ne l'emploie) se fondent dans une mobilité encore impensable au milieu des années 1970, créant de multiples lieux de rencontre où l'on apprend à mieux se connaître, comme des marchés, des restaurants, des cafés, etc. Les institutions légitimant la littérature, universités, revues littéraires, ont depuis longtemps tenté d'harmoniser le discours des textes de ces « écrivains venus d'ailleurs » et celui des « vieilles souches ». Mais les textes « allophones » échappent de plus en plus aux tentatives de les compartimenter et s'appuient de moins en moins sur la comparaison ancienne mère-patrie/pays d'accueil. Désormais, ils font partie intégrante du corpus de la littérature québécoise.

De beaux exemples pour cette fusion sont les derniers romans de Ying Chen, *L'ingratitude* et *Immobile*, qui situent la narration dans un contexte chinois, mais parlent de manière très convaincante d'une problématique touchant tout être humain. À un autre niveau, le jeu de miroirs pratiqué par Sergio Kokis, depuis son premier roman jusqu'à son plus récent, *Le maître de jeu* (XYZ, Montréal, 1999), à l'intertextualité omniprésente, laisse clairement entendre qu'il n'y aura plus deux sortes de littérature.

Désormais, il s'agira de littérature tout court. ■

**Hans-Jürgen Greif
est professeur au département des littératures, section études germaniques, de l'Université Laval.**

Citoyens sans frontières

NADIA KHOURI

C'est étrange comme, parfois, une définition peut donner l'illusion de la permanence. Avant de lire le recueil d'essais clairvoyants qu'ont publié Alan Cairns et ses collaborateurs et qui est intitulé *Citizenship, Diversity and Pluralism*[1], j'avais fait mienne la formule « passe-partout » qui définit la citoyenneté comme l'ensemble des droits et devoirs réciproques qui existent entre une personne et l'État dans lequel elle réside. Parce que je privilégie un *nationalisme civique* inclusif, ma notion de citoyenneté confère à l'État la responsabilité de s'assurer que tous ses citoyens, quelles que soient leur origine ou leur culture, soient égaux en droits, se voient attribuer la citoyenneté en fonction de leur loyauté à des valeurs et à des institutions communes, et coexistent, avec leurs différences, dans un climat d'harmonie et de tolérance. Mes points de référence, je les trouve dans la longue histoire de la citoyenneté depuis l'époque romaine et dans l'évolution des diverses chartes des droits et libertés, dont l'aboutissement a été l'adoption par les Nations unies de *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, en 1948. J'aime à croire que je suis une universaliste, mais je suis aussi réaliste. Je sais que, pour s'épanouir, mes droits et libertés civiques ont besoin d'un cadre protecteur, soit le territoire circonscrit de mon État. Par chance, ce dernier jouit du respect de la communauté internationale, ce qui m'encourage d'autant plus à contribuer à la pérennité de sa souveraineté.

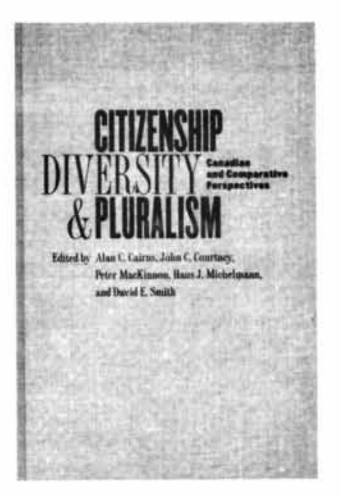
Mais voici qu'Alan Cairns et ses collaborateurs m'obligent à sortir de mon cocon politique pour faire face à la réalité complexe et changeante. La citoyenneté est polysémique, affirment-ils ; la loyauté exclusive à l'État n'est pas une condition absolue ; les frontières sont relatives ; les États, quoique encore importants, sont en déclin. Il faut « repenser nos paradigmes ». Virginia Leary, professeur de droit, prétend de son côté que le concept de *universal personhood* (p. 247-248), c'est-à-dire une forme de citoyenneté universelle, sans frontières, modifie voire restreint (!) les droits et obligations liés à la citoyenneté. L'idée n'est pas neuve. C'est en effet l'un des principes qui sous-tendent *La Déclaration universelle des droits de l'homme* et que je peux invoquer pour rappeler à l'État qu'il doit respecter mes droits, ici, au Canada. C'est vrai, poursuit Leary, mais, parce qu'il s'agit d'un traité international important, les droits et libertés dont il est question ne sont pas ceux des nationaux des pays signataires mais ceux de « tous et chacun », sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, de richesse et de statut social ou autre, et sans distinction non plus, c'est là un détail important, de l'origine *nationale*. Qu'advient-il alors de l'État *national* souverain ?

Leary rétorquerait sans doute que la nationalité reste importante pour les individus dans toutes sortes de contextes, notamment là où interviennent la législation fiscale, les critères de résidence, et les lois relatives aux successions, à l'extradition et à l'état civil. À un niveau plus global, toutefois, « il existe une tension fondamentale entre la formulation d'un droit international sur les droits de la personne et le désir des États de protéger leur souveraineté nationale ». Selon elle, les décisions concernant la citoyenneté doivent évidemment continuer de ressortir à l'État souverain, mai ce pouvoir n'est pas illimité. Le droit international sur les droits de la personne circonscrit nécessairement la souveraineté nationale, d'où cette tension, particulièrement évidente en ce qui a trait à la citoyenneté (p. 252).

---

[1] Alan Cairns, John Courtney, Peter MacKinnon, Hans Michaelmann et David Smith, *Citizenship, Diversity and Pluralism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 288 pages.

Les définitions englobantes et « passe-partout » de la citoyenneté appellent certains éclaircissements. Prenons l'exemple de celle qui définit le citoyen comme le détenteur de droits importants : elle est implicitement exclusive puisqu'elle en prive les non-citoyens, perpétuant ainsi une grave inégalité. De plus, les personnes sans citoyenneté, sans État, les « apatrides », se retrouvent sans protection, sans droits (p. 248). Qu'advient-il d'elles ? N'ont-elles pas le droit d'être protégées de la condition d'apatride ? Si nous croyons sincèrement que les droits et libertés de nos citoyens sont le reflet des droits et libertés tels qu'ils sont reconnus universellement, nous devons affirmer que tous les individus sont fondamentalement égaux du simple fait qu'ils sont des « personnes ». Sinon, comment pourrions-nous justifier, nous qui avons un État à nous, de contrôler le pouvoir qu'a le gouvernement de faire de nous ce que bon lui semble ? Repenser ce paradigme entraîne toutes sortes de conséquences. Voici en substance ce que nous affirmons : 1) point n'est besoin d'être citoyen d'un État pour jouir de la protection que celui-ci accorde à ses citoyens ; 2) la souveraineté de l'État n'est pas sacro-sainte si le gouvernement bafoue les droits fondamentaux de ses citoyens ; et 3) les frontières ne sont plus des murailles de Chine, tout au moins pour ce qui est des « personnes ».



Soyez rassurés, heureux détenteurs d'un passeport. La création d'un État pour tous n'est pas pour demain, tant s'en faut. Mais c'est là qu'intervient une dialectique intéressante entre le global et le local. L'internationalisation des droits de la personne donne en fait plus de poids à la notion de citoyenneté. Avec la lucidité et la clairvoyance qu'on lui connaît, Cairns démontre qu'avec l'assujettissement de l'autorité de l'État à l'opinion internationale en matière de droits de la personne, les citoyens savent que ces droits sont légitimes et qu'ils peuvent rappeler leur gouvernement à ses responsabilités civiles, le cas échéant (p. 14). Celui qui veille au respect des droits joue un rôle important. En transférant ce rôle de l'État au citoyen, le droit international en matière de droits de la personne souligne le devoir de l'État d'octroyer des droits à ses citoyens. Autrement dit, les droits de la personne, c'est aussi bon pour vous que pour l'État ! Fidèle à sa réputation de penseur lucide, et clairvoyant, Cairns fait un pronostic révolutionnaire : « On pourrait fort bien imaginer que, dans un avenir assez lointain, le monde sera constitué de plusieurs centaines d'États distincts qui gouverneront non pas leurs nationaux mais simplement les citoyens jouissant de droits universels qui se trouvent sur leur territoire. Les droits sont plus mobiles que les États. » (p. 13)

Il va sans dire que l'institution que représente la citoyenneté va devoir relever des défis de taille, souvent contradictoires, de surcroît. Ainsi, des phénomènes comme les migrations massives et une démographie ethnique sans cesse changeante doivent coexister avec des politiques identitaires, des nationalismes internes, indigènes ou autres. Tous ces facteurs font ressortir l'incapacité croissante des centres à imposer une définition unidimensionnelle de la culture. Tandis que s'opèrent, dans certaines régions, des restructurations politiques et une diversification croissante de la citoyenneté des nouvelles unions (l'Union européenne), on assiste, ailleurs, à l'effondrement d'anciens empires (l'Union soviétique et la Yougoslavie). La mondialisation est un phénomène multidimensionnel. Elle a encouragé les déplacements de populations et déclenché l'internationalisation des droits de la personne. Mais elle a aussi affaibli la capacité des États de contrôler leur économie interne, ce qui ne les incite guère à garantir des droits sociaux et des programmes de bien-être aux travailleurs immigrés, en plus de leurs citoyens. À ce propos, Keith Banting, théoricien politique, analyse l'importance de la citoyenneté sociale comme outil d'intégration, de diversité et d'égalité.

et il met en garde contre ce qu'il appelle le « chauvinisme social », que des majorités frustrées risquent de vouloir afficher à l'égard de minorités immigrantes.

Une diversité galopante : telle est la réalité. Un autre penseur politique, Walker Connor, montre que les frontières politiques ne coïncident pratiquement plus avec les frontières ethniques. On compte actuellement plus de 180 États dans le monde, mais une quinzaine à peine peuvent être considérés comme foncièrement homogènes : le Japon, l'Islande, les deux Corées, le Portugal et quelques autres. L'État multi-ethnique est la structure politique la plus courante, mais sa stabilité sera de plus en plus précaire face aux pressions du nationalisme ethnique.

Institution malléable et contestée, la citoyenneté peut servir à atteindre des objectifs divers, souvent contradictoires. Dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, elle divisait la population ; dans la nouvelle Afrique du Sud, elle contribue à son unité. Au Canada, le nationalisme autochtone prône le concept de citoyenneté autochtone pour les futures nations autochtones qui s'auto-gouverneront. Reste à savoir comment on pourra concilier cette nouvelle citoyenneté avec la citoyenneté canadienne. « Le combat que se livrent le Québec et le Canada pour se rallier l'allégeance des Québécois est en fait un combat entre des conceptions différentes de la citoyenneté. » (p. 10)

La diversité ethnique complique grandement la tâche du citoyen d'instaurer une société fraternelle et accueillante, fait remarquer Cairns, mais il fait une distinction importante entre la diversité multiculturelle et la diversité multinationale : la première s'opère beaucoup plus facilement que la seconde. Lorsque des pressions multiculturelles amènent la majorité à modifier sa conception de l'identité civique et de l'appartenance au peuple pour inclure d'autres cultures, les nationalismes ethniques internes, surtout ceux qui revendiquent un territoire, interviennent pour contester l'intégrité même de l'État et sa définition de citoyenneté et de peuple. Ces nationalismes se placent de plus en plus à l'écart de la société qu'ils rejettent. Par exemple, les nationalistes autochtones et les nationalistes québécois ne veulent pas participer à la société canadienne : leur objectif : le maximum d'autonomie gouvernementale. Ce qui a pour effet d'affaiblir les liens de solidarité civique parmi les citoyens en général. Le groupe des « nous » s'en trouve considérablement tronqué.

Le principe de l'auto-détermination pour le groupe tronqué présente un certain nombre de problèmes. Il suffit de penser aux fractures sociales qu'a provoquées le projet sécessionniste au Québec. Elles se sont produites non seulement entre le Québec et le reste du Canada, entre les francophones fédéralistes et les francophones souverainistes, mais aussi, par exacerbation des divisions ethniques, entre d'une part les souverainistes, qui sont en grande majorité des francophones de vieille souche, et d'autre part les Autochtones, les anglophones et les allophones, qui s'opposent unanimement à la sécession du Québec. Comme le fait remarquer Anthony Birch, « Sur les plans sociologique et politique, le monde est dans le désordre le plus complet. » Il abrite beaucoup trop de groupes culturels qu'une grande mixité empêche de prétendre à l'autonomie gouvernementale, de sorte que le principe de l'auto-détermination n'est pas un critère approprié pour déterminer le type d'organisation d'un gouvernement (p. 70). Le danger d'une fracture entre les citoyens devient alors très réel.

Le nationalisme autochtone au Canada a aussi été un instrument de division au sein des Autochtones eux-mêmes, surtout parmi les Indiens inscrits. Bon nombre de femmes autochtones, par exemple, ne voulaient pas de l'autonomie gouvernementale parce qu'elles craignaient de perdre la protection que leur garantit *La Charte canadienne des droits et libertés*. Même l'étiquette « Indien » est trompeuse. Il y a beaucoup de mariages mixtes. Qui plus est, la moitié de la population autochtone vit en dehors des réserves. Cent cinquante mille Autochtones font ou ont fait des études universitaires. Comment un gouvernement autonome local va-t-il pouvoir satisfaire de tels besoins ?

À cette question, John Borrows, professeur de droit à l'Université de Colombie-Britannique, directeur des études juridiques

des Premières nations et lui-même d'ascendance ojibway, donne pour réponse ce qu'il qualifie de « message transformateur et proactif ». Il encourage ainsi les Autochtones à participer davantage à la société en prenant le contrôle des affaires canadiennes. Il s'agit là d'une réorientation à la fois radicale et positive du discours autochtone, autour des thèmes de l'égalité, de l'intégration nationale complète et de l'ouverture :

> La citoyenneté autochtone doit inclure tous les habitants de la planète qui viennent vivre chez nous. Il nous faut un premier ministre autochtone, un juge autochtone à la Cour suprême, et un grand nombre de cadres autochtones [...]. Des scientifiques, des médecins, des avocats et des enseignants autochtones [...], des dirigeants syndicaux et des militants sociaux aussi bien que des théoriciens de droite. (p. 74)

En revanche, le discours des Québécois sécessionnistes ne repose pas sur des assises civiques très claires, ainsi que le démontre Jeremy Webber, professeur de droit. Le nationalisme civique québécois est-il vraiment civique, demande-t-il ? Le concept de *Québécois* a une connotation restrictive d'appartenance ethnique, et donne à l'élément culture un poids beaucoup plus important qu'on ne le pense. Lorsque les nationalistes entonnent *le Québec aux Québécois*, aux rassemblements souverainistes, il faut faire « des contorsions impossibles » pour essayer d'y trouver une signification civique (p. 90). Si le nationalisme québécois était purement civique, affirme Webber, ses adeptes devraient considérer le Canada comme un pays au même titre que le Québec. Or, les indépendantistes québécois qui se disent ouverts à la diversité rejettent dans le même souffle un Canada bilingue et multiculturel. Leurs efforts pour ouvrir le mouvement nationaliste aux citoyens d'autres origines sont plus stratégiques que sincères. Lorsqu'ils parlent de « la volonté de la majorité », il s'agit non pas de la majorité de tous les Québécois, mais de celle d'un groupe ethnique ou plus précisément, pour comble de semblant démocratique, de la majorité d'une majorité. Jacques Parizeau fut on ne peut plus clair, le soir du référendum, quant aux votes qui comptaient vraiment. Quoi qu'il en soit, la préférence accordée au français ne peut pas se justifier sur un plan purement civique, pas plus qu'on ne peut la défendre en soutenant que seuls les individus qui parlent une langue donnée peuvent être les gardiens de l'État (pp. 91-91).

Dans le contexte actuel de la mondialisation et du discours sur les droits de la personne, les tactiques des sécessionnistes sont plutôt bizarres. Je ne dis pas que le sécessionnisme est, foncièrement et dans tous les cas, illégitime ou insolite, mais plutôt qu'il se justifie lorsqu'un peuple disposant d'un espace territorial est constamment victimisé par l'État auquel il appartient, et qu'il n'y a pas d'autre solution. Le sécessionnisme québécois est étrange parce qu'il survient dans un État qui est reconnu internationalement pour son libéralisme et son respect de la démocratie, de la diversité et des droits sociaux et humains. Il ne cadre pas du tout avec la logique historique, politique et morale. Les sécessionnistes en sont conscients ; ils savent parfaitement que le discours international sur les droits de la personne se reflète dans les politiques publiques canadiennes, que cela met leur projet sur la défensive et les contraint à prendre le contre-pied par une rhétorique civique grandiloquente. Mais, comme le souligne Webber, cela relève davantage de la stratégie que de la sincérité.

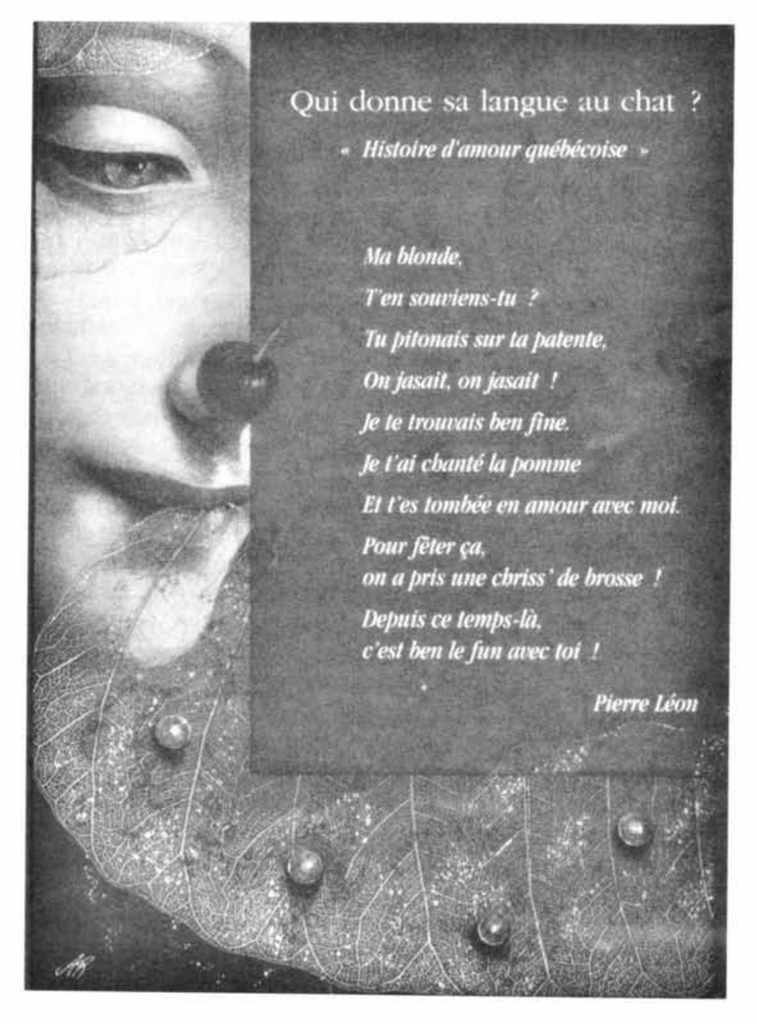
Le nationalisme ethnique impose aux citoyens l'impérialisme de l'identité unique. Il l'appauvrit en l'encerclant de barrières et en l'enfermant dans une définition étroite du moi qui paraît aujourd'hui tout à fait anachronique. Cairns résume la chose on ne peut plus clairement :

> Les identités uniques sont néfastes : psychologiquement, parce qu'elles nous amènent à faire fi de notre complexité ; politiquement, parce qu'elles accentuent nos divisions ; moralement, parce qu'elles répriment l'empathie et nous autorisent à faire à autrui des choses horribles, sans aucuns remords. Elles rendent la noble fonction de citoyen pratiquement inaccessible. (p.21) ■

Nadia Khouri
enseigne la philosophie au
Collège Dawson à Montréal.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Pierre Léon, poète « québécois » !*



Pour la semaine de la francophonie en France, le ministère des Affaires Culturelles de la région d'Alsace a demandé à l'universitaire franco-ontarien Pierre Léon d'écrire un poème canadien. Ce poème vient d'être publié sur une carte postale, reproduite ici, accompagné d'un fort joli dessin de l'artiste Anne Romby. Lorsque Pierre Léon a reçu un paquet de ces cartes postales, il a eu la surprise de voir son « Histoire d'amour canadienne » devenue « Histoire d'amour québécoise » . Le journal *Les Nouvelles d'Alsace* l'a présenté aussi comme tel. Pierre Léon n'en tire ni vanité ni complexe ! Mais cela le fait un peu sourire. Il trouve seulement symptomatique que, pour un Français, « francophone d'Amérique du Nord » égale « Québécois » !

Au verso de la carte postale, on trouve un petit lexique destiné à ceux qui auraient donné leur langue au chat devant un vocabulaire inusité en France : *pitonner* : tapoter, pianoter ; *patente* : un truc, un objet indéterminé, ici un clavier d'ordinateur ; *chanter la pomme* : faire la cour, baratiner ; une *chriss' de brosse* : une sacré cuite ; *c'est le fun* : on s'amuse bien.

La carte postale, distribuée à des milliers d'exemplaires, a eu tant de succès que Pierre Léon – curieusement connu en Alsace surtout pour son *Mariage politiquement correct du petit Chaperon rouge* – vient d'être invité par les Affaires Culturelles d'Alsace comme écrivain en résidence à Strasbourg. Il devra écrire, en un mois, une nouvelle ou un court roman de 80 pages, qui sera publié dans la collection littéraire du ministère des Affaires culturelles. ■

---

* Ce texte a originellement paru dans *L'Express*, hebdomadaire francophone de la région de Toronto.

Compte rendu

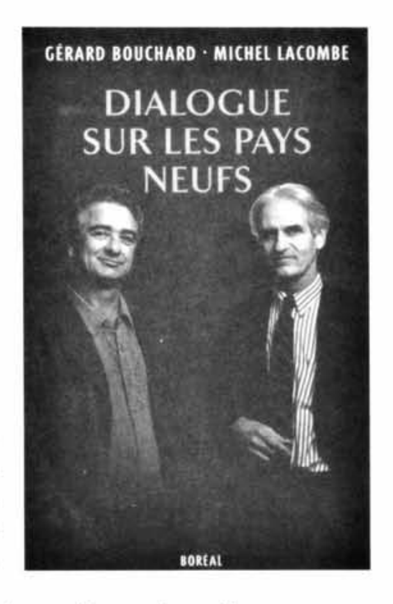
Gérard Bouchard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*, Boréal, Montréal, 1999, 224p.

Ce livre, assez populaire dans les milieux nationalistes, nous plonge dans l'état d'âme des Québécois à travers le prisme d'un dialogue biaisé entre Gérard Bouchard, historien québécois très en vue, frère du premier ministre du Québec, et un journaliste de Radio-Canada, Michel Lacombe. Pour ceux qui s'intéressent à la psychologie sociale, à toute la problématique autour de l'identité québécoise et à certaines des idées actuellement en vogue parmi les intellectuels nationalistes québécois, le livre offre des pistes parfois originales dans une perspective historique qui se veut comparative.

Dans *Dialogue*, Bouchard se sert abondamment de son interprétation des expériences américaine, mexicaine, australienne, néo-zélandaise et même sud-africaine pour corroborer les thèses qu'il avance, tout en escamotant curieusement l'expérience canadienne. Incidemment, Gérard Bouchard participe activement depuis quelque temps aux débats qui animent la gent sécessionniste en mal de ressourcement de son projet. Il a contribué à la série d'articles sur la nation publiée l'été dernier dans *Le Devoir* et au colloque qui l'a suivi à l'Université McGill, en octobre 1999 (Voir la critique qu'en fait Frédéric Boily, dans *Cité libre*, Hiver 2000). De plus, il s'est engagé dans une polémique publique avec John Ralston Saul au sujet du livre de ce dernier, *Réflexions d'un frère siamois* (Voir l'analyse d'Annette Paquot, dans *Cité libre*, Printemps 2000).

Dialogue sur les pays neufs, qui s'inscrit dans l'effort de rajeunissement du discours indépendantiste, a été louangé par Louis Cornellier, dans *Le Devoir* du 23 janvier 2000, qui concluait son compte rendu par : « On en veut encore ».

Je dis plus haut que ce dialogue est biaisé parce que le lecteur aura vite pressenti la conclusion : les Québécois doivent obtenir leur propre État souverain pour réaliser pleinement leur identité nationale et pour se protéger contre ce qui les menace, à savoir le fédéralisme canadien et la mondialisation. Ici, Gérard Bouchard n'innove en rien et ne fait que reprendre à son compte l'imaginaire indépendantiste en l'adaptant au contexte de la fin des années 1990. L'originalité de M. Bouchard réside plutôt dans le fait que tout au long du dialogue, il ébranle – sans pour autant développer son analyse – plusieurs dogmes que la propagande nationaliste répète mécaniquement depuis des années.



Il affirme, entre autres : 1) que la culture québécoise pourrait bien être multiple (au grand dam de tous ceux qui la considèrent comme unique) ; 2) que la fameuse Conquête anglaise de 1760 ne serait en fait qu'une « Cession » de la colonie française à l'Angleterre (l'historien Maurice Séguin, un des maîtres à penser du mouvement indépendantiste dans les années 1960, qui faisait de cette « Conquête » la pire des catastrophes, doit s'être retourné dans sa tombe) ; 3) que les Québécois auraient plutôt été trahis par leurs clercs ultramontains (au grand dam des héritiers de Lionel Groulx) ; et 4) que la Révolution tranquille des années 1960 ne serait qu'une version québécoise de ce qui s'est passé dans les autres sociétés occidentales.

On pourrait penser que Gérard Bouchard jette les bases de ce qui pourrait devenir de nouveaux paradigmes de l'historicité québécoise, qu'il ouvre de nouvelles voies aux recherches futures : réécriture d'une histoire nationale plus inclusive, études historiques comparatives, nouveaux regards sur la vie quotidienne et les manifestations culturelles des couches populaires, etc. Il faut cependant déchanter car il ne s'agit certainement pas d'un grand bouleversement de la pensée nationaliste : la démarche de Gérard Bouchard est truffée de concepts flous, de

contradictions et d'une « rigueur » qui jouxte l'endoctrinement.

Son adhésion indéfectible au nationalisme québécois écarte d'emblée tout semblant d'objectivité ; lui aussi succombe aux postulats présupposés de l'équation simpliste nation = peuple = Québec-pays-séparé-du-Canada. Parmi les concepts flous qui constituent la marque de commerce de l'ouvrage, dès les premières pages on retrouve : « nos états d'âme collectifs », le déploiement de « toute notre identité », l'« expérience identitaire », la « dynamique identitaire », la « conscience collective », la « mémoire collective » parfois bloquée, parfois « longue », parfois courte ou parfois « honteuse », la « crise identitaire », et j'en passe.

Les « nous », gros comme un bras, ramassés en moule national collectif, abondent. Par ailleurs, l'utilisation systématique de concepts flous – il admet lui-même au cours du dialogue que « la situation identitaire est floue, en pleine mouvance » (p. 158) – semble l'autoriser à dire à peu près n'importe quoi et à interpréter n'importe comment. Le tout repose sur une méthodologie d'une prétendue rigueur scientifique.

Ailleurs dans le livre, sa rigueur devient plutôt ridicule et ne cherche qu'à rendre plus crédibles des absurdités nationalistes « classiques » du genre : la logique cul-de-sac d'une minorité qui deviendrait majorité, les épouvantails de ce qui « nous » menace pour arriver à des fins identitaires nationales (p. 156), ou l'affirmation que pour avoir un « minimum de concertation » dans une société, il faudrait n'avoir qu'une seule langue (p. 164). Pourtant, saviez-vous qu'au sein de l'Union européenne (UE), il y a une quarantaine de langues parlées par les diverses populations, 13 langues reconnues par le Parlement européen et cinq langues officielles au sein des instances de l'UE (l'allemand, l'anglais, le français, l'espagnol et l'italien) ? Or n'en déplaise à monsieur Bouchard, l'UE multilingue arrive souvent à se concerter. Certains auteurs et politiciens parlent même d'une identité européenne en construction.

La salade de concepts flous et de « rigueur » scientifique, assaisonnée aux préjugés nationalistes, produit des contradictions qui surgissent allègrement un peu partout dans l'ouvrage. Je donnerai comme exemples le problème identitaire qui sera éventuellement réglé bien qu'il soit flou et en mouvance perpétuelle (p. 157), l'équation nation = langue = pays, ou l'« ouverture » aux autres cultures pour autant qu'elles s'intègrent à la nôtre (chapitre 9). Mais pour moi, la plus grande contradiction, celle que l'on retrouve en filigrane tout au long du dialogue, est la suivante. D'une part, Gérard Bouchard nous démontre, avec raison, que l'identité et les cultures (des classes sociales : populaire, savante) des Québécois se transforment constamment, mais d'autre part, cette identité plurielle se conjugue au singulier lorsqu'elle devient, comme par magie, une Identité nationale avec un grand « I », à la fois unique, mystérieuse et quasi sacrée. Parfois ce sont les cultures très différentes au sein de la société qui n'en forment qu'une seule – même quand elles se trahissent mutuellement (! ? !) (p. 112) ; parfois ce sont les identités multiples en perpétuel mouvement qui se confondent en une seule, parfois ce sont les mémoires également multiples qui se métamorphosent subitement pour ne devenir qu'une seule mémoire collective. Plus de sept millions de Québécois, aux mille et une expériences diverses et aux mille et un états d'âme différents, composeraient-ils un grand tout collectif doté d'une seule identité et d'une seule mémoire ?

Quand on ne conçoit l'histoire qu'à travers les mythes du devenir identitaire de la nation, quelle que soit la définition « plus inclusive » que l'on souhaiterait lui donner, on risque d'arriver à des clichés grossiers ou, au mieux, aux mêmes vieux clichés parés d'habits neufs. Quel dommage ! Une conception générale de l'Histoire avec un grand « H », qui repose sur une démarche interdisciplinaire imprégnée d'universalisme et qui se perçoit un peu comme une science de la liberté me semble tellement plus prometteuse. Au contraire de Louis Cornellier, moi, je conclurais plutôt ainsi : « Assez du même vieux discours nationaliste identitaire remodelé ! » ■

Claude Péclet ,
professeur d'économie

La clarté, vue par une linguiste

ANNETTE PAQUOT

La clarté des textes est un signe de l'honnêteté des esprits.
– André Maurois

L'homme est un animal qui veut du sens.
– Albert Camus

La loi C-20, dite sur la « clarté », stipule que la Chambre des communes doit déterminer si la question (posée lors d'un éventuel référendum sur la sécession d'une province) est suffisamment claire pour permettre qu'on déclenche le processus des négociations menant à la sécession. Ce texte mentionne deux cas dans lesquels la question ne serait pas claire et, à cette occasion, oppose la notion d'ambiguïté à celle de clarté. Professeur de sémantique, j'aimerais montrer que la linguistique peut contribuer au débat sur cette question et être utile aux décideurs.

Qu'est-ce que la clarté d'une phrase, d'un texte ? Le *Grand Robert* nous dit que c'est le « caractère de ce qui est intelligible, se comprend sans effort excessif » et, plus loin, il précise que c'est la « qualité de ce qui est sans ambiguïté ». Cette définition d'un dictionnaire général qui fait autorité correspond à un emploi non spécialisé du mot *clarté*. Qu'en est-il de la langue des spécialistes du langage ? Le mot *clarté* y connaît-il des usages particuliers ? Il faut bien répondre que non : on ne le trouve pas dans les index de la plupart des traités et des manuels spécialisés ni dans les dictionnaires de la linguistique. Bien plus, il est de mise chez les linguistes de répudier avec vigueur la conception littéraire classique de la clarté française, dont le défenseur le plus connu est Rivarol, qui évoquait « cette admirable clarté, base éternelle de notre langue » et continuait, on le sait, en proclamant que « ce qui n'est pas clair n'est pas français »[1].

La clarté du discours n'est donc pas un concept qui relève directement de la linguistique. En revanche, l'ambiguïté – que la loi C-20, comme le dictionnaire, considèrent avec raison comme opposée à la clarté – est, elle, au centre des préoccupations des linguistes qui s'intéressent au sens. Disons, en simplifiant, qu'une phrase est ambiguë si elle admet plusieurs interprétations totalement différentes ou contradictoires.

Il y a plusieurs types d'ambiguïté. Ainsi, l'ambiguïté d'une phrase peut résulter du fait qu'elle contient un mot polysémique, c'est-à-dire un mot qui a plusieurs sens, comme le mot *guide* dans « Pierre ne voyage jamais sans son guide », où *guide* peut désigner une personne ou un livre. Dans le domaine de la politique, comme dans la langue courante, de nombreux mots sont polysémiques, ce qui peut les prêter à des manipulations d'ordre idéologique. J'en ai donné un exemple dans l'article « Québec, patrie, peuple », paru dans le précédent numéro de *Cité libre* (Printemps 2000), qui montrait comment la Société Saint-Jean-Baptiste utilisait la polysémie du mot *peuple*, ce qui engendrait à la fois ambiguïté et contradiction. La plupart du temps, dans la vie quotidienne, le contexte permet de lever les ambiguïtés, et si la personne qui a dit « Pierre ne voyage jamais sans son guide » vient de parler des grandes connaissances

[1] Sur cette base, on imagine sans peine les polémiques logico-linguistiques auxquelles pourrait donner lieu, au Québec, une interrogation simultanée sur la définition de ce qui est clair et sur celle de ce qui est français (ou québécois ou joual ou français québécois etc.) !

géographiques et culturelles d'un globe-trotter, ami de Pierre, son interlocuteur comprendra que dans la phrase en question, *guide* désigne une personne. Dans le cas d'une question référendaire, il n'en va pas de même, car par définition, elle s'adresse à tout le monde, quel que soit le contexte linguistique immédiat de chacun. Pour éviter cette forme d'ambiguïté, je pense que le texte ne doit donc pas comporter de mots ambigus comme *peuple*. Il convient de rappeler ici que le gouvernement québécois ne se s'est pas toujours embarrassé de tels scrupules puisqu'on lisait, par exemple, dans la question du référendum de 1980 : « [...] en arriver, avec le reste du Canada à une nouvelle entente fondée sur l'égalité des peuples ».

L'ambiguïté peut aussi provenir de la structure grammaticale de la phrase, comme dans « J'ai lu la critique de X », qui peut signifier « J'ai lu la critique qu'a faite X » et « J'ai lu la critique qu'on a faite de X ». Je pense que la question du référendum de 1995 péchait contre la clarté pour une raison de cet ordre. Ainsi, dans la phrase « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995 ? », on ne peut savoir si le complément introduit par *dans le cadre de* se rapporte à *devienne souverain* ou à *avoir offert [...] un partenariat*. En d'autres termes, on ne sait pas si c'est l'offre qui a été faite *dans le cadre du projet de loi*... ou si c'est le Québec qui deviendrait souverain *dans le cadre du projet de loi*...

Mais l'absence de clarté n'est pas liée uniquement à l'ambiguïté : elle peut tenir aussi à des phénomènes d'imprécision, tels que le flou, le vague, d'une part, et l'indétermination, d'autre part. Je pense que le mot *partenariat* tel qu'il est employé actuellement dans le discours nationaliste québécois est un bon exemple de vague et d'imprécision sémantique. Tous les pays avec lesquels le Canada a signé des traités bilatéraux sont en quelque sorte ses partenaires. Tous les pays qui sont membres des mêmes organisations internationales que lui sont aussi ses partenaires. Tous ceux avec lesquels il entretient des relations diplomatiques sont aussi ses partenaires, de même que ceux avec lesquels il fait du commerce. Dans ces conditions, quel est le contenu exact du mot *partenariat* dans les contextes où il est question d'un partenariat avec le Canada une fois la souveraineté acquise ? La Colombie Britannique sera-t-elle plus partenaire d'un Québec indépendant que la Nouvelle-Zélande ou moins ? Un « partenaire » défini comme tel dans le cadre de la « souveraineté-partenariat » est-il plus partenaire qu'un « partenaire » tout court ou moins ? Ajouter des adjectifs et parler de « partenariat économique » et de « partenariat politique » comme lors du référendum de 1995 ne suffit pas non plus puisqu'il en existe, dans les deux cas, de divers types. Ajoutons qu'il est bien connu que les termes techniques sont à la fois moins souvent polysémiques et, en principe, moins flous que les mots du vocabulaire courant. De ce point de vue, *sécession* est préférable à *souveraineté*.

Un autre type d'absence de clarté peut venir de la présence de mots qui se caractérisent par le fait que l'objet dont ils parlent, leur référent, change avec les contextes. Ainsi, l'article défini, qui suppose que l'objet dont on parle a été précisé auparavant, peut, lorsque cette précision n'a pas été donnée, engendrer une obscurité réelle. C'était le cas pour une partie de la question posée au référendum de 1995. Il y était question, on s'en souviendra, de *l'entente du 12 juin 1995*. Dans cette expression, l'emploi de l'article défini suppose que l'on sait de quelle entente il a été question, ce qui est normalement le cas si on en a parlé plus haut dans le texte. Or, comme dans la question de 1995, ce à quoi renvoyaient les mots *l'entente du 12 juin 1995* n'était pas déterminé par le texte lui-même, cela pouvait amener des électeurs peu informés à penser qu'il s'agissait d'un accord intervenu entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, d'autant plus qu'il était question, *dans la même phrase*, d'un « nouveau partenariat économique et politique » avec le Canada. Des sondages ultérieurs ont d'ailleurs confirmé cette confusion chez de nombreux citoyens.

Dans les lignes qui précèdent j'ai traité des conditions qui rendent un texte intelligible. Il en est qui rendent cette intelligibilité plus ou moins aisée. Le souci de définir les conditions d'une intelligibilité aisée a abouti au concept de lisibilité, et la volonté de rendre les textes importants (les textes officiels notamment) accessibles à tous s'est traduite aux États-Unis par l'émergence, au début des années 1970, du *Plain English Movement*. Au Canada, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a lancé en 1991 deux guides poursuivant cet objectif et intitulés respectivement *Pour un style clair et simple* et *Plain Language: Clear and simple*, qui témoignent du désir du gouvernement de promouvoir l'utilisation d'un langage clair et simple dans ses communications avec les citoyens. Parallèlement, depuis plusieurs années, la notion de lisibilité a fait l'objet de divers travaux de psycholinguistique et de linguistique appliquée. Ils ont porté d'abord sur l'anglais, mais il en existe aussi qui portent sur le français. Les chercheurs ont défini divers indices de lisibilité et construit des formules destinées à mesurer la lisibilité des textes. Ces formules se fondent sur des faits linguistiques de nature variée. Comme il serait trop long de les examiner ici dans le détail, retenons seulement qu'elles prennent le plus souvent en compte la longueur moyenne des phrases et celle des mots, mesurée en syllabes, et considèrent que plus un texte contient de phrases et de mots longs, plus il est difficile. Certaines tiennent compte aussi de la nature des mots employés et notamment du nombre de mots qui n'appartiennent pas au vocabulaire le plus fréquent ou le plus habituel. Notons aussi que précision du vocabulaire et lisibilité sont des exigences souvent opposées. Ainsi *séparation* est plus fréquent et plus commun que *sécession*, mais c'est ce dernier qui est plus précis.

Le professeur Conrad Bureau, qui a étudié le degré de complexité grammaticale de divers textes, a examiné de ce point de vue le libellé de la question référendaire de 1980[2]. Considérant que la complexité syntaxique d'une phrase est fonction du nombre de niveaux de subordination qu'elle contient, il a constaté notamment que les phrases soumises aux électeurs en 1980 avaient en moyenne un degré de complexité deux fois plus élevé que le degré de complexité moyen des phrases françaises non littéraires, et qui dépassait même l'indice moyen observé chez Proust ! Il a étudié aussi la longueur des phrases de ce texte. Le résultat est analogue : les phrases de cette question sont nettement plus longues, en moyenne, que celles des textes non littéraires qui lui ont servi de base de comparaison, et se rapprochent de la longueur de la phrase proustienne. Si on considère la complexité et la longueur des phrases comme des composantes importantes de la clarté, on peut conclure que la question de 1980 était loin d'être claire. Mon collègue a aussi examiné le nombre de concepts lexicaux des phrases de ce texte. Il en a conclu que le texte était difficile de ce point de vue aussi.

Rappelons, pour terminer, que la Cour suprême a posé une exigence de clarté de l'expression *de la volonté de sécession* en plus de la clarté purement linguistique. C'est en vertu de cette exigence que la loi C-20 stipule avec raison qu'une question qui satisferait à toutes les conditions linguistiques que j'ai mentionnées ci-dessus mais qui porterait sur un mandat de négocier « sans requérir de la population de la province qu'elle déclare sans détour si elle veut que la province cesse de faire partie du Canada » ne répondrait pas à cette exigence. Autrement dit, la clarté linguistique, la lisibilité et la simplicité d'une question sont nécessaires, mais ne suffisent pas : une question claire, simple et lisible qui porterait sur autre chose que la sécession n'entraînerait pas l'obligation de négocier cette dernière. Devant tant de conditions à remplir, on peut se demander s'il est possible d'en arriver à un texte clair.

Qui peut décider si une phrase est raisonnablement claire, notamment dans le cas de la question référendaire, où les jugements d'ambiguïté risquent de varier ? Comment trancher entre ceux qui prétendront que telle question est claire et ceux

[2] C. Bureau, « Le référendum de mai 1980 au Québec : une analyse linguistique de 'la question' », *Langues et linguistique*, 10, 1984, pp.169-1999.

qui prétendront qu'elle ne l'est pas ? On pourrait, si tous les avis se valent, penser à une enquête de type sociologique, mais la chose a un côté absurde, car on ne serait pas loin alors d'un référendum sur le référendum, ce qui amorcerait une chaîne sans fin. On pourrait aussi, paraphrasant Lewis Carroll, estimer avec Alice que la question est de savoir qui a le droit de donner telle ou telle signification aux mots et répondre, comme Humpty Dumpty, que « la question est de savoir qui a le pouvoir ». Mais on ne détermine pas non plus le sens des mots par décret et le Québec n'est pas le pays des merveilles.

À qui reviendra donc le fardeau de la preuve qui sera faite devant la Chambre des communes ? Je pense qu'il faudra alors, comme on l'exige de plus en plus lorsqu'il s'agit de déterminer l'innocuité de nouvelles substances, adopter le principe de précaution et juger qu'une question n'est pas claire tant que la preuve de sa clarté n'a pas été apportée. Pourquoi ? À cause de la nature du risque. En effet, de même que le danger est plus grand d'autoriser un médicament nocif que de refuser la diffusion d'une substance inoffensive, de même, il y a un plus grand risque à tenir un référendum dans une situation d'absence de clarté que de n'en pas tenir dans une situation de clarté. Cette preuve de clarté, les défenseurs de la question devront l'établir. La Chambre sera bien avisée, pour juger de la valeur de leurs arguments, d'estimer pertinents des avis de nature linguistique. ■

Annette Paquot
est professeur au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval.



Marche en faveur des
Orphelins de Duplessis
Montréal, le 21 avril 2000


50e
ANNIVERSAIRE